
Les Notes de la Fondation Copernic



Fondation Copernic



Pour remettre à l'endroit
tout ce que le libéralisme
fait fonctionner à l'envers

Changer vraiment!

Quelles politiques économiques de gauche?

Jean-Marie Harribey, Pierre Khalifa & Christiane Marty (coord.)

Guillaume Étievant, Norbert Holcblat, Michel Husson,
Alain Lipietz, Jacques Rigaudiat, Stéphanie Treillet

Les auteurs

Les auteurs sont membres de la Fondation Copernic
Guillaume Étievant, économiste, expert auprès des comités
d'entreprises et des organisations syndicales
Jean-Marie Harribey, économiste
Norbert Holcblat, économiste
Michel Husson, économiste
Pierre Khalfa, coprésident de la Fondation Copernic, membre du
Conseil économique, social et environnemental
Alain Lipietz, économiste, ancien député européen
Christiane Marty, membre du conseil scientifique d'Attac
Jacques Rigaudiat, économiste, membre du bureau de la
Fondation Copernic
Stéphanie Treillet, économiste, membre du conseil scientifique
d'Attac

Fondation Copernic

BP 32

75921 Paris cedex 19

fondation.copernic@fondation-copernic.org

www.fondation-copernic.org

© Éditions Syllepse, 2012
69 rue des Rigoles, 75020 Paris
edition@syllepse.net
www.syllepse.net
ISBN : 978-2-84950-352-2

Table des matières

Introduction	7
1^{re} partie : Les conditions de la transformation sociale	17
1. Retrouver des marges de manœuvre	19
2. Lever l'hypothèque de la dette	35
3. Contrôler la finance	49
2^e partie : Engager la rupture	67
4. Les mesures d'urgence face à la crise	69
5. Une politique favorable à l'emploi	79
6. La bataille pour une autre Europe	91
3^e partie : Amorcer un nouveau mode de développement	101
7. L'extension du domaine public	103
8. Réindustrialisation écologique, nouvelles coopérations	111
9. Pour l'égalité économique entre les femmes et les hommes	123
Conclusion	133



Introduction

La défaite de Nicolas Sarkozy et de l'UMP et l'élection de François Hollande ouvrent une nouvelle période : la question est posée de la mise en œuvre d'une politique de gauche, rompant véritablement avec la politique de destruction des cinq dernières années. L'ampleur du défi auquel est confrontée une véritable politique de transformation sociale, dans un pays industrialisé comme la France, tient d'abord à la profondeur de la crise du système capitaliste. Il faut rappeler que la crise qui a commencé en 2007 aux États-Unis avec l'effondrement du marché des *subprimes*, qui s'est ensuite transformée en crise financière mondiale puis en ralentissement de l'investissement productif, de la croissance et de l'emploi, pour aboutir en 2010 à la crise dite des dettes publiques dans la zone euro, n'est ni un accident de parcours ni un événement conjoncturel.

C'est la crise d'un système à bout de souffle, le capitalisme néolibéral, qui s'articule avec une crise écologique et une crise de civilisation, où les bases mêmes du fonctionnement démocratique et de la vie en société sont remises en cause.

Face à cela, si les réponses à apporter apparaissent souvent comme des solutions de bon sens, ce n'est pas pour autant qu'il existe une fraction des classes dominantes, dans les pays capitalistes industrialisés, disposée à les mettre en œuvre. Bien au contraire, ce qui a prévalu depuis le début de la crise, c'est la fuite en avant vers la reproduction des mécanismes mêmes qui y ont conduit : augmentation de l'exploitation des salariés, poursuite des politiques de déréglementation, gonflement de la sphère financière. La crise est donc loin d'être terminée.

Or, du rassemblement pour le non de gauche au traité constitutionnel européen (TCE) en 2005 et à la lutte contre la « réforme » des retraites en 2010, chaque fois qu'une majorité de la population s'est élevée contre les politiques néolibérales, les médias ont ressassé l'antienne de la protestation impuissante : les manifestations, les grèves, toutes les

formes de mobilisation collective, ainsi que certains résultats électoraux (tel que celui du référendum concernant le TCE) n'exprimeraient qu'un refus, inapte à se transmuier en propositions, incapable de présenter un programme alternatif aux mesures rejetées.

Rien n'est plus emblématique d'une propagande consistant à chercher à faire croire qu'« il n'y a pas d'alternative » et rien n'est plus faux. Non seulement les luttes, en France et ailleurs en Europe, surtout depuis le grand mouvement de novembre-décembre 1995, opposent systématiquement aux politiques rejetées des propositions concrètes, souvent chiffrées, mais, de façon croissante, elles prennent en compte le fait que tout est lié dans ce qui est remis en cause par les attaques néolibérales (les salaires, l'emploi, la sécurité sociale, les services publics, le logement, la santé, l'éducation, l'environnement, l'égalité des droits, les libertés, la démocratie...). Elles dessinent ainsi en creux, souvent au-delà de leur enracinement sectoriel spécifique, une cohérence politique alternative.

L'enjeu n'est donc pas de savoir quoi faire. Cependant, cette globalité du programme antilibéral, que nous allons développer et qui fait sa force, peut apparaître à court terme comme une difficulté supplémentaire à ceux et celles qui luttent. Car il n'y a pas, par rapport au projet néolibéral, d'amendement à la marge, d'atténuation ou d'humanisation possible. Le bilan du quinquennat de Sarkozy est à cet égard éclairant. On en rappellera la feuille de route, énoncée fort explicitement en octobre 2007 par Denis Kessler, ancien numéro 2 et idéologue du Medef dans un éditorial du journal *Challenges*, maintes fois citée depuis mais qu'il convient de toujours garder à l'esprit : « *Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme... À y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans excep-*

tion. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !¹ »

Ce rappel n'a pas pour but de laisser entendre qu'une politique alternative devrait se donner pour programme de rembobiner le film à l'envers et cultiver une quelconque nostalgie des décennies passées. D'une part, parce qu'on ne peut occulter le fait que les acquis de cette période n'ont pas d'abord été négociés tranquillement autour d'une table et ne sont pas le fruit d'un « compromis », mais ont été arrachés par les luttes salariales et par une conflictualité sociale très élevées. D'autre part parce que le bilan du stalinisme, le féminisme, l'écologie, l'altermondialisme et bien d'autres évolutions sont passées par là, rendant nécessaire l'invention d'options et de voies d'émancipation nouvelles. Mais nous devons y voir clairement l'annonce que les classes dominantes et leurs représentants ont le projet affiché de ne pas laisser pierre sur pierre des acquis des luttes du mouvement ouvrier du 20^e siècle, et que ce projet se donne les moyens d'avancer à marche forcée vers cet objectif.

C'est la raison pour laquelle la politique économique et sociale menée au cours du quinquennat de Nicolas Sarkozy a consisté en une entreprise de démolition systématique des services publics, de la protection sociale, du Code du travail, et plus globalement de tout de qui dans la société peut constituer des espaces de démarchandisation. En raison des cadeaux fiscaux systématiques comme de la politique de précarisation du salariat, les riches sont devenus plus riches, les pauvres plus pauvres et les inégalités ont explosé². Le programme de Sarkozy a répondu point par point aux rêves du Medef.

Dans ces conditions, tout projet de « troisième voie » qui essaierait de ménager la finance est voué à l'échec et porteur, à terme, de désillusions pour la population, avec potentiellement des effets en retour trop bien connus : rejet de la

1. *Challenges*, 4 octobre 2007.

2. Fondation Copernic, *Sarkozy, bilan de la casse*, Paris, Syllepse, 2012.

politique, abstention, voire repli d'une partie de la population sur le chauvinisme, le racisme et l'extrême droite.

C'est ce que nous observons en France depuis plus de trente ans, spécialement depuis que la gauche a fait le choix de l'austérité avec le gouvernement Mauroy à partir de 1983. Pendant trois décennies, les gouvernements de gauche puis de droite ont privatisé, libéralisé, et soumis leurs choix politiques au jugement des marchés financiers. Le programme présidentiel de François Hollande ne fait pas exception. Ce qu'il promet, c'est de « *donner du sens à la rigueur* » : l'objectif de ramener les déficits publics à 3% du PIB d'ici 2013 et à l'équilibre d'ici 2017 constitue en effet la ligne directrice de son projet de gouvernement. Les députés et sénateurs socialistes n'ont pas voulu s'opposer à l'adoption du Mécanisme européen de stabilité, alors que son application sera conditionnée par le respect des exigences contenues dans le TSCG (prévoyant la fameuse « règle d'or » d'un déficit public structurel au maximum de 0,5% du PIB), dont François Hollande demande pourtant la renégociation. Mais cette improbable renégociation à la marge continue à inscrire la politique économique française dans la droite ligne de l'acceptation par la direction du Parti socialiste du carcan des traités de Maastricht puis de Lisbonne.

Si le poids de la rigueur prônée par le candidat socialiste est censé être réparti plus justement que dans le programme de la droite, et ne pas autant exonérer les plus riches, il faut pourtant bien noter que nulle part n'est avancé l'objectif de parvenir à une autre répartition des revenus, ni par exemple de récupérer au moins 6,5 points de la valeur ajoutée qui sont aujourd'hui perdus par les salaires à l'avantage des profits en comparaison de la situation d'il y a quarante ans³. Ainsi, la seule proposition pour le Smic est un « coup de pouce » ponctuel... La mesure phare pour l'emploi des jeunes est une nouvelle exonération de cotisations sociales patronales,

3. Cf. Rapport de Jean-Philippe Cotis, « Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France », 2009, www.insee.fr/fr/publications-et-services/dossiers_web/partage_VA/rapport_partage_VA.pdf.

ce qui, d'une part, revient à toujours considérer le « coût du travail » comme le principal facteur du chômage, et, d'autre part, n'avance pas d'autre réponse que d'amputer toujours plus le financement de la protection sociale. La proposition sur les retraites est emblématique à cet égard : le droit de partir à 60 ans ne doit être effectif que pour ceux qui auront effectué toutes leurs annuités (c'est-à-dire 41,5!). Malgré un mouvement social qui a mis des millions de salariés dans la rue pendant des mois, il n'est pas question de revenir sur les lois Woerth et Fillon, ni de garantir une retraite à taux plein, ni d'augmenter même un tant soit peu le taux des cotisations. Les mesures concernant l'emploi s'inscrivent également dans le cadre du même double dogme du refus d'augmenter les dépenses publiques et de toucher à la répartition des richesses. Les compressions passées d'effectifs dans la fonction publique ne sont pas remises en cause, et la logique affichée est la stabilisation des effectifs, bien en deçà des besoins. Les 60 000 postes dans l'éducation nationale dont on a tant parlé doivent tous être pris à d'autres secteurs. Quant aux 35 heures, détricotées par Sarkozy, elles disparaissent aux oubliettes.

François Hollande affirme vouloir s'attaquer au pouvoir des marchés financiers. Mais les outils qu'il propose pour cela semblent singulièrement insuffisants : aucun dispositif permettant aux États de financer leurs dépenses en échappant aux griffes des marchés financiers, aucun contrôle du système bancaire, quelques mesures contre la spéculation, totalement sous-dimensionnées pour faire face à l'ampleur du problème, aucune remise en cause du paiement intégral de la dette publique, aucune réforme fiscale d'ampleur.

Plus fondamentalement, c'est la logique même de ce projet qui constitue une impasse. Refuser de modifier sérieusement la répartition des richesses et s'obliger à honorer la dette quel que soit son degré de légitimité aboutissent en effet à subordonner toute mesure de progrès social à la croissance, ce qui est une triple absurdité. En premier lieu parce qu'il est vain d'attendre une quelconque relance de la croissance d'une politique d'austérité qui, comme partout en Europe, ne

fera qu'alimenter des tendances récessives cumulatives. En second lieu parce que cela revient à inverser l'ordre des causalités : c'est une politique résolue de dépenses publiques, d'augmentation des salaires, de renforcement des services publics dans le cadre d'une planification sociale et écologique qui sera à même de soutenir l'activité économique et de casser le cercle vicieux. Enfin, parce que ce soutien à l'activité doit non pas cultiver l'objectif de faire croître la production comme une fin en soi, mais prendre comme point de départ ce qui devrait être le cœur d'une politique de gauche : satisfaire les besoins sociaux (transports en commun, établissements scolaires, hôpitaux et centres de santé, services d'aide auprès des personnes dépendantes, construction de crèches, de logements sociaux) et les exigences de la transition écologique (recherche publique, reconversions industrielles, infrastructures publiques, investissement dans les énergies renouvelables, rénovation de l'habitat, politique urbaine et aménagement du territoire, etc.). Le contenu même de cette croissance est un enjeu social, tant en termes de classes que d'égalité femmes-hommes et d'égalité des droits pour toutes les catégories de la population sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, la planification démocratique vise à réaliser la maîtrise sociale sur la manière dont s'oriente l'économie, dont sont utilisés les fruits du progrès techniques, sur la hiérarchisation des besoins à satisfaire avec des ressources dont certaines vont encore plus se raréfier. La planification est un des instruments d'une démocratie qui ne s'arrêterait pas aux portes des entreprises et dont les choix ne seraient pas d'emblée bornés par les prétendues « lois du marché ».

Ainsi le projet social-libéral ne peut être viable, parce qu'il repose sur le postulat que, face à la crise, nous sommes tous dans le même bateau et que les efforts doivent être équitablement partagés : en cela consiste sa définition de la justice, terme décliné à travers différentes dimensions dans le programme de François Hollande. Bref, il se limite, comme il le promet, à vouloir « *donner du sens à la rigueur* ». De cette façon, il ne voit pas, ou feint de ne pas voir, la radicalité du capitalisme néolibéral, dont le programme est précisément de

se débarrasser de toutes les entraves que les luttes sociales des décennies passées lui ont imposées. De ce refus de l'affrontement naît un projet qui ne peut être au mieux que d'accompagnement du projet néolibéral, en même temps que de légitimation de ses principales prémisses. À l'opposé, la mise en œuvre d'une autre politique doit se concevoir comme une articulation de mobilisations sociales, de rapports de force et de décisions économiques gouvernementales. Celui-ci ne se décrète pas en un jour mais doit se construire par les luttes quotidiennes contre le pouvoir de la finance et la loi du profit. C'est le sens de l'articulation, que nous présentons ici, entre des mesures d'urgence, à même d'engager une rupture et de changer rapidement les conditions de vie de la majorité de la population, et la transition vers un autre modèle de développement, permettant de produire autrement.

Ce livre repose sur une analyse et une certitude. L'analyse est que la crise économique et écologique actuelle marque l'épuisement du mode de croissance néolibéral, mais que celui-ci, auquel s'accrochent les intérêts dominants tant en France qu'en Europe, ne cédera pas la place spontanément sans des mobilisations populaires d'ampleur. La certitude, c'est qu'au-delà de mesures d'urgence antilibérales, il est possible et nécessaire d'engager une transition vers un modèle de société non fondé sur ses grands choix sur la régulation marchande.

Il examine donc comment procéder sans attendre. La première partie recense les préalables incontournables d'une politique de rupture : d'une part, définir et utiliser les marges de manœuvre économiques et financières indispensables à la mise en œuvre d'une transformation sociale véritable, tant du côté des recettes fiscales et sociales qu'il convient de restaurer à rebours de la contre-révolution conservatrice entreprise il y a trente ans, que de celui de la maîtrise publique et démocratique des outils de financement de l'économie ; d'autre part, lever l'hypothèque de la dette publique et de la subordination des dépenses publiques aux marchés financiers. Ces conditions constituent également des mesures préventives pour limiter les effets des inévitables actions de

rétorsion que la finance ne manquera pas d'entreprendre contre toute politique véritablement progressiste.

La deuxième partie recense les bases de la rupture : il s'agit à la fois de réparer le plus vite possible les dégâts que la crise du capitalisme et les politiques néolibérales ont causés aux conditions de vie de la majorité de la population, et de mettre en place les fondements d'un changement radical de logique économique et de priorités. La modification de la répartition des richesses et une politique orientée vers un nouveau plein emploi en sont les axes principaux. La mise en œuvre d'une telle politique ne saurait attendre que les conditions en soient réunies à l'échelle européenne ; elle passe donc obligatoirement par la décision unilatérale de s'affranchir des dogmes des traités européens, à commencer par le Pacte de stabilité budgétaire et les directives sur la concurrence ou sur la libéralisation des services publics, et le refus de ratifier la « règle d'or » budgétaire. Dans le même temps, elle s'inscrit dans une logique d'extension à l'échelle européenne des transformations entreprises, en prenant appui sur les mobilisations populaires de refus de l'austérité dans tous les pays. Cela permettra de poser les bases d'une refondation de l'Union européenne, bâtie non sur la concurrence de tous contre tous mais sur la coopération et la solidarité.

La troisième partie explore les lignes de force d'un nouveau mode de développement, tournant le dos à la logique du profit et au productivisme et créant les conditions d'une émancipation des personnes. Il passe par une extension des activités démarchandisées, des services publics et de la protection sociale, permettant à la fois une amélioration durable de la satisfaction des besoins sociaux et écologiques sur une base égalitaire, et une appropriation sociale de l'essentiel de la production. Il suppose également un processus de réindustrialisation de l'économie, à la fois condition et résultat d'une transition écologique nécessaire. Ce nouveau mode de développement exige des choix planifiés et contrôlés démocratiquement, tant au niveau de la production que des orientations énergétiques, des transports ou de l'habitat. Il est donc incompatible avec une politique économique fondée sur

la compétitivité extérieure et une croissance qui se ferait au détriment des autres peuples et de la planète. Il s'appuie, au contraire, sur la rationalité d'une nouvelle organisation mondiale des échanges. Il repose enfin sur un renforcement tant des politiques d'égalité que des droits collectifs et individuels. La question d'une égalité effective entre les femmes et les hommes, tant dans le travail et la sphère publique que dans la sphère privée, est particulièrement déterminante pour réussir une véritable transformation sociale. L'égalité des droits entre Français et étrangers et une politique résolue de lutte contre les discriminations sont également centrales.

Ces différentes dimensions ne constituent pas des étapes séparées et successives, mais les temps interdépendants d'une même dynamique. Un tel programme trouve dans sa mise en œuvre déterminée et cohérente les conditions de sa propre réussite, parce qu'il rompt avec le cercle vicieux de l'austérité et de la récession, tout en permettant de créer de nombreux emplois et de dégager de nouvelles recettes fiscales, grâce à la création d'activités écologiquement et socialement utiles. En même temps, il ne peut être mis en œuvre qu'en s'appuyant sur des mobilisations sociales, elles-mêmes fondées sur les premiers changements tangibles qu'il aura initiés pour la majorité de la population.



1^{re} partie

Les conditions de la transformation sociale

Reconduites année après année, les politiques néolibérales ont créé les conditions de leur inévitabilité. Comment en effet penser des alternatives, lorsque les marges de manœuvre économiques et financières semblent avoir disparu ? Comment ne pas être obnubilé par la réduction des dépenses publiques quand le discours officiel sur l'ampleur du déficit public et le poids de la dette renforce cette idée ? Certains discours critiques sur l'économie actuelle insistent sur l'opposition entre la finance et la production ; en fait, si les PME sont démunies face à leur banque, il n'en est pas de même pour les grands groupes qui sont également des acteurs financiers. Mais de toute façon, comment penser une société où le sort des êtres humains serait au centre des préoccupations quand la finance mondialisée étend ses rets, non seulement sur l'économie productive, mais sur toute la société ?

Ces interrogations légitimes taraudent toute tentative de transformation sociale. C'est pourquoi il y a trois conditions à tout processus de transformation sociale : retrouver des marges de manœuvre économique, lever l'hypothèque de la dette, réduire le pouvoir de la finance. À défaut, un gouvernement de gauche ne peut au mieux que s'embourber, au pire, et c'est le plus probable, mettre en œuvre des politiques néolibérales.



1. Retrouver des marges de manœuvre

Quoi que l'on veuille nous faire croire, le contexte nouveau que constitue le capitalisme contemporain, celui de la mondialisation libérale, n'interdit en rien que soit menée une politique radicale visant à changer de modèle de développement. Certes, il contraint ou limite, et c'est bien pour cela que la définition précise d'une politique et de sa stratégie de mise en place est nécessaire : tel est l'objet même de ce livre. Mais il n'empêche nullement d'exercer des choix radicaux de transformation. En un certain sens, ce contexte ouvre même, on le verra, des possibilités nouvelles qui ne lui préexistaient pas. Encore, faut-il, pour cela, identifier les marges de manœuvre utiles qu'il laisse ainsi à notre disposition.

Elles sont, pour l'essentiel, de trois ordres. La première a trait aux spécificités même de la crise que ce type de capitalisme produit. Il s'agit fondamentalement d'une crise systémique qui trouve sa source d'une part dans le déplacement de la frontière entre salaire et profit au détriment du premier – qui signifie une aggravation de l'exploitation de la force de travail – et d'autre part dans l'épuisement des ressources naturelles. Ces deux aspects se renforcent mutuellement car l'augmentation des profits, permise par la détérioration de la condition salariale, a nourri la financiarisation de l'économie, qui n'est d'aucun secours pour surmonter la dégradation planétaire, mais qui, au contraire, tend à l'aggraver par la fuite en avant productiviste et la marchandisation de la nature organisées par les politiques néolibérales. Dès lors, un partage moins inéquitable des richesses permettrait de desserrer l'étau dans lequel le capital maintient le travail et d'ouvrir un nouvel espace de financement des besoins sociaux et écologiques.

La deuxième marge de manœuvre renvoie aux formes par lesquelles ce capitalisme a cherché à conquérir des champs nouveaux pour le profit. Le retrait de l'État, la substitution de

consommations ou de productions marchandes aux services collectifs et au service public sont, en particulier, passés par ce que l'on peut véritablement qualifier de désarmement fiscal. À l'inverse, le réarmement fiscal est là encore un outil puissant de financement d'une autre politique.

Enfin, quelle que prégnante que soit la mondialisation et pour ouvertes que soient désormais nos économies, elles ne sont pas pour autant devenues des passoires. Elles ne sont pas des tonneaux des Danaïdes. Elles demeurent encore, comme Keynes l'avait analysé, essentiellement des circuits : toute ressource qui y est injectée, pour l'essentiel y demeure. La création de richesses supplémentaires et la création d'emplois restent les meilleurs antidotes aux déficits de tous ordres. La dynamique économique contre l'austérité, en somme...

Un autre partage de la richesse produite

Depuis le milieu des années 1970, l'ensemble des pays de capitalisme avancé, les pays membres de l'OCDE, a connu une mutation radicale : la frontière entre salaires et profits s'est déplacée, au détriment du travail et au profit du capital. Sans exception aucune, tous ces pays ont subi cette même transformation : la part des salaires dans la richesse produite a diminué.

Sa signification est simple. Pendant la période dite des Trente Glorieuses, les salaires et les revenus du capital s'accroissaient grosso modo au même rythme. Ainsi, la part de la richesse produite revenant à chacun des deux grands types de revenus restait à peu près stable. À partir de ce moment charnière, au contraire, la croissance, la richesse produite en supplément, a été en plus large partie – et parfois en totalité – accaparée par les revenus du capital. Alors que le pouvoir d'achat des salaires progressait jusqu'alors au rythme des gains de productivité, il en a depuis lors été déconnecté et le capital a ainsi pu reprendre ce qu'il avait jusqu'alors dû concéder.

À cela une raison essentielle : avec la montée du chômage au milieu des années 1970, les rapports de force entre les salariés et le capital se sont modifiés. La persistance d'un chômage de masse, la montée de la précarité et d'une couche de travailleurs pauvres ont conduit à installer cette situation dans la durée. La constitution puis la permanence d'une « *armée industrielle de réserve* », pour parler comme Karl Marx, sont ainsi à l'origine de cette transformation.

Depuis lors, la mise en place d'une nouvelle organisation du travail – le « toyotisme » avec le « juste à temps » et le « zéro stock », l'individualisation des salaires, les conventions collectives « à critères classant »... –, comme celle d'un nouveau type de tissu productif – externalisations systématiques, sous-traitance généralisée et *outsourcing* (externalisation)... – sont venues accentuer la hiérarchisation qui préexistait entre les entreprises, au détriment des plus petites. Enfin, la parfaite mobilité du capital financier, désormais acquise grâce tant à la totale libéralisation des échanges financiers qu'à l'utilisation systématique des nouvelles technologies de l'information¹, ont permis au capital financier de prendre totalement la main sur le capital industriel. La « création de valeur pour l'actionnaire » (*the shareholder value*), devient le critère unique de gestion des entreprises.

Cette évolution s'est faite simultanément avec le développement du secteur tertiaire, le recul relatif du secteur industriel et le fort recul du secteur agricole en emplois réels. Les femmes sont entrées massivement sur le marché du travail depuis les années 1960, et elles l'ont fait surtout dans les services. La logique libérale a très bien su profiter des plus faibles salaires qui caractérisent la main-d'œuvre féminine, ce qui a pu contribuer aussi au recul de la masse salariale dans la valeur ajoutée. La structure de l'emploi s'est ainsi modifiée avec la croissance de la part d'employé-es. La présence syndicale dans le secteur des services marchands étant, notamment pour des raisons historiques, bien moins

1. Ainsi, les grandes places boursières assurent une cotation des titres à la nanoseconde, soit un milliardième de seconde !

forte que dans l'industrie, la mutation du marché de l'emploi s'est accompagnée d'une dégradation globale du rapport de forces syndical, d'autant plus que, dans les secteurs industriels anciens (textile, mines, sidérurgie, automobile) les ouvriers non qualifiés régressaient en nombre au fur et à mesure des fermetures d'entreprises, ou bien que, c'est le cas de l'automobile, de tels postes sont désormais occupés pour une part par des intérimaires.

À l'arrivée, on constate une aggravation de l'exploitation des salariés et une inégalité croissante des revenus, tandis que des grosses entreprises cotées et le capital financier drainent l'essentiel des profits au détriment du tissu des PME. Les formes de cette transformation et ses temporalités ont différé selon les pays. Cette évolution s'est engagée tôt aux États-Unis, dès le lendemain de la suspension de la convertibilité du dollar en or et de sa dévaluation, décidée en 1971 par Richard Nixon, mais ce furent les mesures ensuite prises par Ronald Reagan au début des années 1980 qui furent véritablement décisives. Les mesures autoritaires de libéralisation et l'affrontement avec les syndicats de Margaret Thatcher en demeurent le symbole.

Dans sa toute dernière publication sur ce sujet, l'OCDE ne dit pas autre chose : *« Au cours des deux décennies qui ont précédé la crise économique mondiale actuelle, le revenu réel disponible des ménages a augmenté en moyenne de 1,7 % par an dans les pays de l'OCDE. Dans une grande majorité de ces derniers, toutefois, le revenu des 10 % de ménages les plus riches a progressé plus vite que celui des 10 % les plus pauvres, de sorte que les inégalités de revenus se sont amplifiées. Au fil du temps, les inégalités de revenus affichent dans la zone OCDE des profils différents. Elles ont d'abord augmenté à la fin des années 1970 et au début des années 1980 dans certains pays anglophones, dont notamment les États-Unis et le Royaume-Uni et Israël. À compter de la fin des années 1980, cet accroissement s'est répandu. Les dernières tendances, enregistrées pendant les années 2000, montrent un creusement de l'écart entre les riches et les pauvres non seulement dans certains des pays déjà forte-*

ment inégalitaires tels que les États-Unis et Israël, mais aussi, pour la première fois, dans des pays traditionnellement peu inégalitaires, à l'instar de l'Allemagne, du Danemark et de la Suède (et des autres pays nordiques), où les inégalités ont progressé plus que partout ailleurs dans les années 2000². »

Quelques années auparavant, constatant déjà cette inégalité croissante, l'OCDE l'avait imputée à « *un recul significatif de la part des salaires dans la valeur ajoutée. Dans les quinze pays de l'OCDE pour lesquels les données couvrent toute la période depuis 1976, cette part a reculé d'environ 10 points³* ». Le constat est donc clairement établi.

La France, quant à elle, et en partie du fait de son calendrier politique, est de tous les pays celui qui s'est engagé le plus tardivement dans cette mutation. Le plus tardivement mais aussi sans aucun doute le plus brutalement : avec le changement de politique intervenu en 1982-1983 lors du « tournant de la rigueur », les mesures drastiques alors prises firent brusquement baisser la part des salaires pour l'ensemble de l'économie de 67 % en 1982 à 59 % en 1989 et 57 % en 1998. Depuis lors, la situation ne s'est pas véritablement inversée jusqu'à la veille de la crise : la part des salaires était de 57,8 % en 2007 [▷ Figure 1, p. 26]. Depuis le déclenchement de la crise, la part des salaires s'est accrue : à fin 2010, elle était de 59,3 % retrouvant ainsi son niveau de 1989, du fait quasi mécanique de la récession, le PIB diminuant plus vite que la masse salariale globale.

Résumons. Par rapport au pic de 1982, la perte pour les salariés est aujourd'hui de l'ordre de 9 points de PIB et de 5 points par rapport à la moyenne des Trente glorieuses. Récupérer ce qui a été pris au travail, ne serait-ce que retrouver le partage d'alors, c'est s'ouvrir une marge de manœuvre qui, rapportée au PIB de 2010, soit 1933 milliards d'euros,

2. OCDE, « Tour d'horizon des inégalités croissantes de revenus dans les pays de l'OCDE », www.oecd.org/dataoecd/51/32/49177707.pdf, texte de présentation de « Toujours plus d'inégalités de revenus », avril 2012, www.oecd.org/els/social/inegalite.

3. OCDE, « Croissance et inégalités : distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE », 2008, www.oecd.org/dataoecd/48/9/41530189.pdf.

peut raisonnablement être estimée autour d'une centaine de milliards d'euros. Il s'agit certes là d'une marge de manœuvre financière, mais, bien plus profondément, il s'agit ici de rendre au travail ce qui lui a été pris : augmenter les salaires, créer des emplois utiles (y compris dans l'agriculture), organiser autrement le travail et en réduire la durée, ouvrir des droits nouveaux aux salariés. Bref, il s'agit non de redistribuer pour corriger après coup des inégalités, mais de réformer la condition même du salariat en instaurant une autre logique de partage des richesses.

Le réarmement fiscal

Les deux dernières décennies ont été marquées par une forte régression de la fiscalité. Dans l'idéologie libérale, cela correspond à une double préoccupation. La première, qui vient de loin, des origines mêmes du libéralisme, est la haine de l'État. Réduire son rôle, restreindre sa place sont des objectifs en soi ; la diminution de ses ressources, et donc de la fiscalité, en est le moyen. La seconde, plus récente, tient à la contrainte alléguée que ferait peser la globalisation financière. Sans plus aucune entrave, libres d'aller où bon leur semble à tout moment, les capitaux peuvent migrer instantanément à la recherche du profit le plus élevé et, mettant ainsi en concurrence les réglementations étatiques entre elles, fuir les zones de taxation « excessives ». Dès lors, le dumping social et fiscal, l'« attractivité des territoires⁴ » et la « compétitivité des régions » sont des règles de conduite qui s'imposent. Être « *business friendly* » prend alors force de loi.

C'est dans cette compétition mortifère que l'Europe de la concurrence libre et non faussée s'est engagée depuis le courant des années 1990.

La France a elle aussi emprunté cette voie. Deux chiffres permettent de l'illustrer : alors que les recettes de l'État

4. Ainsi, pour ne donner que cet exemple, tout en gardant le même sigle, l'ancienne Datar (Délégation à l'aménagement du territoire) qui se voulait le levier d'une politique volontariste d'organisation de l'espace, est devenue la délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

représentaient 22,5 % du PIB en 1982, elles n'étaient plus que 15,1 % en 2009. Même s'il faut, bien sûr, ici tenir compte de la décentralisation qui a été entre-temps installée, c'est bien au niveau de l'État que se cristallise le déséquilibre des finances publiques. Sur la période qui précède la crise, les recettes de la Sécurité sociale et des collectivités locales ont, en effet, progressé à peu près au même rythme que leurs dépenses. La régression de la fiscalité d'État est ainsi l'une des sources principales de l'endettement public. Appauvri, l'État doit donc soit dépenser moins, soit s'endetter...

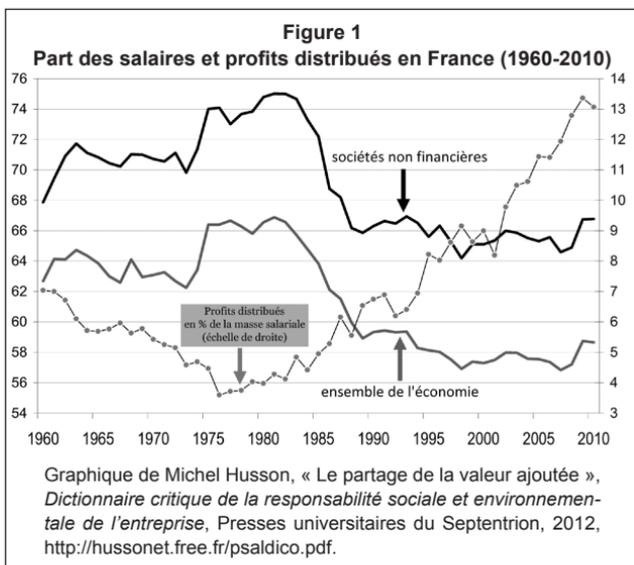
Tous les impôts ont au fil du temps été affectés⁵. Sans même parler du bouclier fiscal, l'impôt sur le revenu des ménages est devenu de moins en moins redistributif. Quant à l'impôt sur les sociétés, il a vu son taux passer de 50 % en 1985, à 33,3 %, alors même qu'il était mité par la prolifération de très nombreuses niches fiscales.

Dans son rapport d'information en vue du débat dit d'orientation budgétaire à l'Assemblée nationale, le député UMP Gilles Carrez a tenté de faire le bilan en 2010. Il a ainsi pu calculer qu'en l'absence de cadeaux fiscaux, le déficit budgétaire aurait été de 3,3 % en 2009 au lieu de 7,5 % et que la France aurait connu même un léger excédent budgétaire en 2006, 2007 et 2008 ! Mais un bilan plus complet et plus précis peut être établi [▷ Tableau 1, p. 27] grâce aux travaux du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), organisme officiel dépendant de la Cour des comptes. À travers trois rapports⁶, en effet, le CPO a analysé l'essentiel des amputations de recettes, liées à ce qui a pu, à bon droit, être qualifié de « contre-révolution fiscale ».

Il y a d'abord *les niches fiscales* à l'existence officiellement reconnue et dont le montant figure en annexe à la loi de finances votée par le Parlement. Sur un total de 506

5. Sur ce point, cf. Fondation Copernic, *Un impôt juste pour une société juste*, Paris, Syllepse, 2011. Cf. aussi Attac, *Pour un « big bang » fiscal*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2010.

6. CPO, « La fraude aux prélèvements obligatoires », mars 2007 ; « Les prélèvements obligatoires des entreprises dans une économie globalisée », octobre 2009 ; « Entreprises et niches fiscales et sociales », octobre 2010. Tous ces rapports sont édités par La Documentation française.



dispositions, 293 bénéficient aux entreprises, dont 107 ont été créées entre 2002 et 2010. « *Leur coût a augmenté considérablement entre 2005 et 2010 [...] soit une hausse de 33,0%* » !

Il y a, ensuite, *les niches fiscales masquées* car « déclassées », au motif qu'elles sont désormais considérées comme des modalités particulières de calcul de l'impôt. « *Leur poids s'est considérablement accru au cours de ces cinq dernières années* », ainsi les mesures bénéficiant aux entreprises représentaient un montant de 71,3 milliards d'euros en 2010, alors que celui-ci n'était encore que de 19,5 milliards en 2005...

Il y a, enfin, *les niches sociales* : 178 dispositifs différents ont été recensés, dont 91 profitent aux entreprises. Leur nombre, nous dit là encore le CPO, « *a augmenté considérablement et de manière continue entre 2005 et 2010* ». Si le coût des exonérations de cotisation est bien connu (31,5 milliards d'euros en 2010), celui des exemptions d'assiette⁷ l'est beaucoup

7. Soit : titres restaurants, CESU, chèques vacances, protection sociale complémentaire et épargne salariale, indemnités de licenciement, sur lesquels aucune cotisation sociale n'est prélevée.

moins, alors qu'elles représentent pourtant une perte considérable, tant pour la Sécurité sociale (15,7 milliards) que pour les autres organismes sociaux (27,2 milliards). S'y ajoutent enfin 10 milliards de divers dispositifs.

L'addition, ou plutôt la soustraction, que représentent les « niches » est au total lourde : les « dépenses fiscales » en faveur des entreprises représentent près de 42 % des recettes nettes de l'État et 5,5 % du PIB. Quant aux niches sociales, elles sont équivalentes à plus de 15 % des recettes des administrations de Sécurité sociale.

Laissons la conclusion au CPO :

« L'augmentation constante du nombre et du coût des dispositifs dérogatoires fiscaux et sociaux applicables aux entreprises au cours de ces cinq dernières années témoigne du caractère non maîtrisé de l'inflation de ces mesures. Elle contraste fortement avec les efforts croissants de maîtrise des dépenses budgétaires engagés parallèlement⁸. »

On ne saurait mieux dire !

Enfin, on ne saurait être complet sans à tout cela ajouter la fraude fiscale et sociale (essentiellement, le travail non déclaré ou clandestin du fait des employeurs pour cette dernière), que le CPO estime devoir, au total, se situer entre 29 et 40 milliards d'euros.

Tableau 1
Estimation des diverses pertes annuelles
de recettes fiscales et sociales

En milliards d'euros	Coût total	dont entreprises
Niches fiscales reconnues	74,8	35,3
Niches fiscales déclassées	76	71,3
Niches sociales	68,7	67,4
Fraude fiscale	20,5 à 25,6	nc
Fraude sociale	8,4 à 14,6	nc
Total	248,4 à 259,7	

Source : Conseil des prélèvements obligatoires.

8. « Entreprises et niches... », *op. cit.*, p. 81.

Les montants financiers concernés par une remise en ordre de la fiscalité sont, *a priori*, vraiment considérables : de l'ordre de 250 à 260 milliards d'euros, soit 13 % du PIB !

Même si toutes les « niches » ne sont pas nécessairement nuisibles, même si certaines peuvent à certains égards être considérées comme positives moyennant leur refonte, même donc s'il convient bien sûr de les examiner chacune attentivement avant toute remise en cause, les marges de manœuvre financière qu'elles représentent sont en tout état de cause très importantes. Encore faut-il souligner que cette estimation est faite par défaut. Nous n'avons, en effet, pas ici considéré la moindre modification de la fiscalité, ou des prélèvements sociaux, pour les rendre plus justes, mieux répartis, ou plus progressifs, ou rééquilibrés en faveur des revenus du travail. Il ne s'agissait pas ici de réformer la fiscalité [sur ce point, ► Chapitre 2], mais simplement d'en restaurer l'intégrité. La nécessaire réforme fiscale vient donc en surcroît et les marges de manœuvre financière qu'elle autorise viendront s'ajouter à celles qui sont ici analysées.

Oui, on le voit, les marges de manœuvre sur les prélèvements fiscaux et sociaux sont un outil essentiel et amplement suffisant au financement d'une politique alternative.

Les bienfaits de la création d'emplois et du pouvoir d'achat

Dans une économie marchande telle que la nôtre, tout circule et d'une certaine façon tout se transforme, alors que peu s'évapore. Créer des emplois, augmenter le pouvoir d'achat, c'est ainsi conduire à des effets en chaîne qui, au fil du temps, peuvent profondément modifier la réalité économique. C'est récolter les bienfaits d'une politique de justice sociale.

Un exemple simple permettra d'illustrer cette affirmation générale. En 1995, la situation financière de la Sécurité sociale avait, comme on le sait, amené le Premier ministre de l'époque, Alain Juppé, à vouloir prendre des mesures drastiques concernant les retraites et l'assurance-maladie, après les mesures déjà imposées par Édouard Balladur en

1993. Face à un déficit, pas d'autre solution que de réduire les dépenses, nous disait-on déjà à l'époque. Pourtant, quelques années après, sans hausse particulière des cotisations, sans réduction des droits, l'équilibre perdu était retrouvé. De 1999 à 2002, nul « trou ». Miracle ? Non pas, juste une très forte création d'emplois et une évolution positive des salaires. Largement financée par des cotisations sociales assises sur les salaires, la Sécurité sociale avait ainsi bénéficié d'une forte progression de ses recettes du seul fait d'une masse salariale dont l'accroissement a alors été compris entre 5 et 6 % par an. Conclusion : la Sécurité sociale est d'abord malade du chômage et de l'insuffisance d'emploi.

Créer des emplois et augmenter les salaires sont donc parmi les meilleurs moyens d'assurer l'équilibre de nos régimes de protection sociale, indépendamment des recettes nouvelles pour financer des dépenses supplémentaires. De toute façon, le principe fondamental du financement de la protection réside dans un autre partage de la valeur ajoutée que celui qui prévaut actuellement, que ce soit en termes de salaires directs, de cotisations sociales, d'emplois et de partage du travail.

L'exemple des retraites illustre parfaitement le bénéfice qu'une politique de transformation peut ainsi tirer d'une priorité à l'emploi et au pouvoir d'achat. Cela fait maintenant plusieurs décennies que l'on nous ressasse la nécessité d'une remise en cause des conditions de liquidation de nos droits à retraite, au motif allégué d'un déficit structurel dû à l'évolution démographique. Les gains d'espérance de vie seraient ainsi un bénéfice pour les personnes, mais un fardeau insoutenable pour nos régimes. C'est faire mine d'oublier que ce qui, outre le niveau des cotisations, commande globalement l'équilibre financier des régimes, c'est ce que l'on appelle le « rapport démographique ». Comme son nom l'indique, il s'agit d'un rapport entre, d'une part, le nombre de cotisants et d'autre part, le nombre de retraités. L'espérance de vie et le progrès démographique sont une chose, mais le nombre de cotisants en est une autre, que l'emploi commande ; à celle-là, il n'y a nulle fatalité naturelle, ou démographique.

Tableau 2
Évolution du rapport démographique
et de ses composantes hors régimes des fonctionnaires

En millions de personnes	1 cotisants	2 retraités	1/2 = rapport démographique
2000	15,6	9,7	1,59
2001	15,8	9,8	1,61
2002	16,5	10,0	1,65
2003	16,5	10,2	1,62
2004	16,5	10,4	1,58
2005	16,6	10,7	1,55
2006	16,8	11,1	1,51
2007	17,1	11,5	1,49
2008	17,9	11,9	1,50
2009	17,6	12,2	1,44
2010	17,8	12,6	1,42

Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, septembre 2011.

La meilleure preuve en est qu'alors que les régimes de retraites étaient en déséquilibre profond jusqu'en 1998, la forte création d'emploi intervenue par la suite a permis un rapide rétablissement de la situation. Dès 1999, les régimes de retraite ne connaissaient plus qu'un très faible déficit ; puis, jusqu'en 2003, ils ont été en suréquilibre (de l'ordre de plus 1,5 milliard d'euros chaque année) ; en 2004, l'équilibre était encore atteint.

Par rapport à la situation actuelle, il est donc aisé de comprendre que, à taux de cotisation inchangé, retrouver le rapport démographique de cette période permet d'assurer l'équilibre financier des régimes aux conditions de liquidation de l'époque (départ à taux plein à 60 ans après 40 années de cotisation). Un calcul simple permet d'en voir la condition : si l'on veut le rapport démographique le plus favorable à l'équilibre financier des régimes, il faut retenir le plus élevé, celui de 2002 – soit 1,65 – pour assurer leurs droits aux 12,6 millions de retraités d'aujourd'hui, il faudrait donc avoir : $12,6 \times 1,65 = 20,79$ millions de cotisants. Comme il n'y a que

17,8 millions de salariés cotisants, il faut donc 2,99 millions d'emplois en plus que le niveau actuel pour assurer l'équilibre financier des régimes. Ainsi, créer 3 millions d'emplois supplémentaires, c'est assurer le financement équilibré de la retraite à 60 ans avec quarante annuités de cotisations, sans avoir besoin de recourir à des ressources supplémentaires. La création d'emplois est la mère de toutes les batailles sociales ! Aller plus loin, par exemple revenir aux 37,5 ans de cotisation, nécessiterait une augmentation des ressources.

Dans certains cas, bien que ce ne soit pas simple, on obtient un double avantage. Ainsi, de l'indemnisation du chômage, pour laquelle la création d'emplois permet tout à la fois d'augmenter les ressources – comme il vient d'être décrit – et de diminuer les dépenses, grâce à la réduction du chômage. On peut ainsi choisir de diminuer les cotisations chômage, pour mieux financer d'autres branches – par exemple, la dépendance des personnes âgées, ou l'assurance-maladie –, ou utiliser ce surcroît de recettes pour améliorer l'indemnisation et évoluer vers la sécurité sociale professionnelle.

Favoriser l'augmentation du taux d'activité des femmes et agir pour l'égalité de salaires entre les femmes et les hommes permettraient d'améliorer radicalement⁹ le financement des retraites par la croissance du volume de cotisations. Le taux d'emploi des femmes est inférieur de 8 points à celui des hommes, sans autre raison que les stéréotypes sur les rôles différents de chaque sexe : un niveau égal permettrait de retrouver le rapport cotisants/non cotisants qui prévalait dans les années 1970, lorsqu'il n'y avait aucun problème de financement. Des politiques adaptées pour lever les obstacles à l'emploi des femmes sont tout à fait possibles : s'il est un domaine en effet où jouent à fond les effets incitatifs, ou au contraire dissuasifs, des mesures, c'est bien celui de l'activité des femmes. Celle-ci agit alors comme un cercle vertueux autour de la création d'emplois, de l'amélioration du volume de cotisations et de l'égalité entre les sexes.

9. Une estimation est fournie dans Attac, Fondation Copernic, *Retraites, l'heure de vérité*, Paris, Syllepse, 2010.

Dans une économie où les prélèvements obligatoires représentent approximativement la moitié¹⁰ des revenus distribués, toute création de richesse supplémentaire fait donc retour, à très court terme pour les cotisations sociales et la TVA ou la CSG, à échéance d'une année pour les autres impôts. Elle vient ainsi financer les politiques publiques, permettant d'équilibrer des comptes qui ne le sont pas, de développer les services publics et de conforter la protection sociale. Créer des emplois, lutter résolument contre le chômage, augmenter le pouvoir d'achat, c'est créer une base assainie pour l'économie et se donner un point d'appui pour de nouvelles mesures de justice sociale. C'est la plus importante de nos marges de manœuvre.

On peut objecter que tout cela pourrait être possible dans une économie fermée, mais ne l'est pas dans les nôtres, ouvertes qu'elles sont aux vents mauvais de la mondialisation libérale. Toute politique volontariste de relance se traduirait par un déficit extérieur accru et finirait par s'y perdre.

Il faut évidemment considérer cette objection avec attention, mais il faut aussi en prendre l'exacte mesure, car la « contrainte extérieure » n'est pas exactement ce que l'on voudrait nous faire croire. Les échanges extérieurs de la France représentent, certes, approximativement un quart de ce qu'elle produit, mais plus des deux tiers (en 2010, 68,3 % des importations et 60,9 % des exportations) se font avec ses partenaires de l'Union européenne. Il faut se résoudre à admettre que les importations en provenance de Belgique ou d'Italie ne sont que de peu inférieures à celles en provenance... de Chine, elles-mêmes plus de deux fois inférieures à celles venant... d'Allemagne [▷ Tableau 3]!

La question de l'ouverture extérieure de la France est donc d'abord et avant tout une question européenne, même si un certain nombre de produits échangés au sein de l'UE proviennent de zones hors Union européenne. Or, vis-à-vis des principaux partenaires commerciaux, c'est-à-dire les autres pays européens, le déficit ne relève pas d'un problème de

10. Très exactement 50,7 % du PIB à fin 2011, selon l'Insee.

compétitivité-coût: en effet, les coûts salariaux français ne diffèrent pratiquement pas des autres et la productivité horaire des salariés français est plus grande. De plus, l'extension du modèle allemand, c'est-à-dire de l'austérité salariale, dans une Europe aussi économiquement intégrée, où les déficits extérieurs des uns sont les excédents des autres, ne peut que déboucher sur une récession généralisée.

Tableau 3
Les principaux partenaires commerciaux de la France (2010)
 (en milliards d'euros)

Allemagne	79,1	62,9
Chine	37,4	11,0
Belgique	35,9	29,2
Italie	34,8	31,5
Espagne	28,3	29,0
États-Unis	26,7	22,1
Royaume-Uni	19,8	26,2
Pays-Bas	19,3	16,2
Russie	12,2	6,3

Source: Insee.

Ce qui ici nous limite n'est donc pas une contrainte économique naturelle, c'est un choix, celui de l'absence d'une politique coopérative. Transformer l'Europe de la « *concurrence libre et non faussée* » en une zone de coopération, telle est l'ultime marge de manœuvre que nous pourrions nous donner.



2. Lever l'hypothèque de la dette

Reconnaissons à l'idéologie libérale une capacité extraordinaire à faire prendre des vessies pour des lanternes : une crise du capitalisme comme il ne s'en était jamais encore produit au vu de son caractère multidimensionnel et de sa globalité est transformée en une crise des dettes publiques, dont l'excès de la dépense publique serait évidemment la cause. Mais les faits sont têtus. D'une part, l'endettement public s'est accru en France depuis l'entrée en vigueur des politiques néolibérales et il s'est accéléré avec la crise à partir de 2007 pour atteindre aujourd'hui plus de 1 700 milliards d'euros, soit 86 % du PIB. La baisse de la fiscalité directe est la principale cause structurelle de l'endettement dans une période où les traités européens ont obligé les États à emprunter sur les marchés financiers pour combler leurs déficits annuels. Lorsque la crise financière a dégénéré en récession économique en 2008 et 2009, les recettes fiscales ont encore décliné, aggravant les déficits publics et donc l'endettement. L'Insee, la Commission des finances de l'Assemblée nationale et la Cour des comptes ont, à tour de rôle, porté le même diagnostic :

« En l'absence de baisses de prélèvements, la dette publique serait environ 20 points de PIB plus faible aujourd'hui qu'elle ne l'est en réalité, générant ainsi une économie annuelle de charges d'intérêts de 0,5 point de PIB. [...] En dix ans, 400 milliards de recettes fiscales perdues¹. »

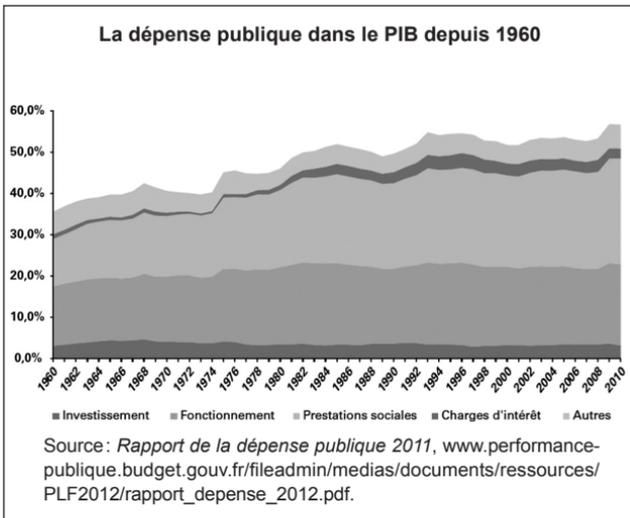
« Entre 2000 et 2009, le budget général de l'État aurait perdu entre 101,2 (5,3 % de PIB) et 119,3 milliards d'euros (6,2 % de PIB) de recettes fiscales, environ les deux tiers étant dus au coût net des mesures nouvelles – les baisses d'impôts – et le tiers restant à des transferts de recettes

1. P. Champsaur & J.-P. Cotis, « Rapport sur la situation des finances publiques », avril 2010, www.elysee.fr/president/root/bank_objects/Rapport_Finances_publicques.pdf.

aux autres administrations publiques – Sécurité sociale et collectivités locales principalement². »

« La crise explique au plus 38 % du déficit, qui est surtout de nature structurelle et résulte largement de mesures discrétionnaires³. »

D'autre part, au cours des vingt dernières années, la dépense publique totale (État, collectivités territoriales, Sécurité sociale) est restée à peu près stable entre 52 et 53 % du PIB ; elle n'a connu une petite progression qu'à partir de l'éclatement de la crise actuelle [▷ Graphique].



Dans une perspective de transformation sociale de grande ampleur, il faut s'attaquer aux causes de la dette proprement néolibérale qui menace de se retourner contre les peuples et de les enfermer dans un piège inextricable en forme de cercle vicieux : récession, dette, austérité, récession, dette, etc. Il

2. Commission des finances de l'Assemblée nationale, juin 2010, « Rapport d'information » de Gilles Carrez, www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i2689.asp#P84_8487.

3. Cour des comptes, « Rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques. Préliminaire au débat d'orientation sur les finances publiques », juin 2011, www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RSFPE/Rapport_situation_perspectives_des_finances_publiques_2010.pdf.

faut donc sortir de ce piège⁴. En combinant trois moyens : une réforme fiscale radicale, l'examen de la légitimité de la dette et la maîtrise de la création monétaire. Au vu de la profondeur de la crise, ces trois mesures sont parfaitement légitimes : la première parce qu'elle réduit les inégalités et procure des ressources publiques supplémentaires [▷ Chapitre 7], la seconde parce qu'elle met fin à un prélèvement stérile au profit des marchés financiers, la troisième parce qu'elle est une des clés des investissements d'avenir [▷ Chapitre 8]. Alors, on verra que l'endettement de la collectivité pour préparer l'avenir ne constitue pas un problème en soi. Il fait partie, au contraire, des solutions pour sortir par le haut de cette crise aux multiples visages parce qu'il permettra la génération de nouvelles richesses qui répondront aux besoins de demain et amortiront le coût des investissements.

Une réforme fiscale radicale

La présidence des riches s'achève. La nouvelle législature qui s'ouvre doit prendre à bras-le-corps la question de la fiscalité. Son évolution a été en phase avec l'orientation générale imposée par la dictature des marchés financiers : moins d'impôts pour ceux dont les revenus et les patrimoines sont les plus élevés, moins d'impôts sur les bénéfices des grandes sociétés⁵.

En l'espace de vingt ans, la plupart des pays membres de l'Union européenne ont réduit le taux marginal de l'impôt sur le revenu (c'est-à-dire le taux de la tranche supérieure) ainsi que le taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés. En France, le Conseil des prélèvements obligatoires a calculé que les très petites entreprises payaient un taux implicite (rapport de l'impôt à l'excédent brut d'exploitation) de 28 %,

4. Attac, *Le piège de la dette publique. Comment s'en sortir*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2011.

5. Conseil des prélèvements obligatoires, Rapports annuels, www.cco.mptes.fr/fr/CPO/RapportsAnnuels.html; Attac (V. Drezet), *Pour un « big bang » fiscal*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2010; Fondation Copernic, *Un impôt juste pour une société juste*, Paris, Syllepse, 2011.

alors qu'il n'est que de 13% pour les entreprises de plus de 2000 salariés et de 8% pour celles du CAC 40. La raison tient aux multiples dérogations fiscales qui s'élèvent à 66 milliards d'euros en 2010 pour le seul impôt sur les sociétés.

Taux de prélèvement en % du revenu par déciles et percentiles					
	IR	IK	IC	CS	Total
D1	3,0	0,6	13,5	23,0	40,1
D2	4,9	0,7	12,4	25,4	43,4
D3	6,0	0,8	11,8	26,9	45,5
D4	6,4	0,8	11,4	28,1	46,7
D5	6,6	0,9	11,0	29,0	47,5
D6	6,8	0,9	11,0	29,4	48,1
D7	7,2	0,9	10,8	29,5	48,4
D8	7,7	1,1	10,6	29,2	48,6
D9	8,6	1,4	10,6	28,3	48,9
P95	9,7	1,8	10,5	27,0	49,0
P96	10,6	2,2	9,9	26,2	48,9
P97	11,0	2,4	9,6	25,6	48,6
D98	11,5	3,0	9,4	24,2	48,1
P99	12,2	4,0	9,1	21,8	47,1
P999	12,9	7,2	8,2	15,4	43,7
P9999	11,8	12,3	7,3	6,7	38,1
P99999	10,9	13,1	7,2	3,6	34,8
P100	9,9	14,1	7,2	2,2	33,4

IR = impôt sur le revenu ; IK = impôt sur le capital ; IC = impôt sur la consommation ; CS = cotisations sociales ; D1 à D9 = déciles ;

P... = percentiles (P95 = les 5% les plus bas de D10 ; P96, P97, P98, P99 = les 1% suivants ; P999 = les 0,9% suivants ; P9999 = les 0,09% suivants ; P99999 = les 0,009% suivants ; P100 = le dernier 0,001%).

Source : Tableau JM d'après C. Landais, T. Piketty, E. Saez, www.revolution-fiscale.fr. Le tableau additionne tous les prélèvements, ce qui ne signifie pas que les cotisations sociales doivent être assimilées aux impôts.

Le résultat de ces évolutions est l'aggravation considérable des inégalités, confirmée par tous les indicateurs [▷ Chapitre 1]. Les 1% les plus riches détiennent 18% du

patrimoine national, tandis que les 50% les plus pauvres n'ont que 7% et les 10% les plus pauvres moins de 0,1%. Si l'on tient compte du détournement de la valeur ajoutée (entre 126 et 155 milliards par an), des niches fiscales et sociales (de l'ordre de 220 milliards), de la fraude fiscale et sociale (entre 29 et 40 milliards), et qu'on leur ajoute la baisse des droits de succession et de l'ISF (3,5 milliards), on mesure l'ampleur considérable du rapt répété année après année. Les révélations récentes des rémunérations des grands patrons ne rendent visible que la partie émergée de l'iceberg. Dix grands patrons français ont reçu une rémunération représentant en moyenne plus de 240 Smic annuels, soit 4,6 millions d'euros, en 2010, et environ 800 fois le Smic pour les mieux payés d'entre eux. Les présidents des sociétés cotées dans le CAC 40 ont vu leurs rémunérations augmenter de 34% en 2010, pendant que la progression du salaire moyen se limitait à 2,1% (primes et heures supplémentaires comprises)⁶.

En complément de la fixation d'un salaire minimum brut revalorisé (la proposition de 1 700 euros est maintenant dans le débat public) et d'un revenu maximum ne dépassant pas 20 fois le Smic (c'est la proposition de la Confédération européenne des syndicats, reprise en France par certaines forces sociales et politiques), une refonte de la fiscalité doit s'établir sur la base de :

- rééquilibrage entre impôts directs et impôts indirects en faveur des premiers pour établir une progressivité plus grande ;
- impôt sur le revenu avec un nombre de tranches au moins égal à 10, une augmentation progressive des taux allant jusqu'à 100% à partir du seuil de revenu fixé comme maximum et une assiette large sans niches favorisant les revenus du capital par rapport aux salaires ;
- impôt sur le patrimoine avec suppression des niches fiscales sur l'ISF et avec une forte progressivité des taux ;

6. Étude annuelle de la société de conseil aux investisseurs Proxinvest, qui porte sur les salaires des dirigeants de 250 entreprises (SBF 250), www.proxinvest.com/index.php/fr/news/read/171.html.

- impôt sur les successions et les donations pour limiter la transmission des inégalités ;
- impôt sur les bénéfices de façon à instaurer une équité entre les entreprises.

Remettre en cause le paiement de la dette illégitime

La réforme radicale de la fiscalité (avec le réexamen des dépenses fiscales inutiles) est ainsi la condition *sine qua non* pour que l'engrenage de la dette ne renaisse pas après que la dette actuelle a été annulée au moins partiellement pour tenir compte de son caractère largement illégitime. Les collectifs pour un audit citoyen de la dette publique mettent ce caractère en évidence depuis plusieurs mois⁷. Mais on ne peut se contenter de prendre des mesures pour régler le problème de la dette future. Le service actuel de la dette limite de façon évidente le degré de liberté de la politique économique.

En effet, si la détérioration des comptes publics est structurellement due essentiellement à la diminution des recettes fiscales au regard des besoins, comme l'attestent les rapports cités au début de ce chapitre, la dette accumulée depuis tant d'années, pour être légale, n'en est pas moins largement illégitime, d'autant plus qu'elle sert de justificatif à l'austérité. Tout aussi illégitimes sont alors les intérêts versés aux créanciers – souvent bénéficiaires parallèlement des largesses fiscales –, dont la charge représente annuellement 2,5 % du PIB, c'est-à-dire approximativement l'écart qui sépare le taux de déficit public du fameux critère de Maastricht de 3 %. En 2012, ces intérêts représentent pour la dette de l'État 48,8 milliards d'euros, soit le plus gros poste du budget de l'État après l'enseignement scolaire (62,3 milliards d'euros, dont 16,8 pour les retraites) et les quatre cinquièmes des recettes de l'impôt sur le revenu. Tout plaide donc pour soulager les dépenses publiques et sociales de la contrainte financière par la mise en œuvre d'un moratoire sur le paiement des

7. www.audit-citoyen.org.

intérêts de la dette. Ceci dans l'attente des résultats de l'audit qui doit conduire à l'annulation de la part illégitime de la dette.

Sortir la monnaie de l'emprise des marchés financiers

L'indépendance de la Banque centrale européenne (BCE), l'interdiction qui lui est faite de prêter directement aux États de manière à développer un marché des obligations publiques, le seul objectif qui lui est assigné, à savoir limiter l'inflation à 2% par an, ont façonné une zone euro très bien adaptée à la financiarisation de l'économie et à la protection de la rente, au sein d'une Union européenne bâtie par et pour le marché. En parallèle, les banques, pratiquement toutes privées et ayant une envergure continentale ou mondiale, ont servi, au cours de la période précédant la crise, du crédit à des fins souvent étrangères aux besoins de la production et au contraire destinées à favoriser la concentration du capital, les rachats d'entreprises sous LBO⁸ pour bénéficier de l'effet de levier, les rachats de leurs propres actions par les entreprises pour augmenter également le taux de rendement des fonds propres, ou carrément la spéculation sur des produits dérivés.

Ainsi, la création monétaire a été détournée par le système bancaire pour servir prioritairement la finance, avec l'assentiment tacite de la BCE qui fronçait les sourcils devant le moindre risque de hausse des prix des biens et services et des salaires, mais fermait les yeux devant l'inflation galopante sur les titres financiers.

La construction européenne en général et les statuts de la BCE en particulier ont donc fait la preuve de leur totale incapacité à promouvoir la coopération entre les pays membres, encore moins la solidarité entre les peuples. Ils ont favorisé l'extension de la crise au lieu de l'empêcher. Placés devant les difficultés croissantes de certains États à satisfaire les

8. LBO, terme anglais pour acquisition avec effet de levier: processus qui consiste à racheter une entreprise en ayant recours à l'endettement, en engendrant un effet de levier pour faciliter l'acquisition et la rentabilité des capitaux engagés.

exigences financières, comme la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne, les gouvernements des pays membres de la zone euro ont été obligés de contourner leurs propres règles en laissant la BCE racheter sur le marché secondaire les titres publics dévalorisés dont voulaient se défaire les banques.

Depuis deux ans, de Conseil européen en Conseil européen, sous la férule du gouvernement allemand épaulé par le gouvernement français, se mettent en place des mesures et des procédures pour installer définitivement l'austérité au poste de commande. Ainsi le Pacte budgétaire, appelé Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union économique et monétaire (TSCG), entend inscrire en lettres d'or la règle budgétaire de même couleur : sanctions financières accrues en cas de dépassement du déficit public au-delà de 3% du PIB et de 0,5% pour le déficit structurel.

Un nouveau Mécanisme européen de stabilité (MES) relayant le Fonds européen de stabilité financière (FESF) a été adopté. C'est un mécanisme permanent, gouverné directement par les ministres des finances des États européens, et prenant ses décisions à la majorité. Il prévoit de venir en aide aux États en difficulté. Cependant, l'aide du MES est soumise au respect de « strictes conditionnalités » décidées par la Commission européenne, la BCE et le FMI. De plus, l'octroi d'une aide financière sera, à partir du 1^{er} mars 2013, conditionné par la ratification du TSCG. Même si ce couplage entre le MES et le TSCG n'a pas de valeur légale, il engagera politiquement les États. Si le TSCG était ratifié dans les termes actuels, le MES ne pourrait pas être un vrai mécanisme de stabilité, encore moins de solidarité à l'échelle européenne. D'autre part, si aucune modification n'intervenait, le MES, ne disposant pas du statut bancaire, ne pourrait pas emprunter auprès de la BCE et se tournerait vers les marchés financiers pour trouver les ressources nécessaires à l'aide aux États. Le MES ne serait alors qu'un mécanisme de plus pour soumettre les peuples à la finance.

Exagère-t-on en présentant les choses ainsi ? La réponse est donnée par le dernier plan d'« aide » accordé à la Grèce : les banques ont accepté des nouveaux titres grecs à 50 %

de la valeur des anciens qu'elles n'auraient pu de toute façon négocier sur les marchés qu'à 10 ou 20 % de leur valeur nominale. Ainsi, le plan d'aide fut accordé aux banques et le plan d'austérité administré au peuple grec.

Pour couronner le tout, si l'on peut dire, en avril 2012 a été créé à la bourse de Francfort, sur le marché à terme European Exchange (Eurex), un nouveau type de contrat à terme : un produit financier destiné à spéculer sur les taux d'intérêt pratiqués sur les titres de la dette publique française. Les mécanismes du crédit, la création de monnaie et la politique monétaire doivent donc être revus de fond en comble. Il y va de l'avenir des sociétés et de la démocratie.

Un travail pédagogique est d'abord nécessaire pour sortir du discours mensonger et culpabilisateur autour de la monnaie et de la dette. La monnaie est un bien public, une institution de la société, sans laquelle les échanges privés ne pourraient avoir lieu, et sans laquelle la socialisation d'une partie de la richesse, via les impôts et les cotisations sociales, serait impossible. Sa légitimité démocratique est donc essentielle pour qu'elle joue pleinement ces deux rôles, et on comprend combien était bancale et même erronée la conception qui a prévalu à la création de l'euro, dont le contrôle politique a échappé à toute instance démocratique.

Toute augmentation de la quantité de monnaie qui circule dans l'économie provient d'une injection de crédit supplémentaire. Donc toute création de monnaie présente deux faces : un crédit et une dette. L'important est alors de savoir si cette création est engagée pour répondre à des besoins véritables. Si ces derniers correspondent à ceux qui sont exprimés par les ménages pour leurs achats de consommation ou par les entreprises pour leurs investissements, ils possèdent une légitimité, sous réserve de respecter des normes sociales et écologiques. Ce n'est pas le cas du crédit accordé pour les opérations purement financières⁹.

9. Pour approfondir, voir J.-M. Harribey, « Le mystère de la chambre forte », in Attac, *Le piège de la dette publique. Comment s'en sortir*, op. cit., <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/monnaie/chambre-forte.pdf>; « Contre le

Une fiscalité juste et équilibrant recettes fiscales et dépenses publiques suffit-elle pour financer tous les investissements d'avenir ? Non, et cela pour deux raisons. Premièrement, tout développement économique exige une création de monnaie pour anticiper la création de richesse : ce serait le cas avec des investissements répondant à des besoins sociaux ou écologiques. Deuxièmement, des investissements préparatoires du futur porteront des fruits étalés sur plusieurs années ; il est alors normal que leur financement s'étale aussi sur un laps de temps analogue et qu'ils ne soient donc pas imputés sur les seules recettes fiscales de l'année en cours.

Dans le cadre d'une action vis-à-vis des partenaires de l'Union européenne et de la zone euro, il faudra viser :

- la soumission régulière des orientations de la Banque centrale européenne (BCE) aux décisions et au contrôle du Parlement européen ; les objectifs de politique économique, sociale et environnementale doivent être la feuille de route de la BCE en lieu et place de la lutte exclusive contre l'inflation et du laxisme monétaire vis-à-vis des institutions financières spéculatives ;
- la possibilité pour la BCE de financer monétairement à taux réduit, voire nul, les déficits des États dus à des investissements publics d'avenir et non consécutifs à des largesses fiscales accordées aux riches ou aux sociétés ; la limitation des euro-obligations, qui ne pourront désormais être émises que si elles sont souscrites directement par la BCE et non pas placées sur les marchés financiers ; tout mécanisme européen dit de « stabilité » doit être déconnecté de l'action des marchés financiers [\triangleright Encadré « Débat sur la monétisation de la dette publique »] ;
- la fixation des taux de change qui doit être enlevée aux marchés, et à titre transitoire, la fixation de marges de fluctuation tolérées ;
- le placement sous tutelle des agences de notation qui

retour de l'épargne préalable, une conception sociale de la monnaie», <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/monnaie/monnaie-epargne.pdf>.

feront l'objet d'une surveillance étroite pour éviter les conflits d'intérêt.

Des étapes de transition s'avéreront nécessaires pour obtenir le rapport de forces capable d'imposer ces transformations. Cependant un gouvernement de gauche ne pourra attendre passivement que ces changements institutionnels voient le jour, il devra ne pas hésiter devant des mesures unilatérales, sous peine de se trouver ligoté et de fragiliser les réformes sociales qu'il aura entreprises. Voire d'être contraint comme en 1983 à un reniement de ses actions initiales.

Il est possible dès aujourd'hui, dans le cadre des traités européens actuels, de faire en sorte que la Banque de France finance à bas taux les déficits publics. En effet, le second alinéa de l'article 123 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) permet que les établissements publics de crédit soient refinancés par la banque centrale. La Caisse des dépôts et consignations pourrait ainsi emprunter à un taux très bas à la BCE, via la Banque de France et prêter à l'État au même taux. Le financement des déficits publics échapperait ainsi à l'emprise des marchés financiers.

Débat sur la monétisation de la dette publique

Un débat existe entre les économistes pour savoir si la banque centrale peut être autorisée à financer par création monétaire les déficits publics lorsque les impôts ne suffisent pas à équilibrer les budgets de l'État, des collectivités locales et de la Sécurité sociale. On parle à ce propos de monétisation des déficits publics, lorsqu'il s'agit d'acheter les titres de dette au moment de leur émission, ou bien de monétisation de la dette publique lorsqu'il s'agit de les racheter après qu'ils ont déjà été émis. Cette pratique est interdite par les traités européens, de celui de Maastricht à celui de Lisbonne. La BCE a rigoureusement respecté cette consigne, obligeant ainsi les États à emprunter sur les marchés financiers, sauf lorsque, au plus fort de la crise dite de

la dette publique, elle a été contrainte de racheter sur le marché secondaire – c'est-à-dire aux banques qui voulaient s'en défaire – des titres publics notamment grecs ou italiens.

Les adversaires de la monétisation de la dette arguent que le financement direct des déficits par la banque centrale, c'est-à-dire par création monétaire qualifiée – en souvenir des périodes d'hyperinflation – de planche à billets, fait courir le risque d'une relance de l'inflation et n'incite pas les pouvoirs publics à la retenue en matières de dépenses. En cela, ils rejoignent la thèse monétariste parant les marchés de vertu de contrôle et de sanction des États impécunieux. Ils estiment aussi que les agents économiques sauront anticiper les futures hausses d'impôts et ainsi empêcheront que les dépenses supplémentaires permises par l'injection de monnaie produisent leurs effets multiplicateurs de l'activité.

À l'inverse, on peut penser que, en période de chômage important et de sous-utilisation des capacités de production, le risque inflationniste lié à une émission de monnaie est très faible, voire nul. Et, si une inflation limitée existe tout de même, elle est bienvenue pour alléger la dette (c'est la fameuse « *euthanasie du rentier* » de Keynes). De plus, un financement des déficits publics par la banque centrale se ferait à taux zéro ou très faible, réduisant ainsi la charge d'intérêts, laquelle, on le sait, a pris une importance considérable dans la dernière période. Enfin, la possibilité d'utiliser un tel financement pour les investissements nécessaires à la transition écologique et sociale serait un outil précieux.

Toutefois, même chez certains économistes de gauche et écologistes, le droit indiscriminé de monétisation de la dette publique soulève des réserves. D'abord de crédibilité : une telle réforme échappe selon eux à la décision française, sauf à sortir de l'euro. Or l'opinion publique de certains pays ayant connu l'hyperinflation, comme l'Allemagne, y est tout à fait hostile. Sur le fond, ces économistes pensent qu'il n'y a pas grand risque à tolérer une accélération modérée de l'inflation, mais à condition

que les revenus salariaux et sociaux soient parfaitement indexés. Et la monétisation par l'intermédiaire du MES de la dette *passée* de petits pays insolvable ne risque pas de provoquer une grave poussée inflationniste. Mais la possibilité d'un financement direct et *général*, par l'émission monétaire, de déficits *nouveaux* aurait à leurs yeux de fortes chances de déclencher une spirale inflationniste, les gouvernements de droite n'ayant plus aucune raison de taxer les profits pour équilibrer leur budget. Enfin, le but n'est pas de stimuler la croissance par un « multiplicateur de relance keynésienne » (déficit public plus émission monétaire) mais de cibler certaines dépenses publiques vers les investissements d'avenir (contre la crise écologique): et seules ces dépenses-là devraient avoir accès à des crédits à taux zéro de la Banque centrale. La solution serait alors de n'autoriser le financement direct par la Banque centrale que pour des institutions de crédits démocratiquement contrôlées au niveau national et européen, telles la Banque européenne d'investissement (BEI) et le MES.

À l'encontre de cette vision, d'autres économistes, également de gauche et écologistes, font valoir, d'une part que la possibilité de monétiser les déficits publics n'est pas un palliatif à l'absence de réforme fiscale dont la mise en œuvre est un préalable, et d'autre part, que le MES et le TSCG sont des outils conçus pour être au service de la finance et de l'austérité et non pour renforcer la solidarité entre les pays. Il y a donc un accord général chez les économistes de gauche et écologistes pour dire que la mise en œuvre de la réforme fiscale est indispensable, indépendamment de la possibilité de monétiser les déficits publics.

Il reste donc deux niveaux de débat. Le premier est déjà tranché par la pratique née de la crise: bien que n'étant pas autorisée à intervenir directement lorsque les bons publics sont émis, la BCE intervient toutefois ensuite, si c'est jugé nécessaire, sur le marché secondaire. Le second débat porte sur une intervention directe ou pas

de la BCE, avec une position intermédiaire consistant à créer un organisme public (de type BEI ou Fonds de développement écologique et social) pour émettre des crédits servant à financer les investissements – crédits garantis en dernier ressort par la BCE – et ayant par le statut bancaire qui serait le sien, la possibilité, autorisée par les traités existants, de se refinancer auprès de la BCE. C'est toute la différence avec le MES façon Merkel et Sarkozy, pour lequel n'est prévu qu'un financement sur les marchés financiers, afin de laisser, *in fine*, les États dans la main de ces derniers.

Un proverbe bien-pensant dit que l'argent est le nerf de la guerre. Il est vrai qu'il fut, au cours de la période néolibérale, le nerf de la guerre sociale menée contre les pauvres par ceux qui en détiennent le plus et par leurs mandataires financiers. Il s'agit alors de faire de la monnaie mise sous contrôle démocratique le nerf de la transformation sociale, facteur de paix. Ainsi l'hypothèque de la dette pourra être levée.

3. Contrôler la finance

Si la crise est d'abord due aux transformations structurelles de la période (déplacement de la frontière salaires/profits et libéralisation totale des mouvements de capitaux pour l'essentiel), les excès de la finance sont, quant à eux, responsables de son déclenchement. Ce qui importe, puisque les institutions financières continueront à exister, c'est de les « réguler », c'est-à-dire les contrôler étroitement afin de les contraindre à adopter un comportement conforme aux objectifs de transformation que nous proposons.

La finance, accélérateur de la crise

Sous le quinquennat qui s'ouvre, il est infiniment probable que subsisteront le marché, le salariat, la propriété privée et les profits. Même dans une économie engagée dans une transition vers un autre modèle de développement et où la sphère marchande privée serait plus réduite qu'aujourd'hui, il y aura donc toujours des entrepreneurs pour investir et qui chercheront des capitaux pour ce faire, et des salariés pour engager des dépenses de long terme supérieures à leur épargne. Il y aura toujours des États votant des budgets en déficit : qu'ils soient incapables de lever des impôts en adéquation avec leurs dépenses, même courantes, ou qu'ils engagent une conversion écologique de l'économie pour sortir de la crise, en considérant, légitimement, que les contribuables du futur devront partager les frais de cette conversion. Et, en face, il y aura toujours de l'épargne. Il y aura toujours des profits accumulés, qui chercheront à s'investir. Il y aura toujours des salariés pour épargner en vue de dépenses futures. Et les salariés continueront à apprécier la facilité de faire virer leur salaire sur leur compte en banque. Et il y aura donc toujours des institutions financières profondément transformées pour prêter aux premiers les sommes demandées par l'économie.

Mais on voit que l'argent emprunté par les uns, comme l'argent déposé par les autres, n'est pas toujours de même

nature. La plus grande partie des dépôts (ce que l'on appelle la masse monétaire scripturale) est de l'argent possédé par les ménages pauvres et moyens, détenu comme moyen de paiement, pour les dépenses courantes ou pour des projets à court et moyen terme. De même, l'argent emprunté par ces ménages (pour se loger ou pour acheter une voiture) est le plus souvent gagé par des revenus attendus d'un salaire régulier. En principe, il en est d'ailleurs de même pour les emprunts des États, gagés sur les impôts futurs. Tout autre est le cas des profits qui cherchent à s'investir et des emprunts pour des entreprises risquées (y compris certaines dépenses des États).

Il y a donc là deux usages bien différents de la monnaie, et même deux natures différentes de celle-ci : simple moyen d'échange, de *circulation* entre la rémunération de l'activité (anticipée dans le cas des emprunts) et l'achat de marchandises ou de services, et, d'autre part, la *valorisation* : la mise d'argent qui devient capital, plus ou moins productif ou spéculatif, sur une entreprise parfois risquée. Or, ces deux circuits tendent, depuis plusieurs dizaines d'années, à se mélanger dans l'alchimie des institutions financières. C'est même cette activité d'alchimiste, utilisant parfois le simple dépôt des salaires du mois pour miser sur les spéculations les plus ahurissantes, qui « justifie » les profits que s'attribuent les banques, et les rémunérations mirobolantes servies à leurs dirigeants et à leurs *traders* (en récompense de leur flair et de leur clairvoyance ?).

Ces profits financiers sont, depuis plusieurs années, supérieurs même aux profits d'entreprises dans bon nombre de pays. La mondialisation de la finance a été acceptée, en ce qui concerne les pays européens, par l'Acte unique de 1986, traité dont les stipulations furent même mises en application avec plusieurs années d'avance par le gouvernement de Pierre Bérégovoy. Or la fragmentation politique de l'Europe permet à certains pays d'offrir à la finance (et à ses clients privilégiés) des paradis échappant non seulement au fisc mais aux règlements ou, comme on dit pour la finance, aux « règles prudentielles ».

Ce sont justement ces imprudences qui jouèrent un rôle catalyseur dans la crise actuelle. La crise n'est pas due qu'à ces dérèglements, elle est beaucoup plus profonde, ancrée dans les inégalités de distribution des revenus, nationales et mondiales, et, encore plus profondément, sur la faillite d'un modèle de développement productiviste, surconsommant les ressources naturelles de la planète et mettant son avenir en péril. Il n'empêche que le jeu prédateur de la finance a joué un rôle démultiplicateur (on dit « de levier ») dans cette crise, et qu'il convient d'y mettre un terme¹.

De même, comme nous l'avons rappelé au chapitre 2, l'endettement des administrations publiques de la France ou d'autres pays comme la Grèce, renvoie avant tout au refus des classes dirigeantes de s'imposer à elles-mêmes une participation équitable au financement des politiques publiques. Et l'endettement des ménages appauvris par trente ans de libéralisme (en particulier celui des ménages américains qui se sont endettés à des taux *subprime* pour acquérir leur logement) n'est pas le fait des banques, mais de la politique salariale du patronat. Ces deux problèmes doivent être réglés au cours de la transformation sociale.

Il n'en reste pas moins que les banques ont usé et abusent encore de la position affaiblie des débiteurs pour leur imposer des taux d'intérêt meurtriers, qui vont bien au-delà du « malus » (le *spread*²) qui pourrait être justifié par les risques de défauts (de non-remboursement) de la part de débiteurs en difficulté.

Ces prélèvements sur l'économie sont d'autant plus possibles que les banques ont obtenu le quasi-monopole de l'émission de monnaie, sous forme de crédits qui se retrouvent immédiatement sous forme de dépôts dans leurs

1. Sur l'importance relative des crises économico-sociales et écologiques, et leur expression dans les crises financières, budgétaires et monétaires, voir A. Lipietz, *Green Deal, La crise du libéral-productivisme et la réponse écologiste*, Paris, La Découverte, 2012.

2. Le terme *spread* désigne un écart de taux d'intérêt, par exemple entre celui dont s'acquitte un État par rapport à celui qui est considéré comme la norme, et qu'exigent de lui les marchés financiers au nom d'une « prime de risque ».

propres livres de compte. La masse monétaire est une création des banques, enclenchée par la demande de crédit des autres agents, et limitée seulement par le risque que prennent les banques de voir un débiteur faire défaut, c'est-à-dire le risque de ne pas voir revenir la monnaie ainsi créée, alors même que le créancier a dépensé l'argent qu'il a emprunté et que les chèques qu'elle a signés sont présentés à la banque créditrice. Quand tout va bien, les banques prennent ce risque jusqu'au-delà du raisonnable. Quand la faillite des débiteurs (ménages ou États, entreprises ou autres banques endettées) menace leur existence, elles arrêtent tout nouveau crédit et réclament le soutien de l'État, si possible sans aucune contrepartie ! L'économie réelle s'étouffe, faute de moyen de circulation. C'est ce qui s'est passé en 2007-2008.

Le risque d'imprudence est principalement régulé par des limites légales, les *règles prudentielles*. Mais celles-ci se sont révélées insuffisantes. Et de plus, la question de la « prudence » est importante, mais ce n'est pas la seule !

Des règles contournées

Les règles prudentielles empêchent les banques de faire « n'importe quoi ». Les Français, habitués depuis la Libération à un secteur financier presque entièrement nationalisé jusqu'aux années 1990, sans que cela n'ait empêché ni la faillite par imprudence du Crédit lyonnais ni les dévoiements de l'agriculture financés par le Crédit agricole, savent que la propriété juridique de la banque (qu'elle soit privée, coopérative ou nationalisée) n'est pas d'une importance décisive de ce point de vue.

Les règles stipulent que la banque doit rester suffisamment liquide, c'est-à-dire garder assez de monnaie émise par la banque centrale (dite communément monnaie « centrale » ou monnaie « banque centrale ») en réserve pour couvrir les chèques qui lui reviennent (émis par les agents à qui elle a fait crédit). On admet que si elles en gardent environ 8 % (ratio Cooke³) il n'y a pratiquement pas de risque, car tout le

3. Un ensemble de recommandations formulées en 1988 par le Comité

monde ne va pas retirer son argent en même temps de la même banque.

La monnaie « banque centrale » est la seule monnaie acceptée dans la compensation des déséquilibres entre banques des règlements de chèques ou de virements. Depuis longtemps cette monnaie n'est plus l'or, mais du papier émis par la banque centrale. Il est toléré que cet argent « liquide » qui constitue la réserve d'une banque soit lui-même prêté, mais à un débiteur parfaitement sûr, l'État. Ce rapport entre ce que les économistes appellent la *base monétaire* (c'est-à-dire l'or et monnaie « banque centrale ») et la *masse monétaire* (l'ensemble des crédits et donc des dépôts bancaires) peut être rendu plus ou moins tendu par la banque centrale, quand elle échange des reconnaissances de dettes (des *titres*) contre de la monnaie centrale qu'elle émet soit sous forme de billets soit sous forme de crédits portés au compte des banques ordinaires. Cette forme de régulation est aujourd'hui rendue plus subtile par les conférences de la Banque des règlements internationaux qui édicte les règles dites Bâle 1, 2 et 3. Ces accords stipulent une proportionnalité plus complexe entre ce que prête une banque et ses fonds propres. Mais le principe reste le même. Et il est en permanence fragilisé par le fait que même les titres sur les emprunts d'État ne sont plus très sûrs aujourd'hui!

Face aux règles prudentielles modernes, les banques ont tenté (et réussi) une double manœuvre : 1) capter le plus possible de dépôts ; 2) s'affranchir des règles de proportionnalité entre les dépôts qu'elles détiennent et les crédits qu'elles accordent, crédits qui vont leur permettre de capter une part de la valeur ajoutée mondiale. La méthode consiste

de Bâle, un comité rassemblant les banquiers centraux des pays du G10 sous l'égide de la Banque des règlements internationaux, à Bâle, visaient à assurer la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale à la quantité de fonds propres des banques. Ce minimum a été fixé en mettant en place un ratio minimal de 8% de fonds propres par rapport à l'ensemble des crédits accordés par les banques. Ce ratio est appelé ratio Cooke par référence au président du Comité au moment de la mise en place des recommandations. On parle des accords de Bâle 1, auxquels ont succédé Bâle 2 et 3.

à segmenter les différents crédits entre ceux qui rapportent beaucoup, et que l'on va réserver à un petit groupe d'actionnaires, de déposants ou de dirigeants privilégiés, et ceux qui rapporteront peu et qui rémunéreront les crédits proposés au tout-venant des déposants. Les crédits bien rémunérés (les fameux « taux à deux chiffres ») sont plus risqués, mais ces risques sont couverts par la masse des dépôts des particuliers, qui ne se préoccupent pas du tout de la gestion de la monnaie de circulation qu'ils ont confiée aux banques. Autre échappatoire pour améliorer le ratio prudentiel : se débarrasser des titres représentant des crédits, en les revendant à d'autres banques : ce qu'on appelle la *titrisation*.

Rappelons, enfin, que de nombreux pays (notamment les pays les plus « souverainistes » de l'Union européenne, comme la Grande-Bretagne, qui refusent toute règle collective supranationale) ont des règles prudentielles très laxistes, pour attirer les banques par un « dumping réglementaire ». Il existe ainsi de véritables « paradis prudentiels ».

La crise des *subprimes* est un condensé de toutes ces imprudences et des manœuvres pour échapper aux règles. Dans le cadre d'un développement spéculatif de la construction, des crédits ont été proposés à des ménages américains pauvres pour leur logement. Comme ils étaient risqués, les taux d'intérêt étaient plus élevés (*subprime* = pas très bon), ils étaient gagés sur l'hypothèque du logement dont on supposait que le prix monterait indéfiniment. Ces titres apparaissaient donc plus sûrs qu'en réalité, ce qui permettait de les grouper et de les revendre dans le monde entier, y compris aux ménages européens détenteurs d'assurance-vie. Quand le marché de l'immobilier américain s'est retourné et que les taux de la Réserve fédérale ont été rehaussés, dans un contexte où la crise écologique pointait (envol du prix de l'énergie et des aliments), les ménages salariés pauvres ont fait défaut, leurs maisons ont été revendues à perte, les banques ont fait faillite, mais les titres ainsi revendus ont « pourri » la valeur du bilan de toutes les banques du monde.

C'est alors qu'est apparue l'ultime force de la finance : puisqu'elle émettait et gérait la monnaie de tout un chacun,

argent du mois et épargne, laquelle servait d'assise aux crédits accordés, la faillite d'une banque ayant commis des erreurs pouvait déclencher une crise mondiale. Comme l'expérimenta en vraie grandeur celle de la banque Lehman Brothers. Les États durent admettre alors que certaines banques, étant « trop grosses pour faire faillite » (*too big to fail*)... pouvaient donc tout se permettre. Ce chantage implicite est appelé *aléa moral*.

La prudence n'est pas tout

Limiter les « crises d'imprudence » par une meilleure régulation prudentielle de la finance ne suffit pas, dès lors que l'on vise une transformation écologique et sociale. La régulation financière que nous voulons doit en outre viser à limiter les profits captés par le secteur financier, et orienter l'activité des agents financiers vers les investissements nécessaires à la transition écologique et sociale.

Or, les règles prudentielles actuelles ne distinguent les titres de crédit que par leur « sécurité » (que l'emprunteur ne fasse pas défaut). Une période de transition, comme une période de reconstruction (après une guerre), ne peut se satisfaire de telles règles : la collectivité doit déterminer ce qu'il est le plus urgent de financer, faute de quoi les crédits afflueront sur ce qui semble le plus sûr ou le plus profitable. Quand la machine s'emballe, se développent des « bulles ». Le crédit facile des années 2000 n'a servi qu'à alimenter des bulles. Il y a eu des bulles immobilières, mais elles privilégiaient les beaux quartiers, et même des bulles « vertes », mais elles privilégiaient le financement des nouvelles énergies voyantes plutôt que les économies d'énergie modestes mais efficaces !

Lors de la reconstruction de l'Europe après la guerre (1945), le crédit était au contraire « encadré » et « sélectif ». Les taux d'intérêt, en particulier ceux auxquels les banques centrales refinaient les crédits des banques à l'économie, dépendaient au moins partiellement de l'utilité sociale de ces crédits.

Des banques démocratiquement contrôlées

De l'expérience de 2007-2008 (comme de 1929...) découlent des impératifs urgents quant à la réforme de la finance.

Séparation des banques de dépôt et d'affaires

D'abord, il faut séparer les banques comme organisatrices de la monnaie « moyen de circulation » – la *banque de dépôt* – et les banques qui collectent des profits cherchant à se valoriser – la *banque d'affaires*. Le plus sûr est en effet, comme après la crise de 1929, de les séparer, malgré les hauts cris des banquiers jurant qu'ils établissent en interne une « muraille de Chine » entre les deux circuits. Les ménages qui déposent leur argent en banque n'ont pas à subir les conséquences des jeux de la finance. Cette séparation avait été réalisée par le *New Deal* de Roosevelt lors de la crise des années 1930 (*Glass-Steagal Act*). Elle s'était de plus en plus estompée ces trente dernières années. Après la nationalisation de toutes les banques en France par François Mitterrand, une réorganisation-fusion des deux types de banques avait eu lieu, bien entendu conservée lors de la privatisation.

D'ores et déjà, plusieurs pays, notamment la Grande-Bretagne, sont en train de rétablir une forme atténuée de *Glass-Steagal Act*, par la séparation des banques de dépôt et des banques d'affaires. Cette mesure fondamentale doit être mise en oeuvre en France. Elle ne signifie pas, évidemment, qu'une banque de dépôt n'a plus le droit de prêter aux entreprises. De même qu'aujourd'hui les prêts immobiliers sont l'objet d'une connaissance personnelle de la situation du ménage emprunteur, il est tout à fait légitime que l'agence d'une banque de dépôt prête à des entrepreneurs locaux, sur lesquels la banque peut obtenir un niveau réel de connaissances. Cela devait même être sa vocation, et elle pourrait mettre en place des fonds d'épargne et d'investissement locaux, à condition que les investisseurs (leurs clients, qui

cherchent à placer leur argent pour quelque temps, de façon si possible socialement utile) aient une claire connaissance de « ce que le banquier fait avec leur argent », comme ils savaient jadis qu'en déposant à la Caisse d'épargne ils finançaient le logement social... dont leurs propres enfants pourraient avoir besoin.

De même, la banque de dépôt doit conserver la possibilité de proposer aux ménages des formes d'épargne à long terme relativement rémunérées. Mais on voit sur cet exemple le germe d'une réforme bien plus profonde à effectuer : puisque tout dépôt à terme d'un ménage, contribue à la capacité de prêt d'une banque, la banque des dépôts doit être l'objet d'une politique d'appropriation sociale conduisant à un contrôle chaque fois plus large de la part de la collectivité des déposants sur l'usage qui est fait de leur argent.

La loi doit délimiter l'ensemble des catégories de prêts et de placements autorisés à ce type de banques maniant l'argent du public. Une information de plus en plus précise doit être fournie aux déposants à la fois sur les usages possibles de leur épargne (assurance-vie comprise), avec une évaluation de l'utilité écologique et sociale de cet usage. Le client (le déposant) de la banque doit avoir le droit de préciser ce que la banque peut faire de son argent. Les banques doivent être socialisées et évoluer vers une gouvernance « multipartenariale » comprenant : leurs clients, leurs salariés, leurs actionnaires (donc éventuellement l'État, les coopérateurs)... et les bénéficiaires potentiels de leurs crédits, c'est-à-dire les chambres de métiers, les pôles locaux et conseils régionaux de l'économie sociale et solidaire. L'activité du système financier devra s'insérer dans le cadre des objectifs généraux d'une planification économique, sociale et écologique.

Le développement des opérations hors-bilan a été aussi un moyen pour les banques de développer leurs profits mais en accroissant les risques. Dans le hors-bilan figurent des éléments qui pourront se traduire par des opérations financières ultérieures telles que des engagements de crédit irrévocables à accorder, des cautions, des achats et ventes de titres non encore enregistrés pour tenir compte des délais de règlement/

livraison, des engagements liés à des instruments de financement à terme... Les CDS (*credit default swaps*) figurent ainsi dans le hors-bilan des banques. L'environnement réglementaire (ratios issus des accords de Bâle) a certes évolué pour tenir compte de l'accroissement du risque hors-bilan généré par ces activités. Mais de nombreuses opérations sont faites par des intermédiaires plus ou moins liés aux banques sans qu'ils aient à fournir la moindre garantie en liquidités puisqu'ils ne reçoivent pas de dépôts. Quand ces investisseurs se retrouvent en mauvaise posture, ils se tournent vers les banques.

Enfin, en cas de faillite, les clients de la banque de dépôt doivent continuer à bénéficier d'une garantie d'État pour leurs dépôts, limitée à la masse raisonnable d'épargne d'un ménage moyen-supérieur (aujourd'hui 150 000 euros... pour chaque banque). Cette garantie signifie tout simplement que l'État prend en compte le caractère de service public de la gestion de bien commun qu'est la monnaie par des banques de dépôt (quelle que soit la forme de leur propriété). Par ailleurs, il faut combattre le principe « trop grosse pour pouvoir faire faillite ». Une politique d'encouragement aux banques locales coopératives, mutualistes ou SCIC, en accroissant le nombre de banques, permettra de diminuer les risques systémiques des faillites importantes. Car dès lors que les banques de dépôt prêtent, elles courent le risque de ne pas être remboursées et de faire faillite. La réglementation prudentielle les concernera toujours. Enfin, une bonne part des prêts devrait transiter par des banques spécialisées capables de suivre les dossiers, du type, comme dans l'après-guerre, du Crédit foncier, du Crédit d'équipement des PME, etc., permettant le cas échéant de bénéficier de bonifications d'intérêt en fonction de critères écologiques et autres.

Contrôle étroit des banques d'affaires

Les banques d'affaires continueront à jouer un rôle de financement de l'investissement, de sécurisation des opérations de commerce extérieur (transactions et couverture en devises par exemple...). D'une façon ou d'une autre, toutes

les banques resteront interconnectées, ne serait-ce que parce qu'une partie des ménages investit une partie de son épargne dans les affaires ou parce que la faillite d'une banque d'affaires met en péril les entreprises qui sont en compte chez elles. Toutes les banques continueront à alimenter un risque systémique.

Il est donc important de réguler les banques d'affaires. La toute première mesure à prendre est d'augmenter leurs fonds propres obligatoires servant de matelas en cas de défaut d'un débiteur. Pour obliger les banques d'affaires à augmenter leurs fonds propres, les autorités de contrôle (françaises ou européennes) doivent avoir le pouvoir d'interdire la distribution de dividendes ou de bonus aux banques jugées sous-capitalisées.

Mais tout aussi important est de les empêcher de prendre des risques inconsidérés (pour elles-mêmes et pour la collectivité) et de les diffuser. Les mêmes autorités doivent avoir le pouvoir de contrôler *a priori* les nouveaux produits de placement, parfois exotiques, mis sur le marché et d'interdire les opérations dont la signification échappe à la plupart des banquiers eux-mêmes, ou celles permettant la spéculation sur la dette publique (marchés de CDS, marchés à terme sur les obligations d'État, titrisation) et sur les matières premières, y compris agricoles. Cette autorisation préalable implique évidemment une capacité, pour les fonctionnaires en charge de la surveillance, de comprendre les innovations bancaires et, en cas d'opacité suspecte, de les refuser.

Par ailleurs, la distinction entre l'argent de la banque (c'est-à-dire de ses actionnaires) et celui de ses clients doit être maintenue, même pour la banque d'affaires : les épargnants qui placent leur argent, eux aussi, doivent en garder le contrôle. Il faut interdire aux banques de se livrer à des spéculations avec l'argent de leurs déposants, sans mandat explicite de leur part.

Reste que, demain comme hier – l'expérience nous l'a montré – toutes les institutions financières, coopératives, mutualistes ou nationalisées, ont tendance à se constituer en État dans l'État, s'affranchissant de la responsabilité

démocratique voire de la légalité, avec parfois la bénédiction de l'État lui-même... C'est aux citoyens et à leurs élus de contrôler la « moralité » du système financier et de veiller à ce que leur activité reste subordonnée aux finalités de la planification économique, sociale et écologique.

La première mesure est évidemment d'interdire les paradis fiscaux. Vaste programme ! Il semble échapper à la puissance de l'électeur. Toutefois, à l'échelle européenne et tout au moins française, il est tout à fait possible de sanctionner les banques ayant des activités dans les paradis fiscaux, ne serait-ce qu'en interdisant les transactions financières avec eux, sous peine de retrait de la licence bancaire. C'est même possible à l'échelon régional et certains conseils régionaux s'en sont déjà servis.

De même, il est légitime de taxer différemment les profits de la finance, dont l'utilité sociale est plus contestée que ceux du capital productif. Cette taxe sur les surprofits de la finance peut avoir un caractère national (c'est la contrepartie de l'insuffisante harmonisation de la taxation des revenus du capital à l'échelle de l'Union européenne), car le risque de fuite du capital bancaire à l'étranger est limité. Si la finance opère en France, c'est qu'il y a du profit à faire en France. Et ce profit ne peut pas être plus dissuadé par l'impôt que l'impôt sur le revenu ne dissuadera quiconque de travailler...

Une nouvelle sélectivité du crédit

Nous avons vu que la régulation fondamentale de la finance passe par sa « liquidité » : la garantie qu'offre une institution financière de pouvoir payer avec de la monnaie centrale les chèques qu'on lui présente, émis par les débiteurs à qui elle a elle-même fait crédit. Cette liquidité des banques ordinaires est bordée obligatoirement par les règles prudentielles, fixant le rapport entre base monétaire détenue (la monnaie centrale) et masse monétaire émise (les crédits). Nous sommes partisans de rendre plus sévères ces règles prudentielles, ce qui peut être gênant pour l'activité économique, y compris pour les activités les plus nécessaires : la construction des

logements, leur rénovation écologique et autres investissements de la transition verte. Faute de base, la finance peut être contrainte de réduire ses crédits... surtout quand elle a des doutes sur la solvabilité de ses emprunteurs. La réponse à ce problème, depuis les travaux de Keynes, premier penseur de la pure monnaie de crédit après l'abandon de l'or, est de faire varier la base monétaire dont disposent les banques, sans toucher aux règles prudentielles.

La monnaie dont dispose la banque, au départ, est celle qu'ont apportée ses actionnaires, ou qu'ils ont accumulée à partir de leurs profits : les fonds propres. Elle peut aussi emprunter auprès d'autres banques en cas de déséquilibres passagers. Mais elle peut surtout emprunter auprès de la banque centrale. Mieux encore : elle peut échanger les titres de ses crédits à l'économie (y compris aux États) contre de la monnaie centrale; en les vendant à la banque centrale (celle-ci peut aussi les « prendre en pension ») : on dit qu'elle les « escompte » auprès de la banque centrale, et que celle-ci « monétise » la dette correspondante. Le taux d'escompte de la banque centrale et les classes de titres qu'elle accepte d'échanger contre monnaie centrale sont les instruments de la politique monétaire.

Or ces classes de titres escomptables ne sont ordonnées depuis trente ans par rien d'autre que leurs niveaux différents de solvabilité, estimés par les banques en interne ou par les agences de notation. Concrètement, la politique de la banque centrale devient de plus en plus « quantitativement accommodante » quand elle accepte de racheter les titres notés AAA, puis AA, et ainsi de suite, jusqu'à la monétisation de titres pourris n'ayant aucune chance d'être jamais remboursés. Le dogme est en effet qu'il ne faut pas distinguer autrement la qualité des prêts (comme par exemple par leur utilité sociale) : le marché est censé savoir, et mal noter les crédits inutiles ! C'est la règle dite de « neutralité » du crédit.

Une politique monétaire quantitativement accommodante ou de taux d'intérêt bas a donc l'avantage d'éviter les faillites et de fournir de la monnaie centrale aux banques comme base monétaire, ce qui élargit leur capacité de prêter, même

si ce n'est pas cet argent-là qui est prêté ensuite. Cela ne signifie en aucune manière qu'elles vont le faire, et surtout le faire utilement ! Ainsi, les bas taux d'intérêt qui ont prévalu en France avant l'ouverture de la crise de 2008 ont servi aux investisseurs (en particulier aux classes moyennes supérieures et aux grandes fortunes) à acheter des appartements de rapport en centre-ville, provoquant l'envolée du prix du logement et l'éviction des classes populaires.

De même, la BCE a prêté aux banques européennes 1 000 milliards d'euros fin 2011-début 2012, tout en achetant massivement les titres de la dette publique grecque ou italienne. Ces opérations sont littéralement « accommodantes » en ce qu'elles évitent les faillites et permettent l'émission des nouveaux crédits. Les 1 000 milliards sont prêtés pour trois ans et à taux d'intérêt dérisoire. Bien sûr, ils ne sont pas « reprêtés » aux États, mais conservés sous forme d'euros en réserve, permettant sans risque systémique d'offrir environ dix fois plus de crédits (dix mille milliards) aux États, aux ménages, aux entreprises⁴. Or rien n'oblige les banques à émettre ces crédits ; d'ailleurs, elles ne l'ont guère fait au début 2012, si ce n'est précautionneusement et en imposant un *spread* sur les emprunteurs peu solvables (les États endettés). Quand l'argent émis par la banque centrale ne sert pas de base à l'émission de nouveaux crédits, faute de perspective d'activité réelle, on dit qu'il tombe dans la « trappe à liquidités », ce qui est la situation en Europe début 2012. Il est probable que les banques achèteront plutôt des titres déjà existants, obligations ou actions, provoquant de nouvelles bulles sur les marchés boursiers, plutôt que financer de nouvelles activités. Et si elles financent des activités nouvelles, il n'y a aucune raison que ce soit en priorité les plus utiles à la transformation sociale et à la transition écologique⁵.

4. Si les banques savent par expérience que les crédits qu'elles accordent en monnaie scripturale n'entraînent une demande de monnaie fiduciaire (les billets) que dans une proportion d'un dixième, alors en accordant 10 000 de crédits, il suffit qu'elles se refinancent à hauteur de 1 000 auprès de la banque centrale.

5. Sur les effets de l'abondante création monétaire de ces dernières années, voir <http://lipietz.net/spip?article2713>

La méthode keynésienne de la politique monétaire accommodante, si elle était efficace pour relancer périodiquement les activités classiques dans les modèles de développement capitalistes antérieurs, n'est pas suffisamment efficace pour une transformation sociale, en particulier pour financer les investissements de la transition écologique et sociale. La période récente a montré que la monnaie pouvait être facilement émise pour alimenter les bulles, au lieu d'investir utilement. Il faut, comme dans les périodes de reconstruction (et en France jusqu'aux années 1980) rétablir la sélectivité du crédit. C'est-à-dire n'offrir des euros à bas taux d'intérêt qu'aux acteurs s'engageant dans des activités démocratiquement jugées utiles.

C'est sur ce type de modèle que fonctionne déjà en principe la Banque européenne d'investissement. Celle-ci, qui pèse deux fois et demie la Banque mondiale, rend compte de sa politique aux institutions communautaires de l'Union européenne, et en particulier au parlement qui vote déjà les garanties et bonifications d'intérêt d'un fonds particulier dédié aux investissements « verts ». Une réforme simple consisterait à permettre à la banque centrale de financer directement ce fonds à un taux d'intérêt proche de zéro. Comme ce fonds n'alimente que des projets productifs s'autofinçant à terme par les économies qu'ils permettent, les critiques habituelles contre le financement par la planche à billets s'estompent [▷ Encadré « Débat sur la monétisation de la dette publique », chapitre 2].

Pour un système financier approprié socialement

Le contrôle démocratique de toutes les banques envisagé ci-dessus vise à immédiatement stopper les pratiques bancaires fautives de crise, mais aussi à préparer la socialisation de tout le système bancaire. Les mécanismes régulateurs présentés plus haut permettraient d'imposer au système financier l'observation immédiate de règles de prudence et de flécher ses financements prioritairement vers les objectifs

de la transition sociale et écologique. Mais ils ne peuvent obliger les banques à financer, dans le détail, les orientations politiques démocratiquement adoptées par un pays ou une région. Il manque des mécanismes et institutions à la disposition discrétionnaire des pouvoirs publics élus, nationaux et locaux. Il faut construire un système financier public, au service d'une planification qui se déclinera à l'échelon régional.

Un des éléments de ce système peut, en France, être assez facilement construit à partir de la Caisse des dépôts et des fonds d'épargne réglementés (livrets A, livrets de développement durable, dont les organes du pôle ainsi reconstruit devaient gérer les fonds en exclusivité). Ce pôle financier serait au service de politiques publiques et notamment de ses investissements lourds : l'ensemble du financement du logement social et de la rénovation écologique du bâti, les réseaux de transports en commun à mettre en place, la construction de crèches, etc.

Mais, bien entendu, le système financier ne doit pas devenir un État dans l'État, et l'on sait que ce sera pourtant sa tendance spontanée. Répondant à des objectifs globaux mais aussi régionaux et locaux, soumis à une gouvernance multipartenariale (collectivités, usagers, salariés, bénéficiaires potentiels), il doit fonctionner selon le modèle de l'appropriation sociale du système financier.

Le secteur bancaire et financier est celui par lequel le scandale – la crise – est arrivé. Les pressions exercées pour imposer à tous les peuples l'austérité avec un grand A viennent des responsables financiers du plus haut niveau, qu'ils soient à la tête de la Banque centrale européenne (BCE), des banques privées, des institutions financières de placements, dont les fonds de pension, de leurs traders et de leurs agences de notation, ou qu'ils soient leurs mandataires dépêchés à la tête des gouvernements comme ceux de la Grèce ou de l'Italie.

La socialisation de tout le secteur bancaire et financier est donc la réponse nécessaire et à mettre en pratique dans les meilleurs délais possibles au diktat des marchés financiers sur les politiques publiques. Ceux-ci ont fait de la monnaie un

outil privilégié, quasi exclusif, de l'accumulation privée et de la spéculation. Il s'agit de retrouver l'usage collectif du bien public monnaie. Cela ne pourrait être le cas si les banques qui disposent du droit de création monétaire restaient privées ou bien, tout étant de droit public, continuaient à accorder les crédits hors de tout contrôle social et en décalage avec les orientations stratégiques de transition sociale et écologique, sans égard pour le développement de tissus économiques régionaux cohérents.



2^e partie

Engager la rupture

La situation économique de la France est devenue, peu à peu, le prétexte à toutes les régressions sociales. En choisissant de sortir par le haut de la crise par des réformes en profondeur de la fiscalité, du système financier et de la gestion de la dette, la gauche pourrait réellement entamer la rupture avec le néolibéralisme. Elle aurait en effet les moyens de rompre avec la logique dévastatrice à l'œuvre depuis trente ans et qui s'est accélérée au cours du mandat de Nicolas Sarkozy. La gauche récupère aujourd'hui un pays en lambeaux : le chômage officiel est passé en cinq ans de 8,4 % à près de 10 % de la population active, la précarité a explosé et la population touchée par la pauvreté et l'exclusion sociale atteint 11 millions de personnes¹.

Il n'y a aucune fatalité dans cette situation. Il y a, à sa source, des choix politiques bien définis. La loi Tepa (travail, emploi, pouvoir d'achat) de 2008 a fait perdre 440 000 emplois en poussant les chefs d'entreprises à multiplier le recours aux heures supplémentaires défiscalisées plutôt qu'à l'embauche. Nicolas Sarkozy a refusé tout « coup de pouce » au Smic durant son mandat. Le Smic mensuel net à temps plein (1 071 euros en 2011) a donc enregistré un gain de pouvoir d'achat d'à peine 2 % depuis 2007. Tous les efforts du gouvernement ont été tournés vers les plus riches. L'exemple qui est peut-être le plus emblématique est la réforme de l'ISF : le seuil d'imposition a été relevé de 800 000 à 1,3 million d'euros de patrimoine, ce qui a permis à 300 000 foyers fiscaux de ne plus le payer.

La gauche doit aujourd'hui entamer une grande bifurcation. Concentrer ses efforts sur la redistribution des richesses,

1. ONPES, « Crise économique, marché du travail et pauvreté », Rapport 2011-2012 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_ONPES_2011-2012_chap_1_.pdf.

Changer vraiment !

diriger ses dépenses publiques vers l'intérêt général et non plus vers la satisfaction des intérêts privés.

Il est temps pour la gauche arrivée au pouvoir de se réveiller et de se distinguer très clairement de la rigueur économique qui ébranle toute l'Europe. La gauche doit d'urgence augmenter les minimas sociaux, réduire les inégalités de salaires et de revenus, réduire les inégalités femmes-hommes, diminuer le temps de travail, étendre la protection sociale et mener une politique favorable à l'emploi. Elle en a les moyens. Il s'agit maintenant de les mettre en œuvre.

4. Les mesures d'urgence face à la crise

Depuis trente ans, les salariés ont été directement victimes de la financiarisation et de la libéralisation de l'économie. La gestion des grandes entreprises est désormais guidée intégralement vers la création de valeur pour l'actionnaire (*shareholder value*), c'est-à-dire l'accroissement de la rentabilité du capital au détriment de l'emploi et des salaires. En France, la part des dividendes dans la valeur ajoutée est ainsi passée de 3% en 1981 à environ 9% en 2008, tandis que les salaires déclinaient fortement par rapport à eux¹. Ce qu'on appelle alors le tournant de la rigueur, c'est l'abandon par la gauche, à partir de 1983, de la politique keynésienne de relance et l'engagement dans la libéralisation de l'économie. L'explosion du chômage a permis au patronat de modifier les règles de formation des salaires. Ces derniers ont commencé à croître à un rythme inférieur à la progression de la productivité. Les gains de productivité sont allés, depuis lors, directement dans les poches des actionnaires qui ont vu leurs profits exploser pendant que le pouvoir d'achat des salariés restait bloqué. Les hauts salaires ont quant à eux capté une plus grande part de la valeur ajoutée, tandis que la progression du Smic net a été gelée. Depuis vingt ans, l'augmentation de la proportion d'emplois à temps partiel, passée de 12 à 19%, est synonyme d'une plus grande flexibilisation du travail, au détriment des salariés concernés, qui sont à 82% des femmes.

1. Rapport de la Commission européenne sur l'emploi en Europe, 2007, http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/situation_in_europe/em0017_fr.htm, <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&langId=fr&newsId=542&furtherNews=yes>. Voir aussi le rapport Cotis référencé dans la note 2 dans l'introduction.

Réduire les inégalités de salaires et de revenus, une nécessité

Pour rompre au plus vite avec l'explosion des inégalités, outre une réforme de la fiscalité [▷ Chapitre 2], un gouvernement de gauche se doit donc en premier lieu d'agir sur le bas et le haut de l'échelle des salaires, ainsi que sur les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes, pour instaurer une dynamique d'égalité. Le Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance) fixe un taux horaire minimum qui, sur une base d'un temps plein, doit être suffisant pour vivre correctement... ce qui n'est pas le cas. Ce n'est pas de l'« assistance » : c'est le salaire plancher dont bénéficient les travailleurs les moins qualifiés. Le Smic s'est aujourd'hui répandu bien au-delà des salariés à faible qualification². Les femmes sont près de deux fois plus souvent au Smic que les hommes : c'est en effet le cas de près de 20 % d'entre elles et de 11 % des hommes³. Sur les 8,4 millions d'actifs qui perçoivent un salaire mensuel inférieur au Smic⁴, 80 % sont des femmes, proportion supérieure d'environ dix points à celle constatée au début des années 1990. Le Smic est devenu une norme, car il permet aux employeurs de s'affranchir de deux institutions constitutives du salaire : les qualifications négociées dans les conventions collectives et les cotisations sociales par le biais des multiples exonérations⁵. Dans de

2. Dares, « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2011 », *Dares-Analyses*, n° 074, septembre 2011, www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2011-074-2.pdf.

3. B. Grésy, Rapport préparatoire à la concertation avec les partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, IGAS, juillet 2009, www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000313/0000.pdf.

4. Légalement, le Smic est un taux horaire (9,22 euros brut en mars 2012) et nul ne peut être rémunéré à un taux inférieur, sauf cas précisément défini comme par exemple les apprentis. Il n'y a donc pas de Smic mensuel qui soit juridiquement garanti : le développement du temps partiel ou de l'intermittence conduit dès lors à la montée de situations de « travailleurs pauvres ».

5. Nicolas Castel, « Un usage du Smic contre le salaire, Le cas des centres d'appels », *Les Notes de l'Institut européen du salariat*, n° 25, janvier 2012, www.ies-salariat.org/IMG/pdf/Notes_IES_25.pdf.

nombreux secteurs d'activité (restauration, centres d'appels, grande distribution, services de nettoyage, etc.), le Smic est maintenant un horizon indépassable pour beaucoup de travailleurs, de plus c'est une norme inopérante surtout pour les jeunes et les femmes, avec les contrats à temps partiel. Du fait notamment du développement de l'emploi à temps partiel, les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes (27 % d'écart) ont cessé de se réduire, malgré la meilleure formation scolaire des filles. Quant aux inégalités de salaires et de revenus, elles se creusent sans cesse. En dix ans, de 1999 à 2009, le niveau de vie moyen des 10 % les plus pauvres a augmenté de 8,4 %, tandis que celui des 10 % les plus riches progressait de 18,2 %. Et les 10 % les plus pauvres avaient en 2009 un niveau de vie 6,7 fois plus faible que les plus aisés (soit un écart de 45 310 euros) contre 6,2 fois dix ans auparavant. En moyenne, les 10 % les plus fortunés ont gagné près de huit mois de Smic net supplémentaires en dix ans⁶, pour atteindre un niveau de vie annuel de 53 220 euros.

Décider une hausse significative du Smic aurait donc un impact important pour de nombreux – et surtout nombreuses – salariés, notamment ceux qui sont dans la précarité : 25 % des salariés, soit 6,25 millions de personnes, gagnent moins que 750 euros par mois, soit 73 % du Smic mensuel. Parmi ces salariés, les trois quarts sont des femmes. Dans le même temps la part des dépenses incompressibles (mensualités de crédits, loyers, eau, électricité, gaz, télécommunications, assurance, etc.) a explosé. Pour les ménages à revenu modeste, elles représentent 46 % de leurs dépenses, contre 22 % en 1979.

Cette situation catastrophique peut s'arrêter très vite, par la loi. La gauche au pouvoir pourrait décider de passer le Smic dès 2012 à 11,25 euros de l'heure, soit 1 700 euros brut mensuels (augmentation de 22 %). Ce choix se situerait dans la lignée de celui effectué en 1981. Entre décembre 1980 et décembre 1981, le Smic avait en effet progressé nominale-

6. Observatoire des inégalités d'après l'Insee (données après impôts et prestations sociales).

ment de 20,1 %⁷. La fixation immédiate du Smic à 1 700 euros brut n'est pas une fin en soi, car sa revalorisation doit constituer un principe permanent tenant compte de l'évolution des besoins, de celle des richesses et de la réduction des inégalités. Cela réduirait rapidement l'échelle des salaires, la hausse du Smic ayant un impact direct sur les négociations annuelles obligatoires (NAO) dans les entreprises. D'une manière générale, il faut aussi revenir à l'indexation des salaires sur les prix.

Outre la hausse du Smic, qui aura un impact mécanique de réduction de l'écart des salaires entre les femmes et les hommes puisque les femmes forment le gros du bataillon des « smicards », il est urgent de s'attaquer aux inégalités salariales, qui, malgré pas moins de quatre lois sur la question depuis 1972, n'évoluent plus depuis le milieu des années 1990... Tous temps de travail confondus, les femmes touchent en moyenne 27 % de moins que les hommes, ou dit autrement les hommes touchent 37 % de plus que les femmes⁸. Si on ne compare que les salaires à temps complet, l'écart est de 19 %. Les femmes et les hommes n'occupant pas les mêmes postes, si l'on compare alors à poste et expérience équivalents, il reste un écart inexpliqué de 10 %. Cette différence, qui ne s'explique par aucune raison liée à la nature du poste, de l'expérience, de la qualification ou du secteur d'activité s'apparente à une mesure de la *discrimination pure* pratiquée par les employeurs à l'encontre des femmes. D'ailleurs, l'accord national interprofessionnel⁹ sur l'égalité de 2004 signé par toutes les confédérations syndicales et le Medef, reconnaissait qu'il existe un écart de salaire moyen de 5 % au moins imputable à de la discrimination (actuellement les études évaluent cette discrimination à 6,9 % minimum). L'accord prévoyait que soit engagée une « *réduction significative de l'écart de rémunération* ». Cet engagement n'a pas

7. F. Bourit, P. Hernu, M. Perrot, « Les salaires en 1981 », *Économie et statistique*, n° 141, février 1982.

8. Observatoire des inégalités, « Les inégalités de salaires hommes-femmes : état des lieux, décembre 2011 », www.inegalites.fr/spip.php?article972&id_mot=104.

9. Accord national interprofessionnel du 1^{er} mars 2004, relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

été suivi d'effets, à l'exception de quelques rares entreprises qui ont appliqué une (petite) augmentation des salaires des femmes sur le principe de cet accord et à titre de réparation – exemple qui devrait être généralisé.

Si les lois existantes ne sont pas respectées, c'est aussi qu'aucune pénalisation n'est réellement prévue et que l'égalité salariale n'est pas considérée comme un enjeu social important. Il faut donc introduire des sanctions financières dissuasives (à régler par exemple entre 2 à 10% de la masse financière de l'entreprise) pour non-respect du cadre réglementaire existant et imposer une obligation de résultats et pas seulement de moyens. L'objectif doit être un rattrapage des salaires féminins en cinq ans. Les moyens de l'Inspection du travail doivent être renforcés à la hauteur de la mission.

Les femmes sont concentrées dans un nombre assez réduit de métiers (comme les services de soin, l'assistance sociale, le nettoyage, etc.) dont les compétences ne sont pas reconnues, les déroulements de carrière inexistant. Il faut rendre concrète la règle « à travail de valeur égale, salaire égal ». Pour cela, il est possible d'instaurer une obligation de conférence annuelle tripartite qui applique une méthodologie d'évaluation des emplois exempte de biais sexistes, pour garantir une rémunération totale (y compris avec les primes complémentaires) identique pour les emplois à prédominance féminine et à prédominance masculine de valeur comparable¹⁰. Les stéréotypes sur les métiers dits féminins et masculins doivent être combattus, notamment à travers des campagnes gouvernementales, et il faut favoriser la mixité des emplois à tous les niveaux. Les femmes ne doivent pas non plus être pénalisées dans leur carrière du fait de leur maternité. Les dispositifs familiaux doivent être revus pour ne pas jouer comme des incitations à sortir de l'emploi, avec ensuite des conséquences très néfastes lors de la reprise de carrière (comme l'allocation dite de libre choix d'activité).

10. Revendication portée notamment par le Manifeste des féministes en mouvement, *Mais qu'est-ce qu'elles veulent encore !*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2012.

Un autre moyen indispensable pour réduire les inégalités de revenus est de limiter les plus hauts salaires. L'idée d'un salaire maximum progresse au sein du mouvement social. La CES (Confédération européenne des syndicats) le fixe à vingt fois le salaire le plus bas de l'entreprise. Ce niveau, qui pourrait être moindre, devrait en tout état de cause concerner les primes et autres rémunérations complémentaires. Concrètement, la mise en place d'une telle mesure signifierait que les plus hauts revenus seraient plafonnés et qu'il faudrait augmenter les bas salaires avant de pouvoir augmenter les plus hauts. Ce cercle vertueux limiterait les inégalités intra-entreprises et aurait un impact immédiat sur les bas salaires dans les grandes entreprises proposant des salaires démesurés à leurs cadres dirigeants. Jean-Paul Agon a touché 10,7 millions d'euros en 2010 pour sa fonction de PDG de l'Oréal, tandis que Bernard Arnault (LVMH) n'était pas loin derrière avec 9,7 millions d'euros. En fixant un salaire maximum, ces dérapages seraient terminés. D'autant plus que la mesure pourrait s'accompagner d'un revenu maximum, fixé par exemple à vingt fois le revenu minimum, c'est-à-dire une dernière tranche d'imposition établie à 100 % à la manière de ce qu'avait pu faire Roosevelt aux États-Unis dans les années 1930. Quand il est arrivé au pouvoir en 1932, la dernière tranche d'imposition était de 25 %. Il l'a portée cette année-là à 63 %, puis 79 % en 1936 et enfin 91 % en 1941, un taux qui s'appliquera pendant vingt ans.

Favoriser le partage des richesses, au-delà des salaires

La gauche peut immédiatement augmenter de manière significative les minimas sociaux, en les fixant en référence au Smic et en les indexant à sa progression par exemple. La gauche romprait ainsi avec le discours des différents gouvernements qui se sont succédé au pouvoir depuis 2002 et qui donnent souvent l'impression de considérer les pauvres comme des fraudeurs et des parasites. Des « assistés », comme le proclame effrontément la novlangue libérale. Avec

ce genre de raisonnement, les libéraux mêlent le mépris et le mensonge. En effet, 1,6 million de personnes qui ont le droit au RSA (revenu de solidarité active) n'en font tout simplement pas la demande¹¹ ! Le « RSA activité », qui s'ajoute aux faibles revenus des salariés pauvres, n'est attribué qu'à un tiers des travailleurs qui pourraient en bénéficier, car les autres ne font pas valoir ce droit, par méconnaissance ou par honte. Concernant le « RSA socle », destiné à ceux qui n'ont aucun revenu, ce sont plus de 600 000 personnes qui ne le réclament pas. Au total, l'État économise ainsi 5 milliards d'euros chaque année et se garde bien de communiquer davantage sur le RSA, pour qu'un maximum de personnes continuent à ne pas l'exiger alors qu'elles y ont droit.

Favoriser la solidarité, c'est aussi revendiquer le droit à une retraite décente dès 60 ans. Décente, c'est-à-dire à taux plein (75 % du salaire de référence) et jamais inférieure au Smic. Rallonger l'âge de la retraite et le nombre d'annuités nécessaires a été une ignominie morale et un non-sens économique. Six salariés sur dix sont hors emploi (chômage, invalidité, inactivité ou dispensé de recherche d'emploi) au moment de liquider leur retraite¹². Et la durée réelle moyenne d'annuités est aujourd'hui à 36,5 ans ! Les femmes, qui ont des durées validées en moyenne beaucoup plus faibles que les hommes – parmi les retraités, seulement 44 % des femmes ont réussi à valider une carrière complète contre 86 % des hommes – sont plus particulièrement pénalisées par ces réformes. Or leur pension est déjà en moyenne bien plus faible, puisqu'elle ne représente tout compris que 62 % de celle des hommes.

La gauche doit abroger immédiatement les lois Fillon et Woerth. Il n'y a aucun irréalisme à envisager cela. Les solutions sont toujours fondées sur un partage de la valeur ajoutée. Il suffit de faire cotiser les profits afin de trouver les

11. Comité national d'évaluation du revenu de solidarité active, *Rapport final*, décembre 2011, www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics//114000721/0000.pdf.

12. Attac, Fondation Copernic, *Retraites, l'heure de vérité*, Paris, Syllepse, 2010.

financements nécessaires permettant de revenir à 37,5 ans de cotisation ou bien à 40 ans en prenant en compte, dès 18 ans ou l'entrée en apprentissage, les années d'apprentissage, d'études, de formation et de cessation temporaire d'activité. De plus, il sera d'autant plus facile de financer notre système de retraite à 60 ans et à taux plein par une augmentation du montant des cotisations et du nombre de cotisants que la France retrouvera la voie d'une grande politique de relance de l'emploi et des salaires, notamment grâce au potentiel d'augmentation du taux d'emploi des femmes [▷ Chapitre 1].

Par ailleurs, la gauche se doit de rompre avec la dynamique néolibérale de diminution de la couverture sociale. Cette dernière n'a cessé de se dégrader ces dernières années, et est arrivée aujourd'hui à un niveau inférieur à celui des années 1970, soit environ 75 %. La progression du ticket modérateur et des remboursements a fait la joie des assurances complémentaires et des compagnies d'assurance qui mènent une bataille soutenue pour le démantèlement de la Sécurité sociale.

Le renoncement aux soins pour des raisons financières a tendance à augmenter et concerne 15,4 % de la population adulte en 2008¹³. La réforme du mode de tarification des hôpitaux (tarification à l'activité) a des effets pervers considérables au détriment des patients. En souhaitant aligner le secteur public sur le secteur privé, la convergence tarifaire ne tient absolument pas compte du coût de la continuité et des exigences du service public, assumé par le seul hôpital public. La gauche doit revenir sur ces réformes et démarchandiser la protection sociale.

L'accès aux soins doit être amélioré sur l'ensemble du territoire. Certains départements se transforment en déserts médicaux. Le paiement à l'acte des médecins libéraux ne permet pas une prise en charge correcte de l'ensemble des situations et des patients (cela sans même tenir compte des refus de soins qui touchent particulièrement les bénéficiaires

13. Rapport 2011-2012 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

de la CMU complémentaire). Pour faire face à ces problèmes, le service public doit sortir de l'hôpital pour aller dans la ville. Un réseau de centres publics de santé pluridisciplinaires doit être progressivement mis en place. Ils travailleront en réseau avec les professionnels libéraux et les acteurs locaux. Ils s'articuleront avec les hôpitaux de proximité (à maintenir) et les centres hospitaliers disposant d'un plateau technique complet. Pour assurer les recrutements de personnel médical là où les besoins existent, un statut du médecin et de l'infirmier/ère en formation pourra être créé avec une rémunération, contrepartie de l'engagement de servir dans le service public. Enfin, comme le met en avant un rapport récent du Conseil économique, social et environnemental, la médecine de prévention doit être revalorisée dans tous ses aspects : scolaire, universitaire, au travail. Pour ce qui est de la médecine du travail, il faut faire face à la crise des recrutements dans ce secteur et assurer les garanties de son indépendance par rapport au patronat.

L'urgence sociale impose donc de renforcer les services publics. Les transports en commun doivent se multiplier sur l'ensemble du territoire et la part des abonnements pour les trajets travail-domicile payés par les salariés doit diminuer. L'ensemble des postes supprimés par la droite dans la fonction publique, que ce soit à l'école, dans les hôpitaux ou dans la police, doivent être immédiatement rétablis et les besoins évalués. Les services publics sont un des fondements de notre modèle social depuis le Conseil national de la résistance, ils doivent être étendus et améliorés [▷ Chapitre 7]. La gauche peut ainsi permettre à chaque citoyen d'avoir un égal accès aux soins, aux transports, à la sécurité. La réduction des inégalités et le mieux vivre que cette nouvelle dynamique introduirait sont une nécessité économique. Si les classes populaires bénéficient de meilleurs revenus, si elles ont moins de dépenses incompressibles grâce au développement des services publics, elles pourront davantage orienter leur consommation vers leur bien-être, vers des produits et des équipements plus respectueux de l'environnement, ce qui contribuera fortement à une relance globale de l'économie.

Changer vraiment !

Des salaires corrects, des revenus agricoles assurés, une retraite digne, une protection sociale renforcée, un meilleur accès au logement [▷ Chapitre 7], un vaste accès à des services publics de bonne qualité et à bas coût, voilà les mesures d'urgence à prendre pour que les citoyens puissent relever la tête et envisager un plus bel avenir. Mais ce n'est pas suffisant : tant que la peur du chômage sera quotidienne, tant que les emplois manqueront et que la subordination des salariés dans leurs entreprises ne sera pas réduite par le renforcement de leurs droits, les classes populaires resteront les éternelles victimes du moindre retournement de la conjoncture économique. Il est donc urgent de sécuriser les salariés en mettant en place une politique réellement favorable à l'emploi.

5. Une politique favorable à l'emploi

La précarité des salariés n'a cessé de se développer ces trente dernières années. Cette précarisation de la société est liée au développement d'un procès de production plus flexible, de la mise en concurrence internationale des travailleurs (développement de la sous-traitance et des délocalisations notamment) et de la fin de l'encadrement de l'activité du capital et de l'interventionnisme keynésien au profit d'une liberté quasi totale laissée au capital financier. Aujourd'hui 80 % des embauches dans le tertiaire et 70 % dans l'industrie se font en CDD. Et la fonction publique n'est plus du tout un gage de sécurité : 40 % des jeunes qui travaillent dans le public ont un contrat précaire. Si la précarité est très répandue aujourd'hui, elle a toutefois toujours été une dimension structurelle du rapport salarial, comme l'a démontré Marx, car elle découle de la transformation de la force de travail en marchandise. L'extension du phénomène de souffrance au travail et les atteintes à la dignité des salariés sont des caractéristiques fortes du processus de déstructuration en cours.

Sécuriser les salariés

La gauche ne doit aujourd'hui plus hésiter à affronter le capital : elle peut améliorer aussitôt les conditions des travailleurs. Il est possible de rompre immédiatement avec la logique de précarisation qui s'étend dans toute la société. Un gouvernement de gauche devrait immédiatement établir un quota maximum de CDD par entreprise et titulariser l'ensemble des précaires de la fonction publique. Il faudrait également abroger la loi du 3 août 2009 qui autorise la fonction publique à embaucher des salariés de droit privé. Peu à peu, il faut refaire du CDI la norme. Les contrats atypiques (les divers CDD, l'intérim, etc.) doivent constituer des exceptions utilisées uniquement dans des moments de surcroît d'activité

ou pour remplacer des salariés en congés maladie, maternité ou paternité.

Sécuriser les salariés, c'est aussi mettre fin à la peur des licenciements. Certes, les plans sociaux ont vu leur nombre diminuer ces deux dernières années : 230 PSE (plans de sauvegarde de l'emploi) ont été enregistrés lors du dernier trimestre 2010 soit une baisse de 53% par rapport à la même période de l'année précédente. Mais cette baisse ne signifie pas que les suppressions de postes diminuent. Les directions des entreprises ont simplement de moins en moins recours aux PSE, car ces derniers imposent un cadre légal protecteur des salariés. Les sommes à déboursier en termes d'indemnités et de congés de reclassement peuvent monter, si les salariés et leurs organisations syndicales construisent un rapport de force conséquent dans l'entreprise. La solution miracle pour le patronat a été la création des ruptures conventionnelles en 2008. Cette procédure permet à l'employeur et au travailleur de convenir ensemble des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie. Légalement, la rupture conventionnelle est exclusive du licenciement ou de la démission et ne peut être imposée par l'une ou l'autre des parties. Dans les faits, nombreux sont les salariés qui se voient obligés d'accepter des ruptures conventionnelles, car leurs directions les informent que, de toute manière, ils seront licenciés s'ils refusent. Les salariés sont donc contraints à la rupture conventionnelle, moins difficile psychologiquement, moins dangereuse pour la suite d'une carrière, et donnant droit au versement d'une indemnité de licenciement contrairement au licenciement pour faute grave ou lourde. Il est donc urgent pour la gauche de supprimer le dispositif de ruptures conventionnelles, d'ouvrir le droit à toucher des indemnités chômage pour le salarié qui démissionne et de redéfinir complètement la notion de licenciement économique, qui donne aujourd'hui trop de marge de manœuvre au patronat.

Il faut établir un pouvoir d'autorisation administrative de l'Inspection du travail, dont les effectifs doivent être au moins doublés, sur tous les licenciements et leurs motifs. Une loi pourrait être mise en place permettant à l'Inspection du travail

d'invalider les licenciements si l'entreprise est rentable et en bonne santé financière (utilisation des ratios de la Banque de France pour le mesurer), ou si elle a augmenté les dividendes aux actionnaires lors du dernier exercice comptable, ou si les licenciements individuels correspondent, par exemple, à des motifs professionnels arbitraires.

La revendication visant à interdire les licenciements « boursiers » est de plus en plus mise en avant. Outre que cette proposition est très vague, elle est très insuffisante, puisque de nombreux licenciements économiques sont enregistrés dans des entreprises non cotées en bourse. Il faut donc, au-delà des licenciements boursiers, interdire les licenciements économiques dans les entreprises qui font des profits, plus précisément les licenciements qui sont imposés aux salariés pour dégager un excédent brut d'exploitation supérieur et un partage de la valeur ajoutée encore plus favorable aux actionnaires. Il faudra également vérifier si les hautes rémunérations ont progressé lors des derniers exercices, si la politique d'investissement a été négligée au profit du versement de dividendes, etc. Un certain nombre de critères peuvent être ainsi développés pour analyser si l'entreprise a réellement besoin de diminuer sa masse salariale pour ne pas faire faillite. Les licenciements économiques dans des entreprises rentables seront ainsi abolis. Les suppressions d'emploi, plus fréquentes que les licenciements dans les grandes entreprises, seront également soumises au contrôle des institutions représentatives du personnel et de l'Inspection du travail.

Pour éviter les licenciements économiques dans des entreprises rencontrant de réelles difficultés, en particulier les PME et TPE, il conviendrait d'imposer par la loi une solidarité des grands groupes capitalistes vers les petites entreprises en créant un mécanisme de cotisations interentreprises qui permettrait d'éviter les soutiens fiscaux ou les allègements de cotisations sociales. Une caisse pourrait ainsi être créée sur le modèle de la Sécurité sociale et financée par des cotisations obligatoires pour toutes les entreprises,

qu'elles soient des TPE, des PME ou des grands groupes¹. Les cotisations seraient versées avec un barème progressif permettant des cotisations quasi-nulles pour certaines TPE, importantes pour les plus grandes entreprises très profitables. Les entreprises du BTP (bâtiments et travaux publics) cotisent déjà à une caisse intempéries, créée en 1946, qui permet aux entreprises de ce secteur de traverser les difficultés liées au climat. Il est tout à fait possible d'étendre cette logique aux intempéries économiques de l'ensemble des entreprises. Ce serait bien plus utile et juste pour maintenir les emplois dans les TPE et PME qui en ont besoin, que les innombrables exonérations de cotisations sociales dont on connaît l'inefficacité et les effets pervers.

Vouloir réduire les inégalités, c'est aussi considérer qu'aucune femme et qu'aucun homme ne doit vivre sans un revenu décent, même s'il n'a pas d'emploi. La gauche se doit donc d'instaurer une sécurité sociale professionnelle qui préservera la continuité des droits des salariés en situation d'interruption d'activité du fait de chômage, maternité ou accident du travail. L'ensemble des salariés bénéficieraient ainsi du maintien de leur rémunération, de leur protection sociale et d'une formation professionnelle leur garantissant de retrouver un emploi de niveau équivalent à celui qui était le leur avant la perte de leur activité. Un statut du travail salarié serait ainsi créé, et les droits y étant adossés seraient garantis collectivement et opposables à tout employeur.

Renforcer et étendre les droits des salariés au sein de l'entreprise

Pour empêcher les licenciements économiques, il faut également renforcer les droits des salariés. Un droit de veto suspensif pour les représentants des salariés pour toute mesure stratégique, en particulier en matière de licenciements et de suppressions de postes en général, permettrait de limiter les

1. T. Maurice, M. Léon, P. Nicolas, « Pour une caisse de solidarité productive », *Revue du projet*, décembre 2011, <http://projet.pcf.fr/16097>.

désastres sociaux imposés par les exigences de retour sur investissement des actionnaires. Et il faut non seulement permettre aux salariés de réellement pouvoir s'opposer aux décisions des actionnaires, mais également qu'ils aient un droit de contre-proposition, voire de reprise de l'entreprise, et une possibilité de bénéficier d'aides et de prêts à très faibles taux par les banques publiques pour les réaliser. En 2011, les représentants des salariés de l'usine Bosch à Vénissieux ont réussi à convaincre leur direction de ne pas fermer leur usine, qui devait arrêter toute sa production de pompes à injection, et de la reconvertir dans la production de panneaux photovoltaïques. Ces exemples sont très rares aujourd'hui car les élus des comités d'entreprises et les délégués syndicaux ne sont pas soutenus légalement et financièrement pour aller dans ce sens et ainsi empêcher des fermetures de sites industriels. Une politique de gauche doit apporter son soutien aux élus des salariés pour concrétiser ces contre-propositions, tant sur le plan légal que financier. Et les CE armés de ces droits nouveaux devront être élargis aux salariés sous-traitants et intérimaires pour que l'ensemble des travailleurs puissent être défendus et organiser ensemble un contrepoids réactif et solidaire face aux directions des entreprises.

Au-delà de ces droits nouveaux, il est impératif de rétablir immédiatement la suprématie du Code du travail sur les autres normes. Le Code du travail est une protection qui permet de compenser en partie le lien de subordination du salarié vis-à-vis de l'employeur. Il a été peu à peu détricoté par la droite ces dernières années. Par exemple, la loi du 4 mai 2004 a rompu avec le principe de faveur en permettant aux accords d'entreprises de déroger aux accords de branches, même si ces derniers sont plus favorables aux salariés. La hiérarchie des normes établissait jusqu'alors la supériorité de la loi sur les accords de branche, et des accords de branches sur les accords d'entreprises. Cette logique d'inversion de la hiérarchie des normes a trouvé son aboutissement dans la proposition de Nicolas Sarkozy de mettre en place des accords compétitivité-emplois, c'est-à-dire des accords d'entreprise pouvant déroger au Code du travail et s'imposant au

contrat de travail, sans avoir besoin de l'accord des salariés. Ces derniers pourraient être donc obligés d'accepter une hausse de la durée du temps de travail ou une baisse de leurs salaires, sous peine d'être licenciés s'ils s'y opposaient.

De la même façon que le Medef avait préconisé la suppression de toutes les dispositions sociales issues du programme du Conseil national de la Résistance, il s'agit d'abolir toutes les contre-réformes qui ont introduit dans la loi l'essentiel des « quarante-quatre propositions pour moderniser le Code du travail » faites par le Medef en mars 2004, en s'inspirant du rapport de Virville, dont Nicolas Sarkozy avait fait son livre de chevet².

La complaisance d'une partie de la gauche vis-à-vis de cette casse du Code du travail fait frémir, alors que le Parti socialiste³ et une partie du mouvement syndical semblent de plus en plus convaincus d'aller vers un droit du travail relevant de la relation contractuelle entre les organisations syndicales et patronales plutôt que de la loi. La gauche au pouvoir doit plutôt changer d'orientation et rétablir la hiérarchie des normes afin que l'ensemble des salariés soient protégés par un même corpus juridique. Les conditions de travail et de rémunération ne doivent pas dépendre d'accords néfastes qui auraient été signés dans les entreprises ou dans les branches sous la pression du patronat. Le Code du travail est un socle minimum de protection des salariés qui ne doit pas pouvoir être remis en cause sous peine d'aggraver encore les inégalités entre les salariés.

Pour que les revendications des salariés puissent d'avantage se structurer au sein des entreprises, il faut limiter au maximum les discriminations syndicales à l'œuvre aujourd'hui dans beaucoup d'entre elles. Pour cela, il est indispensable de réformer le droit du licenciement disciplinaire : le salarié

2. Medef, « Moderniser le code du travail, Les quarante-quatre propositions du Medef », 4 mars 2004, http://archive.medef.com/medias/upload/61469_FICHER.pdf. Pour une critique radicale, voir M. Billard, *Le Medef l'a imaginé, Sarkozy l'a fait, dix ans de casse du Code du travail*, Paris, Bruno Leprince, 2011.

3. F. Hollande, « Il faut avoir confiance en la démocratie sociale », *Le Monde*, 14 juin 2011.

doit pouvoir connaître en détail les faits qui lui sont reprochés avant le premier entretien, il doit obtenir l'audition de témoins (qui bénéficieront d'un statut protecteur), et tout salarié licencié doit pouvoir être réintégré sans besoin d'un accord de l'employeur si les prud'hommes ont jugé son licenciement dénué de cause réelle et sérieuse⁴.

Il faut en finir avec le relèvement progressif des seuils d'emploi pour la mise en place d'institutions représentatives du personnel (CE, DP et CHSCT⁵) et faire respecter strictement ces seuils en prenant en compte tous les salariés présents dans l'entreprise. Il faut favoriser la constitution d'institutions représentatives du personnel de sites pour les très petites entreprises (dans les centres commerciaux par exemple). La présence de salariés ayant des droits de votes au conseil d'administration ne doit surtout pas se substituer aux institutions représentatives du personnel (CE, DP et CHSCT). En effet, le développement des Scops (sociétés coopératives et participatives), où les dirigeants sont des salariés élus, montre qu'elles peuvent avoir tendance à se fourvoyer dans le mépris du Code du travail et qu'une fois à la tête de l'entreprise les salariés reproduisent parfois la logique des capitalistes et leurs comportements antisociaux. Par ailleurs, le modèle allemand, où les représentants des salariés siègent au conseil de surveillance des grandes entreprises depuis 1976, n'a pas échappé aux dérives libérales, et les syndicats allemands ont avalé beaucoup de couleuvres du patronat : hausse du temps de travail, gel des salaires... La gestion des entreprises ne doit plus être guidée par la création de valeur pour l'actionnaire. Il convient donc de permettre aux salariés d'être présents et influents dans les conseils d'administration et surtout de renforcer les institutions représentatives du personnel en tant que contre-pouvoir à ces conseils d'administration.

4. Fondation Copernic, *Répression et discrimination syndicales*, Paris, Syllepse, 2011.

5. Comités d'entreprise, délégués du personnel, comités d'hygiène, de sécurité et conditions de travail.

Diminuer le temps de travail

Une politique favorable à l'emploi se doit par ailleurs de poursuivre le mouvement historique vers la réduction du temps de travail. Ce mouvement constitue un axe central de la politique des gouvernements de gauche depuis toujours pour partager davantage le travail et donc diminuer le chômage. Elle est un préalable à l'émancipation des travailleurs autant qu'un moyen pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes [▷ Chapitre 9]. « *La réglementation de la journée de travail se présente dans l'histoire de la production capitaliste comme une lutte séculaire pour les limites de la journée de travail, lutte entre le capitaliste collectif, c'est-à-dire la classe capitaliste, et le travailleur collectif, c'est-à-dire la classe ouvrière* », écrit Karl Marx dans la section 3 du premier livre du *Capital*. En effet, chaque diminution du temps de travail sans baisse de la rémunération représente une baisse de la plus-value absolue extorquée par les capitalistes sur la force de travail du salarié. En France, la dernière réduction du temps de travail date des lois Aubry de 1998 et de 2000 qui ont fixé la durée hebdomadaire à 35 heures. Malgré ses limites, cette réforme a permis la création d'au moins 350 000 emplois, selon les différentes évaluations existantes à ce jour. Elle a aussi indirectement entraîné une flexibilité accrue imposée aux salariés à travers l'annualisation du temps de travail et la hausse de productivité exigée par le patronat. Ses modalités ont par ailleurs accentué les difficultés du secteur hospitalier.

Depuis son retour au pouvoir en 2002, la droite a vidé peu à peu les 35 heures de leurs contenus avec quatre lois de 2003 à 2008, sans pour autant supprimer cette durée légale, sans doute car l'opinion publique ne l'aurait pas accepté. Le contingent annuel maximum d'heures supplémentaires est passé de 130 à 220 heures, et depuis 2008 l'entreprise peut totalement s'émanciper des dispositions légales pour fixer avec les syndicats son contingent et le niveau des majorations. Et, pour multiplier encore davantage le recours aux heures supplémentaires, la loi TEPA (travail, emploi, pouvoir

d'achat) de 2008 a parachevé le dispositif en exonérant les heures supplémentaires de cotisations sociales.

La gauche doit rapidement revenir sur ces contre-réformes libérales, interdire l'annualisation du temps de travail, supprimer le travail du dimanche et de nuit sauf nécessités (hôpitaux, transports, etc.), et offrir à chaque salarié la garantie du repos hebdomadaire deux jours consécutifs dans la semaine.

La durée hebdomadaire effective des salariés à temps plein était de 39,8 heures en 1997, de 37,7 heures en 2002 ; la réduction a donc été de deux heures en cinq années. Il aura fallu moins de dix années à la droite pour faire la route à l'envers : cette durée est aujourd'hui de 39,4 heures. Il faut que la gauche reprenne le chemin de son histoire. D'abord, aller vers une durée effective de 35 heures ; sur le plus long terme, poursuivre ce mouvement pour aller vers un nouvel objectif, celui de la semaine de quatre jours par exemple, soit 32 heures de travail hebdomadaire. Les gains de productivité obtenus depuis la mise en œuvre des 35 heures le permettent. Il faut donc, sur ce sujet comme sur les autres, effectuer la grande bifurcation du modèle économique, qui réduira le recours aux temps partiels, aux contrats précaires et diminuera le temps de travail de l'ensemble des salariés en maintenant leur salaire et sans intensifier leur travail, ce qui passe par la création simultanée d'emplois à temps plein.

En suivant l'abrogation des contre-réformes des retraites (lois Fillon et Woerth [▷ Chapitre 4]), il conviendra de mettre à plat la question des retraites pour la poser enfin dans le cadre d'une réflexion sur le partage du temps de travail entre tous, et aussi sur le partage du temps de vie des individus. Le droit à la retraite n'est pas seulement une conséquence de la capacité économique de le financer, il relève aussi, par la réduction du temps de travail à l'échelle d'une vie, d'un choix en termes de qualité de vie et de possibilités d'activités individuelles et sociales libres.

La place des immigrés dans l'économie nationale

La présence de quelques 5 millions d'immigrés⁶ sur le territoire national participe à la démographie française et contrecarre la tendance à son vieillissement. Au-delà de leur apport à l'économie nationale, les immigrés contribuent aussi sensiblement au financement de notre système de protection sociale.

Ils occupent une place significative dans l'emploi : ils représentent en effet près de 10 % de la population active (dont les deux tiers sont issus de pays hors Union européenne). Leur situation sur ce plan reste cependant particulièrement difficile. Les immigrés non européens sont beaucoup plus exposés au chômage que les non-immigrés, c'est particulièrement le cas des femmes immigrées dont le taux de chômage est le double de celui de la population globale. Ils sont également plus souvent occupés sur des emplois très peu qualifiés. Près de 40 % des hommes sont ouvriers ou employés non qualifiés (contre moins de 20 % pour les non-immigrés). Les femmes, quant à elles, subissent une double discrimination de genre et d'origine ethnique. Souvent employées à temps très partiel dans les emplois de ménage ou les services auprès des personnes, leur rôle économique et social, pourtant essentiel, n'est pas reconnu. À travail égal, leurs rémunérations sont plus faibles. Enfin, à diplôme équivalent, les immigrés, hommes et femmes, sont occupés sur des emplois moins qualifiés que les Français d'origine.

Les immigrés sont surreprésentés dans les secteurs et les emplois les plus exposés aux risques professionnels et sanitaires, comme dans certains métiers du nucléaire, et dans des secteurs où le recours au travail non déclaré est particulièrement important tels que le bâtiment ou la restauration. En situation plus vulnérable, les immigrés

6. Selon la définition du Haut Conseil à l'Intégration, une personne immigrée est une personne née étrangère à l'étranger, qui réside en France.

et immigrées, et en tout premier lieu les sans-papiers, ont été les premières victimes de la crise.

Face à une telle situation, ils ne sont pas restés impuissants. Des mobilisations sans précédent des travailleurs sans papiers ont eu lieu au printemps 2008 et à l'automne 2009. Un gouvernement de gauche doit répondre en urgence à cette revendication essentielle de régularisation des sans-papiers. Il devra aussi en finir avec l'interdiction qui est faite aux immigrés de percevoir leurs droits à pension s'ils ne résident pas au moins 6 mois sur le territoire national. Plus largement, la gauche doit reconnaître l'apport essentiel des immigrés dans l'économie et dans la société française. Il est urgent d'engager une véritable politique d'accueil de ces populations en terme d'éducation, de formation professionnelle, de santé et d'emploi, tout en favorisant au niveau européen une politique de coopération en matière de développement avec l'ensemble des pays extra-communautaires. La situation des femmes immigrées doit faire l'objet d'une attention particulière, et leurs droits garantis contre les violences qui sont leurs sont faites, en particulier le mariage forcé, l'excision, la polygamie.



6. La bataille pour une autre Europe

Il faut le dire clairement et l'assumer tranquillement : une grande partie des mesures évoquées précédemment entre en contradiction avec les règles européennes. La question stratégique fondamentale est donc de savoir comment briser ce carcan.

La construction européenne a connu un tournant suite à l'Acte unique de 1986. À l'existence d'un marché commun, espace sans droits de douane, qui faisait cohabiter des marchés nationaux, a succédé l'objectif d'un marché unique des capitaux, des marchandises et des services qui fait de l'ouverture à la concurrence l'axe central de construction de l'Union. Directement dérivé des traités européens successifs, le droit de la concurrence, de niveau communautaire, devient alors un véritable droit fondateur auquel sont subordonnés les droits économiques et sociaux des citoyens qui relèvent du droit national. Le droit de la concurrence joue avant l'heure un rôle de droit « constitutionnel » au niveau européen. Face à ce droit de portée normative, les autres textes européens apparaissent comme de simples déclarations d'intention sans aucune portée opérationnelle. Dans le même temps, les élargissements successifs de cet espace à d'autres nations que celles du noyau initial, ont conduit à mettre en concurrence des territoires de plus en plus hétérogènes économiquement, socialement et fiscalement.

L'Union européenne est donc profondément marquée par le sceau du néolibéralisme, appliqué de surcroît à des réalités nationales profondément différentes, pour lesquelles ni agenda, ni moyens de convergence ne sont organisés ou simplement prévus. Bien au contraire, toute politique active adaptée à la conjoncture est écartée par principe, et le signal d'une mise des peuples à l'écart des processus de décision est envoyé aux marchés financiers. Les conséquences de cette situation sont connues : dépérissement des services

publics, mise en concurrence des États réduits à pratiquer le dumping social et fiscal, délocalisations, aggravation de la précarité, politique monétariste faisant de l'emploi une simple variable d'ajustement, etc. De plus, face à l'aggravation des déficits publics et à l'accroissement de la dette publique, les gouvernements européens et les institutions de l'Union ont fait le choix d'une politique d'austérité généralisée. Pire même, un nouveau traité signé début mars 2012 par vingt-cinq des vingt-sept pays européens vise, de fait, à l'institutionnaliser.

Un pacte budgétaire mortifère

Ce nouveau traité, le traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) de l'Union économique et monétaire, c'est-à-dire la zone euro, se présente comme un pacte de discipline budgétaire. Le pacte de stabilité et de croissance adopté à Amsterdam en 1997 prorogeait les critères de Maastricht : dette publique inférieure à 60 % du PIB, déficit budgétaire inférieur à 3 % du PIB. Ces règles limitaient très fortement les marges de manœuvres budgétaires, alors même qu'avec la création de l'euro, l'arme monétaire disparaissait. Ces objectifs, qui ne correspondent d'ailleurs à aucune nécessité économique rationnelle¹, n'ont pas été respectés avant même la crise par la France et l'Allemagne et n'ont pas empêché l'Espagne et l'Irlande qui les respectaient largement de sombrer après l'éclatement de la crise financière². La crise les a fait voler en éclats et a montré qu'il était impossible de piloter l'économie avec de telles normes.

Pourtant, loin d'en tirer les leçons, les gouvernements européens vont, avec le TSCG, les durcir considérablement. Première innovation, l'instauration d'une « règle d'or » indiquant que « *la situation budgétaire des administrations*

1. Rappelons qu'historiquement des niveaux beaucoup plus élevés de dette peuvent être parfaitement soutenables, le Japon aujourd'hui ou les États-Unis et le Royaume-Uni après la Seconde Guerre mondiale. Tout dépend du contexte économique général (taux de croissance, taux d'intérêt réel, poids des marchés financiers...).

2. En 2007, l'Espagne et l'Irlande étaient en excédent budgétaire et leur dette publique était nettement inférieure à 60 % du PIB.

publiques [...] est en équilibre ou en excédent». Cette règle devra être intégrée « *par le biais de dispositions contraignantes et permanentes, de préférence au niveau constitutionnel, de façon à garantir son respect dans le processus budgétaire national* ». Elle sera considérée comme respectée si le déficit structurel atteint 0,5% du PIB. Il s'agit du déficit budgétaire calculé hors des variations de la conjoncture. Pure construction statistique, sa mesure ne fait pas l'unanimité, varie selon les économistes et dépend d'un certain nombre d'hypothèses, son résultat pouvant varier considérablement suivant celles-ci. C'est la Commission européenne qui calculera le déficit structurel des États et on peut donc craindre le pire. Le rapport annuel 2012 de la Cour des comptes indique que le déficit structurel de la France était de 5% du PIB en 2010, soit 96,55 milliards. Le ramener à 0,5% du PIB aurait supposé une économie de près de 87 milliards d'euros! Cette règle devra être appliquée à moyen terme et c'est là aussi la Commission qui en fixera le calendrier. Ainsi donc, après avoir perdu toute marge de manœuvre en matière monétaire, les gouvernements abandonnent le levier de la politique budgétaire.

Des mécanismes automatiques de correction vont être mis en place. Concernant la dette publique, les États qui dépasseraient le montant de 60% du PIB devront le réduire en trois ans suivant la règle de 1/20 par an. De plus, un mécanisme proposé par la Commission sera mis en œuvre en cas de dépassement du déficit structurel autorisé de 0,5% du PIB. Le Conseil européen du 9 décembre 2011 avait adopté une nouvelle procédure de sanction en cas de dépassement de la règle des 3% de déficit budgétaire : les sanctions proposées par la Commission seront automatiques sauf si les États ne s'y opposent à la majorité qualifiée (procédure dite de « vote à la majorité qualifiée inversée »). Si cette disposition n'a pas été remise en cause, son application a néanmoins fait l'objet de discussions entre les gouvernements et le texte du traité est très embrouillé sur ce point³.

3. Sur l'évolution des différentes versions du traité, voir V. Kreiling, « Le

Si la Commission, contrairement à ce qui était indiqué dans une version antérieure, ne peut plus saisir elle-même la Cour de justice en cas d'infraction du traité, elle sera néanmoins chargée de faire un rapport désignant les États devant être traînés devant la Cour de justice par « les parties contractantes », c'est-à-dire les autres États ayant ratifié le traité. La Cour de justice, organisme non élu, devient ainsi la référence suprême pour juger de la pertinence d'un budget national. Plus même, si elle estime qu'un État n'a pas respecté son jugement elle pourra lui imposer une amende pouvant aller jusqu'à 0,1 % de son PIB. L'aberration qui consiste à sanctionner financièrement un État en proie à des difficultés financières ne semble pas avoir effleuré les rédacteurs du traité.

Au-delà de ces dispositions juridiques, c'est la logique même de ce traité qu'il faut interroger. S'imposer un quasi-équilibre budgétaire, cela signifie que les investissements de long terme seront financés par les recettes courantes. Or ces investissements seront utilisés des décennies durant par plusieurs générations, il est donc totalement absurde qu'elles soient financées par les recettes du moment. Si cette règle devait être respectée, elle entraînerait l'impossibilité, de fait, d'investir pour l'avenir, alors même que la nécessité d'amorcer la transition écologique va demander des investissements massifs. Ce gouvernement par les règles – dette 60 % du PIB, déficit courant maximum 3 %, déficit structurel, 0,5 % –, est notamment la marque de l'ordo-libéralisme allemand. Pour ce dernier, maintenir un bon fonctionnement des marchés suppose que les États se dotent de règles strictes. C'est le non-respect de ces règles qui serait à la racine des dérapages actuels des marchés financiers. Il s'agit là d'une erreur totale de diagnostic.

Le respect de ces normes suppose une cure d'austérité massive et permanente. Outre leurs conséquences sociales dramatiques, elles sont économiquement stupides, réduisant la demande globale. Alors que la consommation des ménages

making-of d'un nouveau traité : six étapes de négociations politiques », *Les brefs de Notre Europe*, n° 32, février 2012, www.notre-europe.eu/uploads/tx_publication/NouveauTraite_V.Kreilinger_Fev2012_1_.pdf.

stagne ou régresse, que l'investissement des entreprises est au plus bas, se priver de l'arme budgétaire ne fera qu'accroître les difficultés économiques. Dans une Europe économiquement intégrée, dans laquelle les clients des uns sont les fournisseurs des autres, une politique d'austérité généralisée ne peut mener qu'à la récession que l'on voit déjà poindre. Cette récession conduira à une réduction des recettes fiscales qui aura pour conséquence de rendre encore plus difficile la réduction des déficits que l'austérité était censée favoriser, justifiant ainsi un nouveau tour de vis, qui aggravera la situation, etc. Dans une note de fin décembre 2011, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)⁴ indiquait que, dans le cas où tous les pays européens mettaient en œuvre en même temps cette stratégie économique, le choc récessif serait très violent en 2012 avec une baisse du PIB de 3,7 % en Italie et au Royaume-Uni, aux alentours de 3 % pour la France et l'Espagne. Même l'Allemagne serait touchée avec une récession de 1,4 %.

Le test du TSCG

Lors de la campagne électorale, le candidat François Hollande a fait des déclarations assez contradictoires. D'une part, il a réaffirmé sa volonté d'arriver à l'équilibre budgétaire en 2017, c'est-à-dire d'appliquer sur ce point les recommandations du traité. D'autre part, il a annoncé vouloir le « renégocier » pour y adjoindre un « pacte de responsabilité, de gouvernance et de croissance ». On a ici la recherche de la quadrature du cercle. Vouloir atteindre l'équilibre budgétaire, qui plus est dans une situation où la récession pointe son nez et est même déjà présente chez nombre de nos partenaires, ne peut qu'entraîner la mise en œuvre de politiques d'austérité qui seront un obstacle à la croissance et ne permettront pas de réduire les déficits, ce d'autant plus que la réforme fiscale annoncée sera *a minima*. Accepter le traité,

4. OFCE, « La très grande récession. Perspectives économiques mises à jour pour les grands pays développés en 2012 », *Les Notes*, n° 9, 16 décembre 2011, www.ofce.sciences-po.fr/pdf/notes/2011/note9.pdf.

tout en disant le compléter par des mesures en faveur de la croissance, c'est vouloir appuyer à la fois sur le frein et sur l'accélérateur. Le tête-à-queue n'est pas loin.

François Hollande se retrouve dans la même situation que Lionel Jospin en 1997. Lors de la campagne des législatives, ce dernier avait indiqué qu'il ne se sentait pas engagé par le pacte de stabilité. Une fois devenu Premier ministre, il avait immédiatement signé ce document devenu « Pacte de stabilité et de croissance » sans qu'évidemment son contenu change en quoi que ce soit. Cet acte avait donné le sens politique de la législature. L'acceptation ou le refus du TSCG aura donc valeur de test. Dans le premier cas, la gauche au pouvoir sera contrainte de mettre en œuvre des politiques d'austérité. Dans le second cas, elle retrouvera des marges de manœuvre économique et politique.

De plus, François Hollande ne s'est pas prononcé sur la question du mode de ratification du traité. En supposant même qu'il soit modifié tel qu'il le souhaite, il n'en restera pas moins que ce traité, au-delà même qu'il suppose de nouveaux transferts de souveraineté, aura des conséquences importantes sur la vie de nos concitoyens⁵. Annoncer que ce sera le peuple qui, *in fine*, tranchera serait non seulement un acte élémentaire de démocratie, mais un signal fort envoyé aux peuples et aux gouvernements européens. Aux peuples européens, il dira que c'est à eux de décider sur un sujet de cette importance, et aux gouvernements qu'il faut maintenant compter avec les peuples.

Affronter l'Europe néolibérale pour refonder l'Europe

Le refus du TSCG ouvrirait sans aucun doute une crise politique en Europe. Il faut dire qu'une telle crise serait la bienvenue parce qu'il est illusoire de croire qu'il sera possible

5. La position de la droite est par contre très claire: « *La gouvernance de l'Union européenne n'est pas de nature à influencer la vie des Français* », dit Claude Guéant sur LCI le 19 février 2012 pour refuser l'organisation d'un référendum.

de modifier en profondeur la construction européenne par touches successives. Cette construction repose, en effet, à la fois sur le verrouillage juridique des traités et sur la volonté politique des gouvernements et des institutions européennes. Toute politique progressiste s'y confrontera : accepter le fonctionnement actuel de l'Union européenne, c'est la paralysie qui guette.

Face à ce constat, certains, à gauche, prônent aujourd'hui une sortie de l'euro comme préalable qui permettrait de retrouver des marges de manœuvre grâce à une dévaluation compétitive. Or, outre que, dans le contexte actuel de concurrence généralisée, cette dernière serait probablement suivie de mesures de rétorsion de la part des autres pays européens, le risque serait grand que la nouvelle monnaie soit immédiatement attaquée par les fonds spéculatifs. Mais surtout, c'est le sens politique d'une telle mesure qu'il faut interroger. Ce n'est pas l'euro qui, en soi, est responsable des politiques néolibérales : le cas de la Grande-Bretagne en témoigne. En tant que telle, la sortie de la France de la zone euro ne garantirait rien sur le contenu des politiques mises en œuvre et serait un signe fort de repli national, alors que l'objectif est une réorientation totale, sociale et écologique de la construction européenne. Loin d'induire plus de coopération entre les peuples, elle se traduirait par encore plus de concurrence, de dumping social et fiscal, avec pour conséquence une aggravation des tensions xénophobes et nationalistes. Dans ces conditions, faire d'une sortie de l'euro un préalable serait un choix dangereux pour une politique de gauche, même si nous ne préjugeons pas de l'avenir de cette construction si elle restait enserrée dans des règles absurdes ou nuisibles.

Sommes-nous pour autant condamnés à l'impuissance ? Non, à condition d'assumer un bras de fer avec les gouvernements conservateurs et les institutions européennes et en s'appuyant sur les mobilisations populaires en Europe. Un gouvernement de gauche devrait expliquer qu'il est attaché à la construction européenne, mais qu'il refuse, au nom de celle-ci, que les populations payent le prix de la crise. Il

devrait immédiatement, sur la base de sa légitimité populaire, demander une réunion d'urgence des chefs d'État et de gouvernement, pour discuter des mesures à prendre afin de sortir de la crise. Si, comme il est probable, ce sommet européen est un échec, le gouvernement français devrait prendre un certain nombre de mesures unilatérales en expliquant qu'elles doivent être prises à l'échelle européenne. Il s'agit de mesures unilatérales coopératives, en ce sens qu'elles ne sont dirigées contre aucun pays, mais contre une logique économique et politique, et qu'elles ont vocation à être étendues à l'échelle européenne. C'est au nom d'une autre conception de l'Europe qu'un gouvernement de gauche devrait prendre des décisions qui rompent avec la construction actuelle de l'Europe.

L'exemple de la dette publique permet d'illustrer cette démarche. Un gouvernement de gauche pourrait dire qu'il refuse d'être le jouet des marchés financiers. Il indiquerait qu'il n'accepte pas que la BCE refinance les banques privées à 1 % alors que la France est obligée d'emprunter aux banques à des taux nettement supérieurs. Il imposerait alors, par la loi, à la Banque de France de financer les déficits publics. Celle-ci pourrait d'ailleurs le faire indirectement, et donc sans même violer formellement les traités européens, en utilisant comme intermédiaire un établissement public de crédit, comme la Caisse des dépôts⁶ [▷ Chapitre 2].

Une telle attitude aurait un écho important parmi les peuples d'Europe. Elle montrerait concrètement qu'il existe des alternatives aux politiques néolibérales et que la paupérisation programmée des populations n'est pas inévitable. Elle mettrait les gouvernements européens au pied du mur et les confronterait à leur opinion publique. Un espoir de changement serait ainsi concrétisé pour tous les peuples d'Europe et serait un encouragement aux mobilisations sociales et

6. Si l'article 123 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne interdit dans son premier alinéa à la BCE et aux banques centrales nationales d'« *accorder des découverts ou tout autre type de crédit* » aux diverses autorités publiques, son second alinéa permet de refinancer les organismes publics de crédit qui ainsi bénéficient « *du même type de traitement que les établissements privés de crédit* ».

citoyennes dans les autres pays et au niveau européen. Combinées au poids politique et économique de la France en Europe, ces mobilisations permettraient de créer un rapport de forces pour peser sur les institutions européennes et sur les gouvernements.

Certes, rien n'est assuré, mais il est vain de croire qu'un gouvernement progressiste pourra faire l'économie d'une bataille pour changer le sens de la construction européenne. Le choix est assez simple. Emprisonné dans la gangue des règles européennes, un gouvernement n'a d'autres possibilités que de mener des politiques qui saperont les bases mêmes du modèle social européen. Les exemples de la Grèce, mais aussi d'autres pays soumis à de véritables purges sociales, montrent que ce processus est déjà largement entamé. S'il ne veut pas subir le sort de Papandréou, Socrates ou Zapatero, François Hollande n'aura pas d'autre option que de s'affronter à l'Europe néolibérale. En aura-t-il la volonté ? La réponse à cette question se trouve pour beaucoup dans la capacité du mouvement social à peser sur la situation.



3^e partie

Amorcer un nouveau mode de développement

La crise capitaliste laisse les sociétés dans un état de délabrement social inouï, et révèle en même temps l'impasse d'une accumulation fondée sur un développement productiviste qui épuise la terre et les ressources, pollue l'eau et l'air, réduit la biodiversité et réchauffe le climat. Sortir de la crise capitaliste et écologique suppose donc de sortir de la logique du profit et, en même temps, d'amorcer la transition vers un développement qualitatif et non plus axé vers la fuite en avant d'une croissance économique infinie qui est impossible.

Dans cette perspective, doublement révolutionnaire, des choix stratégiques nouveaux sont indispensables. Nous les regroupons dans cette dernière partie autour de trois « chantiers ».

À rebours des privatisations qui ont été depuis trois décennies la ligne de conduite des politiques néolibérales, nous proposons d'étendre le domaine public à des activités répondant à des besoins sociaux, délaissées par le marché parce que non rentables, ou au contraire convoitées par les financiers toujours avides de nouveaux terrains de chasse. De même, la crise a rappelé l'urgence de socialiser tout le secteur bancaire et financier.

La mise en œuvre d'une véritable transition écologique est l'enjeu primordial de ce début du 21^e siècle. Elle est liée au chantier précédent car l'immensité des investissements d'avenir à réaliser implique la responsabilité de l'État, des collectivités territoriales et d'un système bancaire contrôlé. Les transformations des systèmes énergétiques et de transports, de l'urbanisme, ainsi que l'isolation de l'habitat et des bâtiments, nécessitent une planification écologique démocratique et le développement d'un nouveau modèle industriel. Puisque ces transformations se situent à tous les

échelons géographiques et politiques, du local au national et du national au mondial, elles doivent s'inscrire dans de nouvelles coopérations internationales qui prennent le pas sur la concurrence, sur l'inégalité des échanges, et trop souvent encore, sur les dominations du Nord sur le Sud.

La lutte séculaire pour l'émancipation humaine prend aujourd'hui une dimension longtemps négligée : l'égalité entre femmes et hommes est déterminante pour la réussite d'une véritable transformation sociale. Elle est transversale à toutes les luttes sociales et elle donne même à celles-ci une dimension supérieure. Elle implique des politiques publiques instaurant une égalité réelle dans tous les domaines, l'emploi, les salaires, les retraites, l'éducation, le droit, etc. Elle implique aussi une réduction du temps du travail dans les entreprises et un partage des tâches domestiques. L'égalité entre hommes et femmes n'est pas un supplément sur le social, elle en est le cœur.

7. L'extension du domaine public

La logique du capitalisme est d'étendre toujours plus loin la sphère où le capital peut se valoriser. La période néolibérale a accentué cette tendance puisque toutes les activités humaines avaient vocation à être soumises à la rentabilité financière. Les privatisations des banques, des entreprises des secteurs de l'énergie, des transports, des télécommunications, de la distribution de l'eau ont été réalisées systématiquement, d'autres de manière rampante comme celle de l'enseignement supérieur et de la recherche, pendant que l'État social était rabougri par les attaques incessantes contre la protection sociale, et que le foncier était devenu un objet de spéculation qui bloque tout développement du logement social.

Chacun de ces domaines doit donc être réapproprié par la collectivité, dans une double perspective : bien sûr en termes de propriété juridique qui doit être enlevée aux actionnaires, financiers et autres propriétaires fonciers ; mais aussi en termes d'objectifs pour satisfaire les besoins sociaux et amorcer vraiment la bifurcation écologique nécessaire. Le Pacte pour les services publics qui fut adopté lors des États généraux des services publics¹ en janvier 2011 servira de point de référence [Pour la socialisation du secteur bancaire et financier, ▷ Chapitre 2].

L'extension du domaine public, loin d'être un puits sans fond comme s'ingénient à le laisser croire tous les thuriféraires du capitalisme et autre « nouveaux chiens de garde » de la pensée unique, est un pari positif sur l'avenir. Développer l'emploi dans ce domaine public élargi serait immédiatement productif de véritables richesses utiles qui, de plus, seraient débarrassées de l'obsession du profit.

1. www.etatsgeneraux-servicepublic.fr/l-appel-national ; www.coordination-nationale.org/EGSP/SP4pages-02-10.pdf ; www.acrimed.org/article3531.html.

Socialisation des secteurs industriels et de services stratégiques

La maîtrise publique, sociale et démocratique du secteur de l'énergie est la clé de voûte de la transition écologique. Un pôle totalement public doit regrouper EDF, GDF-Suez, Areva et Total, ainsi que les filiales plus ou moins dissociées de leur groupe d'origine, à l'instar d'ERDF, GrDF ou de RTE. Leur contrôle citoyen devra associer les salariés, les collectivités territoriales et les usagers.

La politique énergétique sera mise en débat démocratique. Au premier rang des priorités seront placés les choix à opérer – de manière urgente – pour la réduction de la consommation énergétique, le développement des énergies renouvelables, et pour rendre effectif l'arrêt progressif des centrales nucléaires. La ligne directrice sera d'organiser la sobriété et l'efficacité énergétiques, ainsi que la diversification des énergies renouvelables². Une action particulière en faveur du solaire, de l'éolien, de la géothermie et de l'énergie marémotrice devra être engagée en matière de recherche et d'investissement.

En ce qui concerne le transport ferroviaire, deux objectifs doivent être menés. D'abord il faut réunifier la gestion du transport des voyageurs, des marchandises et de l'entretien et du développement des infrastructures ferroviaires à l'intérieur de la SNCF placée sous contrôle citoyen comme les autres grands secteurs industriels. Ensuite, la *priorité* doit être donnée d'une part à l'amélioration des transports régionaux plutôt qu'aux lignes à grande vitesse, et d'autre part au développement du fret de marchandises à la place du transport par camion.

Dans les villes, au fur et à mesure que l'urbanisme est repensé pour limiter les déplacements entre habitats, lieux de travail et centres commerciaux, les transports collectifs doivent être améliorés et développés.

2. Selon la formule de NegaWatt, « Scénario négaWatt 2011 », Dossier de synthèse, 17 octobre 2011, www.negawatt.org/telechargement/SnW11//Scenario_negaWatt_2011-Dossier_de_synthese-v20111017.pdf.

La séparation des activités de la poste et des télécommunications fut le premier pas pour aller vers la privatisation de ces services et la recherche d'une rentabilité maximale qui est allée de pair avec la dégradation du service postal et l'intensification du travail de toutes les catégories d'employés. La nationalisation du groupe France Télécom, comprenant Orange, constituerait une première étape pour y introduire des normes sociales correctes. La soumission de tous les opérateurs privés de télécommunication à ces mêmes normes serait alors possible.

La distribution de l'eau a été, en beaucoup de villes, déléguée à trois entreprises privées (Veolia eau France, Lyonnaise des eaux du groupe Suez Environnement, Saur). En France, elles se partagent environ 70 % de la distribution. Or, il s'avère que le coût pour l'utilisateur est le plus souvent inférieur lorsque cette gestion est faite par des régies municipales, pour une efficacité comparable. Il est donc préférable de reprendre ces délégations et de mettre sous régies municipales la distribution de l'eau. Là encore, il s'agit de retirer une occasion de profit aux multinationales et d'assurer un meilleur accès de tous à l'eau potable. De ce fait, la distribution et l'assainissement pourront se réaliser en meilleure collaboration avec les agences de l'eau qui gèrent les approvisionnements en eau au sein de chaque bassin-versant.

L'enseignement, la culture, les connaissances et la recherche sont des biens collectifs

Ce sont des biens collectifs et ils doivent le rester, voire le devenir. En application de la stratégie de Lisbonne, les politiques néolibérales ont fait entrer ces domaines dans l'engrenage de la privatisation et de la soumission aux intérêts privés. Une transformation sociale véritable mettra fin à ce processus.

En particulier, la loi d'autonomie des universités, dite loi Pécresse, devra être abrogée. Dans le cadre d'une unité nationale des diplômés, l'autonomie des universités qui peut

exister est celle qui porte sur l'initiative pédagogique et la diversité des formations, en aucun cas sur la concurrence pour trouver des fonds privés. Le crédit emploi-recherche a surtout créé un effet d'aubaine surtout pour les grandes entreprises et doit être révisé.

Au lieu de faire du coût du travail la cause du prétendu manque de compétitivité des entreprises françaises, il faut insister sur la grande insuffisance des investissements en recherche-développement des entreprises, qui est la conséquence du gonflement des dividendes versés aux actionnaires. La France consacre 2,26 % de son PIB en R&D, alors que l'Allemagne y consacre 2,82 %, les États-Unis 2,9 %, le Japon 3,36 % et la Finlande 3,87 %. La recherche publique est amenuisée tandis que sont encouragés les partenariats public-privé qui sont le cheval de Troie des grandes entreprises pour pénétrer dans les conseils d'administration des universités ou des laboratoires de recherche. La recherche publique doit donc redevenir une priorité, d'autant plus que l'urgence de concevoir de nouveaux modèles de production industrielle grandit [▷ Chapitre 8].

Un véritable programme de formation des enseignants doit être réintroduit pour réparer les dégâts de la suppression des IUFM et du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui a touché aussi l'Éducation nationale. La formation continue des salariés doit également relever du service public.

Une protection sociale élargie et hors marché

La protection sociale fut la cible privilégiée des attaques néolibérales. Elle doit devenir le socle fondamental d'une refondation de la solidarité :

- par la couverture à 100 % des dépenses de santé par la Sécurité sociale pour toutes les personnes vivant sur le sol français ; par l'abrogation de la loi Hôpital, patients, santé, territoire (HPST) qui organise les restructurations hospitalières et l'arrêt de toutes les fermetures d'hôpitaux, de centres de soins, de centres IVG et de maternités et

réouverture selon l'évaluation des besoins (voir aussi les mesures sur le système de soins exposées dans le chapitre 4) ;

- par l'abrogation de toutes les réformes des retraites menées depuis 1993 et l'ouverture d'un débat sur les améliorations à opérer pour conforter le régime par répartition et réduire les profondes inégalités [▷ Chapitre 9 sur l'égalité hommes-femmes] ;
- par la création d'un service public du médicament ;
- par l'intégration dans la Sécurité sociale de la question de la dépendance des personnes âgées ;
- par la création d'un nouveau service public de la petite enfance et service public de la dépendance ;
- par un financement assuré par la progression régulière des cotisations sociales dont l'assiette sera élargie, au fur et à mesure de la croissance des besoins ; toutes les exonérations de cotisations sociales seront supprimées.

Le foncier, propriété collective pour assurer le droit au logement

La spéculation foncière et immobilière est l'une des pires qui soient car ses conséquences sont immédiates sur les difficultés qu'éprouvent les classes populaires pour se loger, sans compter l'appropriation par les riches des meilleures zones d'habitat dans les quartiers rénovés. De plus, ces derniers ont largement profité des largesses fiscales pour se doter d'un patrimoine locatif très lucratif.

Aussi il convient de :

- rendre effectif le droit opposable au logement déjà inscrit dans la loi ;
- réquisitionner les logements vacants ;
- supprimer les niches fiscales liées à l'immobilier privé qui ont provoqué l'envolée des loyers ;
- constituer des entreprises publiques de gestion foncière, des sols et du parc de logements disponibles ;
- produire des logements sociaux respectant les normes d'isolation et de confort ;

- redonner le monopole du livret A aux canaux bancaires dirigés vers la Caisse des dépôts et consignations ;
- supprimer le crédit immobilier hypothécaire pour enrayer tout démarrage de la spéculation et dissuader toute fuite dans la rente immobilière substitutive à la retraite par répartition.

L'élargissement du domaine public, source de nouvelles richesses

Contrairement au dogme répandu, les services rendus dans les domaines non marchands ne sont pas inutiles ou parasites. Ils ne sont pas effectués au détriment de l'activité marchande, ils sont expressément productifs de valeurs d'usage primordiales pour le bien-être humain et pour la cohésion sociale : l'éducation, la santé, la petite enfance, la sécurité, etc.³ Mais ils n'ont pas la caractéristique de rapporter de profit, c'est d'ailleurs pour cela qu'ils sont dénigrés par l'idéologie dominante et contraints à l'austérité. Autrement dit, les travailleurs qui y sont employés ne sont pas productifs de valeur venant grossir le capital, mais ils sont productifs de valeur monétaire qui vient agrandir le produit global : dans le PIB, ils sont comptés à hauteur des salaires versés qui constituent la totalité de leur coût (hors les consommations de matières) puisqu'il n'y a pas de profit.

On comprend pourquoi la privatisation de ces services constitue un enjeu permanent pour un capital en crise de rentabilité et toujours à la recherche d'espaces nouveaux de valorisation. L'idéologie économique libérale s'attache donc à répéter inlassablement qu'il faudrait privatiser les services qui ne sont pas assujettis à la concurrence et à l'impératif de rentabilité, au motif qu'ils handicaperaient l'économie marchande, considérée comme seule productive.

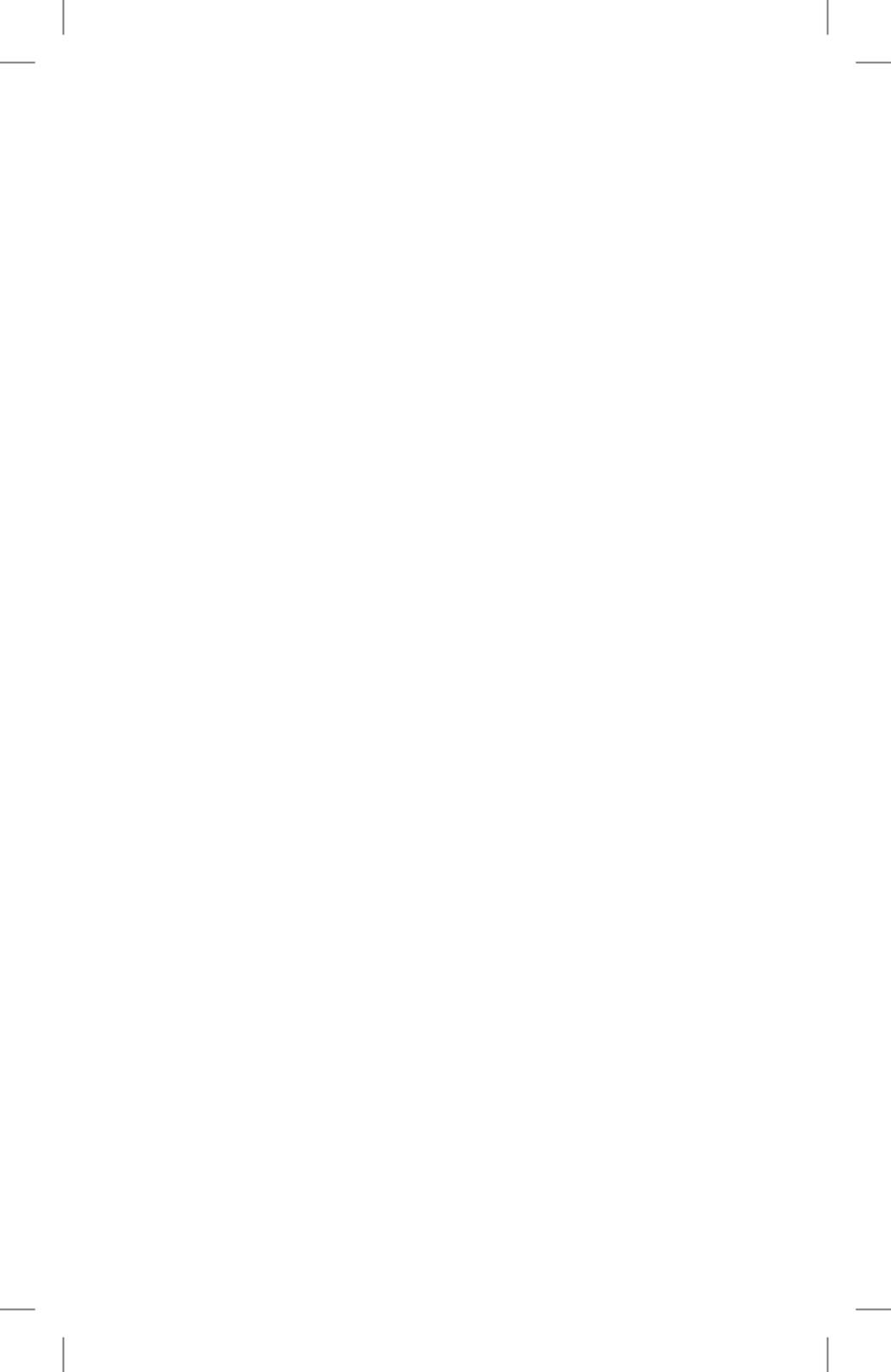
3. Pour un approfondissement théorique, J.-M. Harribey, « Les vertus oubliées de l'activité non marchande », *Le Monde diplomatique*, novembre 2008, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/non-marchand-diplo.pdf>.

Or, cette dernière assertion est fautive puisque les travailleurs employés dans les services éducatifs, de santé..., sont à l'origine du produit monétaire non marchand qui les rémunère, les impôts et autres prélèvements représentant le paiement collectif des services rendus. De plus, ces services sont destinés le plus souvent aux ménages sous forme de transferts en nature (21,3% de leur revenu disponible brut ajusté en 2010, soit 349 milliards d'euros) ou en espèces (25,3%, soit 415 milliards d'euros), ou sous forme de services non individualisables des administrations centrales (10,3%, soit 169 milliards d'euros)⁴. La production non marchande est vue par l'idéologie libérale comme une dépense publique, comme un prélèvement, alors qu'elle est un supplément.

L'extension du domaine public non marchand, c'est-à-dire de l'espace de la gratuité construite socialement, est un moyen privilégié de réduction des inégalités. Au final, la production non marchande représente un triple enjeu :

1. elle est une véritable richesse économique dans le présent, directement et par le dynamisme global auquel elle contribue ;
2. elle prépare l'avenir ;
3. elle est porteuse de cohésion sociale.

4. G. Houriez, V. Passeron, A. Perret, Insee, « Les comptes de la nation 2010 », *Insee première*, n° 1349, mai 2011, www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1349/ip1349.pdf.



8. Réindustrialisation écologique, nouvelles coopérations

Il peut paraître paradoxal de parler de réindustrialisation alors que l'essor de l'industrie s'est historiquement accompagné d'une explosion des dépenses d'énergie et des émissions de CO₂. Mais cette formule de « *réindustrialisation écologique* » n'est pourtant pas un oxymore, tout simplement parce que toute mesure contre le réchauffement climatique implique des investissements matériels, qu'il s'agisse par exemple d'énergies renouvelables ou d'isolation des logements. Le paradoxe n'est donc qu'apparent, et cette approche permet au contraire de dresser un pont vers un nouveau mode de développement qui constitue une alternative cohérente à la faillite du capitalisme.

L'impasse de la croissance compétitive

Coincés entre leur déni de la réalité et la conscience très vive des intérêts qu'ils défendent, les gouvernements, sous prétexte de pertes de parts de marché et de crise de la dette, proposent d'approfondir les mêmes recettes qui ont conduit à la débâcle. En France, le discours sur le « coût du travail » excessif revient en première ligne, sur la base d'un diagnostic erroné. Les pertes de parts de marché et la « désindustrialisation » (mesurée par la baisse de la part de l'industrie dans l'économie) ont peu de choses à voir avec le niveau des salaires. Bien d'autres mécanismes doivent être pris en compte : la sensibilité particulière de l'économie française au taux de change de l'euro, son effort d'innovation insuffisant, sa mauvaise spécialisation notamment sur les secteurs de technologie moyenne, la politique des grands groupes privilégiant le marché mondial et écrasant le développement des PME.

Tous les arguments sont mobilisés pour occulter ce constat. Pour certains, tout serait la faute de la mondialisation ou de l'euro. Il faudrait se protéger de la concurrence indue par un protectionnisme fiscal ou dégager des marges de manœuvre en sortant de l'euro. Mais c'est une impasse. Admettons même que les autres pays ne mènent pas la même politique : un gain de compétitivité-prix pourrait améliorer la balance commerciale, mais cette amélioration ne serait que provisoire, puisque les causes structurelles n'auraient pas été traitées. Par ailleurs, les projets protectionnistes restent absolument silencieux sur l'effet en retour sur les exportations françaises.

Tout cela revient en fin de compte à vouloir faire payer aux salariés les défaillances du capitalisme français. Après le niveau des salaires, ce sont les 35 heures qui sont désignées comme responsables des pertes de marché, contre toute évidence : « *La diminution du temps de travail effectif n'explique qu'environ 10% de la hausse du coût horaire de la main-d'œuvre entre 1996 et 2008*¹. » Ce discours est d'autant plus trompeur que toutes les mesures bénéficiant aux entreprises ne se retrouvent pas dans la compétitivité-prix mais dans les dividendes versés aux actionnaires : entre 2000 et 2010, ces derniers ont augmenté de 100 %, contre 38 % pour la masse salariale.

Ce projet néolibéral de « sortie de crise » mène à la catastrophe non seulement sociale, mais aussi économique en enclenchant une spirale récessionniste et, en fin de compte, une double guerre : contre les acquis sociaux et contre les autres pays. De plus, les projets d'inspiration social-libérale ont en commun de tabler sur un retour à la croissance qui manque de cohérence, parce qu'il n'interroge pas le contenu de cette croissance et ne remet en cause qu'à la marge l'actuelle répartition des revenus.

1. B. Marc & L. Rioux, « Le coût de la main-d'œuvre : comparaison européenne 1996-2008 », dans *Emploi et salaires*, Édition 2012, Insee Références, <http://gesd.free.fr/empsal12e.pdf>.

Produire autre chose, produire autrement

Un nouveau type de développement suppose de produire autrement. Les biens de consommation et les véhicules devraient être conçus selon un triple principe de durabilité, de modularité et de soutenabilité. La durabilité, c'est mettre fin à l'obsolescence programmée. La modularité, c'est économiser les faux frais résultant de l'absence de standardisation et de réparabilité des produits. La soutenabilité, c'est réduire le coût en énergie et en émissions de gaz à effet de serre de la fabrication et de l'usage de ces biens. Cette soutenabilité doit se décliner dans tous les secteurs, industriels et aussi agricoles, tellement les modes de production des biens alimentaires et le type de biens fournis peuvent se révéler non seulement néfastes pour l'environnement mais aussi préjudiciables pour l'accès de tous les humains à une alimentation équilibrée.

La recherche devrait être réorientée en fonction de tels objectifs, et c'est d'ailleurs l'un des points où les objectifs écologiques se heurtent frontalement à la logique capitaliste qui fonde une partie de sa rentabilité sur une rotation du capital et sur une obsolescence des produits aussi rapides que possible.

Les biens d'équipement et les biens intermédiaires devraient être conçus en fonction de processus de production eux aussi économes en énergie. Le champ de développement de cette « écologie industrielle » est immense, qu'il s'agisse d'efficacité énergétique, de sources d'énergie renouvelables, du traitement et du recyclage des déchets, de la conception de nouveaux matériaux (notamment d'isolation et d'emballage) et de recherche dans chacun de ces domaines.

Relocalisation

Il est nécessaire d'enclencher un processus de relocalisation de la production, c'est-à-dire un recentrage des activités conduites au plus près des besoins des populations. La première raison est évidemment l'irrationalité de toute une série de courants commerciaux favorisés à la fois par

les différentiels de coûts et par la non-prise en compte des dégâts environnementaux de l'intensification des transports. Une taxe kilométrique sur les échanges internationaux permettrait de jouer sur ce dernier facteur.

La seconde raison, qui est rarement évoquée, est qu'une bonne partie des exportations françaises va à l'encontre du développement humain : les ventes d'armement et de centrales nucléaires y occupent une place importante, de même que les biens de luxe à destination du « 1 % ». Un pays devrait aussi être jugé à ce qu'il exporte. La relocalisation des productions permettrait d'atteindre un équilibre du commerce extérieur qui ne dépende pas de ces exportations globalement nuisibles.

Cette relocalisation diffère des recommandations visant à rétablir la compétitivité ou à « produire français ». Vouloir améliorer la compétitivité tout en conservant le même type de spécialisation est impossible. Penser que la baisse du coût du travail ou l'instauration de taxes aux frontières suffiraient pour relocaliser la production est une autre illusion. La mondialisation a en effet organisé les « chaînes de valeur » de telle sorte qu'un pays comme la France ne produit tout simplement pas ou plus certains biens, qu'il s'agisse par exemple des ordinateurs ou des jouets. Le projet d'une « *reconquête de l'offre productive* » (comme on disait dans les années 1980) qui se fixerait comme objectif de revenir à une division internationale du travail antérieure à la mondialisation est hors de portée. La relocalisation n'a donc de sens que si elle s'accompagne d'une réorientation de l'appareil productif industriel, agricole, des services, qui implique d'autres mesures que des aides aux entreprises et passe par des investissements guidés par une nouvelle logique.

De nouvelles coopérations

Face au défi climatique, la mise en place de nouvelles coopérations internationales n'est pas un projet angélique, elle représente une exigence objective. Mais cette perspective repose aussi sur l'épuisement progressif du processus de

mondialisation. Il s'agit donc d'anticiper la nouvelle division internationale du travail, plutôt que de vouloir améliorer sa position dans celle qui existe actuellement.

La mondialisation capitaliste était au départ conçue de la façon suivante : le Sud devait devenir l'atelier du Nord, qui se réservait les productions à fort contenu technologique et à forte valeur ajoutée. Mais les choses ne se sont pas passées comme prévu : les pays émergents se sont mis à « remonter les filières » vers les secteurs à moyenne ou haute technologique. Cet « effet boomerang » a conduit à un grand renversement dont il faut mesurer l'ampleur. Entre 2000 et 2007, la production industrielle des pays avancés a augmenté de 9 %, puis la crise l'a fait retomber à un niveau qui est aujourd'hui le même qu'il y a dix ans. Dans le même temps, la production industrielle des pays émergents a plus que doublé, si bien qu'en 2011, elle représente 54 % de la production mondiale, contre 35 % en 2000².

Ce qui est en train de se passer, notamment en Chine, constitue une inflexion considérable, dont le moteur est la progression des salaires. Ces derniers y ont augmenté en moyenne de 15 % par an entre 2000 et 2010³. Comme ce mouvement n'est pas compensé par les gains de productivité, l'avantage comparatif de la Chine se réduit, d'autant plus que le cours du yuan s'est apprécié de 30 % par rapport au dollar depuis 2004. La croissance chinoise est ainsi en train d'amorcer un double recentrage : sur la demande intérieure, ce qui veut dire que le rôle moteur des exportations est appelé à se réduire, et sur la zone asiatique avec laquelle les échanges s'intensifient. Certes, ce mouvement est inégal mais il va beaucoup plus vite que ce que l'on pouvait imaginer il y a quelques années. Toute politique ambitieuse devrait anticiper de telles évolutions.

Le recentrage des économies sur la satisfaction des besoins sociaux domestiques permettrait de rompre avec la logique du tout à l'export et donc de « dégonfler » les

2. Source : CPB World Trade Monitor, www.cpb.nl/en/data.

3. Source : Boston Consulting Group, *Made in America, Again. Why Manufacturing Will Return to the US*, 2012, <http://gesd.free.fr/bcgagain.pdf>.

flux commerciaux. Mais ils ne seraient pas supprimés pour autant. La question qui se pose alors est de savoir quel est l'arrangement optimal qu'il faut viser. On retrouve au niveau mondial les deux conceptions de la construction européenne (concurrence ou harmonisation) : ou bien on considère que l'économie mondiale doit être le champ où se déploie une concurrence « libre et non faussée » présentée abusivement comme un jeu gagnant-gagnant, ou bien on vise à la réorganiser en vue de la satisfaction optimale des besoins de l'humanité. La première vision est souvent présentée comme la seule réaliste, mais elle est sans doute déjà dépassée par les évolutions en cours ; en tout cas, elle est absolument incapable de répondre aux défis sociaux et écologiques.

La réponse ne doit en tout cas pas être laissée à des mécanismes de marché aveugles. Il faut au contraire introduire des éléments de régulation, en particulier la stabilisation du cours des matières premières et la mise en place d'accords de coopération. Cette notion de coopération doit être interprétée en termes dynamiques et prendre en compte les nécessaires transitions. Elle passe par des éléments de planification et l'introduction d'un calcul économique en valeurs d'usage. Par exemple : la France construit tel équipement en Chine, et en échange programme l'achat d'un volume donné de biens chinois. Cet accord vaut pour une certaine période puis il est renégocié. Dans un tel schéma, les intervenants ne sont plus les multinationales mais des organes de planification.

Europe : bifurquer vers un modèle solidaire

Le commerce extérieur de la zone euro, prise comme un tout, est tendanciellement en équilibre. Mais, à l'intérieur, on assiste à un mouvement de divergence accentué entre les pays du « Nord » en excédent (Allemagne, Belgique, Finlande, Pays-Bas) et ceux du « Sud » en déficit (Espagne, Grèce, Italie, Portugal et France). Vouloir résorber ces déséquilibres en jouant sur la seule compétitivité-prix ne peut conduire qu'à un ralentissement généralisé de l'activité économique, et certainement pas à une réindustrialisation. Il faut, là aussi,

anticiper sur l'épuisement du modèle allemand, qui ne peut durablement s'appuyer sur la *priorité* aux exportations, avec comme contrepartie la montée des inégalités sociales. Vue d'Europe, la réindustrialisation est souvent associée à une promotion des exportations. Mais une croissance tirée par la demande des pays émergents est destinée à s'épuiser dans la mesure où, comme on l'a vu, ceux-ci auront tendance à recentrer leur croissance sur la demande intérieure au profit de leur production industrielle nationale.

La sortie par le haut passe par un fonds européen d'investissements sociaux et écologiques, où la politique industrielle serait un outil d'harmonisation notamment en matière de transports et d'énergie. Il y a à cela deux conditions qui impliquent une rupture avec les tendances qui ont conduit à la crise. La première est de revenir sur la « préférence pour la finance » qui consiste à transférer aux actionnaires la majeure partie de l'amélioration des taux de marge fondée sur la compression salariale. La seconde est de donner à l'Europe les moyens de sa cohésion, à travers l'élargissement du budget européen, l'harmonisation (vers le haut) de la fiscalité sur le capital, et la valorisation de ses atouts qualitatifs.

Globalement, la perspective doit donc être une nouvelle division internationale plus coopérative, fondée notamment sur les transferts technologiques nécessaires pour accompagner la lutte contre le réchauffement climatique à l'échelle de la planète. Il faut aller non pas vers une démondialisation⁴ mais vers une autre mondialisation, définie par une division internationale du travail rationnelle. Les exportations ne deviennent pas un but en soi, mais en quelque sorte la « monnaie d'échange » des importations incompressibles et non substituables. Le mot-clé est encore une fois celui de coopération, qui renvoie à la définition d'une communauté d'intérêts et d'objectifs. Il y a au moins trois terrains privilégiés d'application : la lutte commune contre le réchauffement climatique, l'alimentation et la coopération en matière de santé.

4. Ce mot-valise pourrait être utilisé s'il ne servait pas d'étiquette au protectionnisme fiscal.

Dans chacun de ces cas, il s'agit de biens communs de l'humanité dont la gestion doit échapper au calcul économique marchand et à la spéculation.

La cohérence du modèle

Cette réorientation, qui est seulement esquissée ici, met en place un modèle de développement dont la cohérence est renforcée par des interactions positives. Ainsi, les nouveaux investissements sont un champ énorme de créations d'emplois utiles dans un très grand nombre de secteurs, parce que ce modèle introduit une double rupture dans la logique capitaliste. D'une part, les emplois sont créés en fonction de leur utilité sociale et non plus de la rentabilité escomptée des marchandises produites. Et d'autre part, la relocalisation et la durabilité accrue des biens produits permettent un arbitrage beaucoup moins contraint entre emploi et durée du travail.

Dans un tel modèle, la dépendance énergétique est réduite. Prenons l'exemple de la France, dont le déficit extérieur s'est creusé de 69 milliards d'euros entre 2002 et 2010. Certes cette dégradation s'explique en majeure partie par les résultats de l'industrie, mais le secteur de l'énergie y contribue quand même à hauteur de 40 %. La substitution d'énergies renouvelables au pétrole conduirait à réduire cette contrainte, parce que ces énergies sont par définition domestiques et pourraient échapper aussi aux échanges internationaux, à condition d'investir dans la fabrication des équipements correspondants.

Le déficit extérieur d'un pays – ou d'un groupe de pays – a pour contrepartie des entrées de capitaux. Mais si cette source de financement se tarit, alors l'ajustement doit se faire par une réduction de l'activité économique. La relocalisation et la coopération permettraient de rééquilibrer les échanges extérieurs et de se soustraire à l'emprise des marchés financiers.

La force d'un tel modèle est donc d'apporter une réponse cohérente et coopérative sur ces trois dimensions essentielles : l'emploi, l'environnement et la configuration de l'éco-

nomie mondiale. La tendance actuelle à vouloir revenir à tout prix au *business as usual* d'avant la crise va au contraire dans une direction exactement opposée : chômage et sous-emploi, productivisme, et concurrence exacerbée en Europe et dans le monde.

Pour engager la transition vers ce modèle, il faut évidemment effectuer un certain nombre de ruptures immédiates et s'en donner les moyens. L'outil indispensable est la constitution d'un fonds de développement écologique et social, à l'échelle de la France puis de l'Europe, qui aurait pour fonction de financer la réorientation de l'appareil productif en fonction d'objectifs qui devraient s'imposer aux choix d'investissement et de gestion des entreprises. Au niveau international, la France pourrait donner l'exemple en prenant l'initiative d'un plan de codéveloppement fondé sur le principe coopératif avec les pays du Maghreb. La viabilité de ce modèle suppose donc le renforcement de l'intervention publique, directe ou indirecte, et sa légitimité doit reposer sur la participation des salariés et des citoyens à la définition et à la mise en œuvre de ces objectifs. Elle repose également sur la mise en œuvre indispensable d'une planification démocratique, sociale et écologique, qui s'appuie notamment sur un secteur public important et rénové.

C'est autour de ces grandes lignes que peut se construire une véritable alternative à la fuite en avant aveugle du capitalisme néolibéral.

L'impossible bouclage macroéconomique d'un programme de rupture

Assurer le « bouclage macroéconomique » d'un programme, c'est chercher à en déterminer *a priori* les effets quantitatifs – directs et indirects, immédiats ou plus lointains – à l'aide d'un modèle économétrique – un ensemble d'équations mathématiques articulées entre elles –, qui vise et prétend représenter l'ensemble de la réalité économique de la société concernée. Par exemple, quels effets une revalorisation du Smic peut-

elle avoir sur l'emploi, le pouvoir d'achat, quel accroissement cela induit-il à son tour sur la consommation et, à travers elle, quelles importations ou quelles rentrées de TVA supplémentaires... « Boucler », c'est donc introduire sous forme quantitative dans le modèle les différentes mesures que l'on veut mettre en œuvre, le faire en fonction du calendrier prévu, et vérifier en faisant « tourner » le modèle, que dans l'avenir les effets prévus sont bien au rendez-vous, que le financement est bien couvert et que, au total, l'ensemble s'avère bien positif et conforme à ce qui est recherché.

Or, le « bouclage » d'un programme de rupture n'est pas possible. Pratiquement, on peut même dire que cela relève d'une contradiction dans les termes. Cette impossibilité tient à plusieurs raisons qui, de surcroît, s'additionnent les unes aux autres.

La première, pratique, est celle du chiffrage des mesures. Pour poursuivre sur l'exemple du Smic, si l'on peut aisément donner la mesure de son augmentation, il est par contre particulièrement difficile de préjuger l'effet de répercussion que cette augmentation aura sur l'ensemble des salaires. Or les modèles ne connaissent pas le Smic, mais les salaires, sous la forme d'un taux moyen. Et que dire des mesures qui ne sont pas directement quantitatives : droits des salariés accrus, interdiction des « licenciements boursiers », nouvelle réglementation des banques... ?

La seconde est de principe. Les modèles sont construits sur la base d'observations passées, ils postulent donc, de par cette construction même, la stabilité des comportements. Évaluer les effets de mesures qui, comme celles que nous proposons, veulent produire une rupture est par conséquent tâche impossible. Les macroéconomistes disent fréquemment que « *les modèles sont linéaires sur leurs marges* », autrement dit que les effets d'une mesure de x% plus forte qu'une autre sont eux-mêmes de x% plus importants. Tout va bien lorsque restant dans les « marges », ce x% est « petit », mais qu'advient-il lorsque, rompant avec les logiques antérieures,

la mesure concernée est au-delà de cette limite, d'ailleurs incertaine? Et, là encore, que dire lorsque c'est le comportement antérieur qui est lui-même visé: par exemple, rompre avec la logique du profit en développant les services collectifs?

La troisième, enfin, est celle de la représentation que les modèles donnent de la réalité. Il n'y a pas de modèle « neutre »; tous sont imbibés des représentations idéologiques qui sont celles de leurs constructeurs. Certains sont keynésiens, et répondent plutôt positivement à toute incitation à la croissance (emploi, pouvoir d'achat); d'autres sont néoclassiques, et toute relance s'y traduit par des effets négatifs surabondants (inflation, déficits extérieurs, dégradation de la compétitivité...), alors que tout ce qui améliore la profitabilité des entreprises (et en premier lieu la compression des salaires et de l'emploi) s'y traduit positivement. Ne connaissant que la valeur d'échange, aucun, au demeurant, n'est en quelconque capacité de traduire un processus de transition écologique qui vise à modifier en profondeur l'appareil de production et à assurer une meilleure qualité des valeurs d'usage.



9. Pour l'égalité économique entre les femmes et les hommes

Il n'y aura pas de changement de société sans la réalisation concrète de l'égalité entre les femmes et les hommes. Malgré les avancées déterminantes obtenues au siècle dernier grâce aux luttes des femmes, l'égalité est aujourd'hui en panne, en France comme en Europe, et même elle recule sous l'effet de la crise et des politiques d'austérité. L'égalité salariale et le taux d'emploi des femmes en équivalent-temps plein ont cessé de progresser depuis une vingtaine d'années ; le chômage, le sous-emploi et la précarité touchent toujours plus fortement les femmes et parmi elles, particulièrement les immigrées et les femmes seules avec enfants ; les « réformes » des retraites menées dans différents pays en Europe actent une pénalisation plus forte des femmes et de leurs pensions déjà trop faibles. La Commission européenne, tout en encourageant ces réformes, constate que la paupérisation menace les retraités et que les femmes âgées constituent un des groupes les plus exposés à ce risque : 22% des femmes et 16% des hommes de plus de 65 ans sont exposés à la pauvreté.

Les politiques d'austérité, partout faites de coupes budgétaires dans le secteur public, la protection sociale et les services sociaux, concernent les femmes à double titre : d'abord en tant qu'employées – la fonction publique est majoritairement féminine –, ensuite en tant que bénéficiaires de ces services et des prestations sociales – ce sont elles en effet qui assument le rôle de responsable principale de la famille et qui doivent compenser tout ce qui n'est plus pris en charge par l'État social. Par ailleurs, les droits des femmes régressent lorsque de nombreux centres IVG et maternités

sont fermés au nom de la rentabilisation dans le cadre de la réforme hospitalière.

Les inégalités restent importantes dans tous les domaines, depuis la persistance de l'inégal partage des tâches domestiques, les différences d'orientation scolaire des garçons et des filles résultant des stéréotypes de genre, la ségrégation sexuelle des emplois, l'ampleur des violences faites aux femmes, jusqu'au plafond de verre et à la faible représentation des femmes dans les niveaux décisionnels des sphères politique et économique. Pour faire évoluer la situation, les politiques publiques doivent concerner chacun des domaines où se forment et se superposent les inégalités, à l'école, dans la famille, le travail... et dans les mentalités. Tout s'imbrique, la sphère privée, professionnelle et publique, et ce serait méconnaître cette articulation que viser à hiérarchiser les mesures à prendre. La politique à mener doit être cohérente et globale dans tous les domaines, éducatif, social, économique, juridique, fiscal, familial, culturel, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Dans le cadre de ce livre, centré sur le domaine économique, nous nous limitons à présenter quelques propositions fortes en relation avec l'emploi.

Une oppression économique supplémentaire des femmes

Du côté de l'emploi, on entend souvent dire que les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes sont le résultat d'inégalités qui se situent en amont (les filles ont été orientées vers telle filière ou tel métier, moins valorisés donc moins payés), ou qu'elles découlent des rôles sociaux (les femmes sont susceptibles de s'arrêter de travailler et de moins s'investir dans leur emploi pour s'occuper des enfants, ce qui est censé expliquer les discriminations à l'embauche, dans la carrière, puis les inégalités de retraite). Mais c'est un constat très partiel qui ne doit pas servir de prétexte pour exonérer les entreprises de leurs responsabilités : avec ou sans enfant, les femmes subissent les inégalités de salaires et de carrières. Avec ou sans enfant, elles subissent une

oppression économique supplémentaire, qui est très profitable aux employeurs.

Partout, les femmes sont en moyenne moins payées que les hommes : la recherche de la main-d'œuvre féminine bon marché reste d'ailleurs une des raisons de délocalisation des entreprises. Partout aussi, les femmes sont majoritaires dans l'emploi à temps partiel, souvent imposé par les employeurs pour qui il est très bénéfique : c'est un moyen d'ajuster les effectifs aux pics de la demande et de reporter sur les salariées les coûts liés à la fluctuation de l'activité (les caissières dont le nombre est renforcé au moment des pointes ne sont pas payées le reste du temps). Le temps partiel a été une voie royale pour rendre effectif l'objectif d'une plus grande flexibilité de l'emploi. À l'inverse, il est très néfaste pour les femmes que ce soit en termes de salaire, de déroulement de carrière et de retraite, c'est-à-dire d'autonomie financière, mais aussi en termes d'organisation de vie, avec des horaires souvent morcelés et atypiques. Les entreprises sont responsables de l'approfondissement de la structuration inégalitaire du marché du travail, avec notamment une précarisation et un sous-emploi concernant au premier plan les femmes du bas de l'échelle, et plus haut, leur cantonnement sous le plafond de verre.

Outre la sphère professionnelle, la sphère domestique est aussi un lieu de l'exploitation du travail des femmes. En assurant la gestion du foyer familial, l'éducation des enfants et les soins aux proches, les femmes fournissent le travail de reproduction de la force de travail, activité invisible et non rémunérée, non reconnue et pourtant essentielle au fonctionnement de l'économie. Souligner le caractère gratuit du travail au foyer ne signifie nullement être en faveur d'un quelconque « salaire parental » qui ne serait qu'une incitation à retourner au foyer en direction des femmes.

Combattre les inégalités entre les femmes et les hommes n'est donc pas seulement un objectif de justice sociale, ce qui serait en soi suffisant, c'est aussi un moyen de contrecarrer le fonctionnement global du système capitaliste en s'en prenant à ses profits. L'enjeu des politiques pour l'égalité entre

les sexes est ainsi partie intégrante de l'objectif d'une transformation sociale radicale à gauche, ainsi que des moyens pour y parvenir. Dans le chapitre 4, nous avons présenté quelques mesures d'urgence en faveur de l'égalité salariale. Ce qui suit se concentre sur deux grandes propositions : le développement de services publics de la petite enfance et de la dépendance pour permettre le droit à l'emploi des femmes, et la lutte contre le travail à temps partiel au moyen de la réduction du travail.

Service public d'accueil de la petite enfance, service public de la dépendance

L'émancipation passe par l'autonomie financière et donc par l'emploi. Or aujourd'hui, de nombreuses femmes n'ont pas concrètement accès à un emploi du fait des contraintes qui pèsent sur elles. Les normes sociales leur attribuant les responsabilités familiales vis-à-vis des enfants et des proches dépendants, ce sont elles qui, par manque d'autres solutions, renoncent à une activité professionnelle ou se contentent d'un travail à temps partiel, avec les conséquences qui ont été évoquées. Les besoins sont énormes dans ces domaines, qu'il s'agisse d'accueil de la petite enfance ou de services auprès des personnes dépendantes. Ce sont des besoins sociaux de base, et comme la santé ou l'éducation, ils ont vocation à être assurés par des services publics.

Petite enfance

Même si la France est plutôt mieux lotie que certains de ses voisins avec un taux de 43% des enfants de moins de 3 ans fréquentant des services d'accueil, elle reste très en deçà de pays comme le Danemark, l'Islande ou même le Portugal (respectivement 74%, 65%, 60%). Les estimations officielles font état d'un besoin de 500 000 « places d'accueil ». Mais si l'on se donne comme objectif de pouvoir accueillir l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (au nombre de 2 430 000 en 2009), alors le besoin se chiffre à 1,3 million de places...

Un mode d'accueil de plus en plus inégalitaire et de plus en plus privatisé

La France se caractérise par une « *complémentarité entre l'offre d'accueil collectif et l'offre d'accueil individuel* », selon la communication officielle : concrètement, sur la totalité de la capacité d'accueil, moins de 15 % des enfants accueillis le sont en crèche et 27 % sont gardés par des assistant-es maternelles directement employé-es par les particuliers. Ces derniers bénéficient d'allocations de garde et de déductions fiscales. Selon un rapport de l'Inspection générale des finances sur les niches fiscales, en 2008, seul un foyer sur 10 employait un salarié à domicile (ce qui comprend aussi l'aide aux personnes dépendantes) et sans surprise, ce sont les ménages les plus aisés qui profitent de l'avantage fiscal : les 10 % des foyers les plus riches reçoivent en effet 70 % de la dépense fiscale totale correspondant aux services à la personne, ce qui en fait une niche fiscale particulièrement anti-redistributive. Outre la croissance du mode d'accueil individuel, le plus inégalitaire donc, au détriment du mode collectif, il faut aussi noter la part grandissante du secteur privé dans les structures d'accueil. Les crèches privées à but lucratif bénéficiaient en 2006 de subventions publiques à hauteur de 80 % de leur financement initial et de 60 % des frais de fonctionnement. La reconnaissance officielle des besoins en termes de petite enfance se fait... moyennant une livraison de ce « marché » au secteur privé !

Dépendance, perte d'autonomie

Les besoins en termes de places dans des structures d'accueil ou de services auprès des personnes dépendantes ne sont pas aisément quantifiables, du fait des incertitudes sur l'évolution du nombre de ces personnes. Mais la situation ressemble à celle de la petite enfance : la tendance est à la marchandisation de l'ensemble du secteur, et il existe de fortes inégalités à la fois en termes de desserte territoriale et de coût restant à la charge des personnes dépendantes. Si

une grande majorité de ces personnes expriment le souhait de vivre à domicile, elles ne peuvent le faire que grâce à l'aide que leur fournissent leurs proches, en grande majorité des femmes. Cette aide constitue une très lourde contribution qui n'est pas suffisamment prise en compte : aider à l'autonomie des personnes dépendantes ne doit pas se faire au détriment de l'autonomie de leurs proches. L'objectif est donc de répondre aux besoins des personnes dépendantes tout en déchargeant les aidant-es, en créant un service public de la dépendance. Il n'est pas acceptable que « *le maintien à domicile repose implicitement sur l'hypothèse d'une aide informelle toujours disponible*⁵ ». Mais la réponse ne peut pas être simplement d'organiser le transfert à l'État de ces activités assumées par les femmes : elle doit conduire à la reconnaissance globale de l'importance pour le bien-être collectif de l'économie du soin et du lien social. Cela induit en particulier la valorisation des métiers concernés, très féminisés car prolongeant des dispositions considérées comme des attributs naturels des femmes, et de ce fait sous-payés.

Contre la marchandisation en cours, le service public

Concernant la petite enfance, le service public pourrait regrouper tous les modes de garde, crèches, haltes garderies, jardins d'enfants et assistantes maternelles. Mais il reste logique que la norme de l'accueil soit la crèche collective, familiale ou associative avec une mission de service public. Les structures collectives sont en effet reconnues comme offrant la meilleure qualité d'accueil pour l'enfant, la meilleure garantie de traitement égalitaire, y compris l'intégration plus facile des enfants dont la langue d'origine n'est pas le français, et les meilleures conditions de travail pour les employé-es, même si elles doivent être améliorées. Concernant la dépendance, le service public devrait permettre d'articuler les dif-

5. Centre d'analyse stratégique, « Comment soutenir efficacement les « aidants » familiaux de personnes âgées dépendantes ? », *Note de veille* 187, juillet 2010, www.strategie.gouv.fr/content/note-de-veille-187-comment-soutenir-efficacement-les-«-aidants-»-familiaux-de-personnes-agees.

férentes structures existantes (associatives, municipales, régionales) Ces services fonctionneraient sous le contrôle démocratique des associations d'usagers et des organisations syndicales. L'ensemble représente un fort potentiel de création d'emplois, mais il faut veiller à instaurer une professionnalisation de ces emplois, reconnaître leur qualification, assurer une progression de carrière et un statut. Ces métiers ont enfin vocation à s'adresser aux hommes comme aux femmes.

Il est possible aussi de proposer de nouveaux droits, tel que le droit de garde opposable, qui stipulerait à la commune, département ou région d'offrir une place d'accueil pour tous les enfants en deçà de l'âge scolaire (ce qui existe par exemple en Suède). La gratuité est envisageable pour affirmer une logique de droit universel. La création de tels services initie un cercle vertueux autour d'une relance d'activités tournées vers la satisfaction des besoins sociaux, supprimant les obstacles à l'emploi des femmes, favorable à l'égalité, à la création de nombreux emplois (de bon niveau et non délocalisables).

Les femmes ont partie liée avec l'État social, les services publics, la protection sociale : on l'a dit, elles en constituent la majorité des employées, elles en sont les utilisatrices, particulièrement des services sociaux, de santé, d'éducation, elles sont les allocataires des prestations sociales... et elles assurent le rôle d'amortisseur lorsque ces solidarités ne sont plus prises en charge dans le cadre collectif. L'offensive contre l'État social est une offensive contre les femmes. À l'inverse, défendre les intérêts des femmes, c'est agir pour l'extension et le renouveau des services publics et de la protection sociale, c'est s'opposer à la marchandisation.

Contre le temps partiel, la réduction du temps de travail

En France comme en Europe, le développement de l'emploi à temps partiel a été encouragé par un discours des instances européennes fondé sur une conception particulière :

l'emploi des femmes doit permettre « la conciliation de la vie familiale et professionnelle ». Plus que de conciliation, il s'agit de cumul, car les femmes sont censées continuer d'accomplir le travail domestique, la division sexuelle des tâches dans la famille n'étant nullement remise en cause. Côté « pratique », la logique néolibérale a vu dans le temps partiel une opportunité de « réduire la rigidité du marché du travail » et de développer l'emploi flexible.

En France, depuis les années 1980, la part du temps partiel a augmenté, même si cette montée est moindre que dans la plupart des autres pays européens, sous l'influence de politiques d'allègement de cotisations sociales pour les entreprises, et de l'extension du secteur des services.

Le temps partiel est féminin à 82 % mais la plupart des femmes ne l'ont pas choisi : soit il est imposé par l'employeur, soit il s'agit d'un « choix sous contrainte », celle du manque de solution pour les enfants ou des proches dépendants. La relation est très forte entre emplois à temps partiel et emplois non qualifiés et à bas salaires. Près de 80 % des salariés à bas salaires sont des femmes, et 74 % de ces femmes sont à temps partiel.

Les secteurs employant le plus de smicards sont en effet ceux qui concentrent le plus de temps partiel imposé : commerce de détail, nettoyage, services aux particuliers. Les horaires atypiques, morcelés et irréguliers sont légion rendant illusoire la fameuse conciliation. Par ailleurs, près de 500 000 femmes ont une durée hebdomadaire de travail de moins de 15 heures ! Le temps partiel est l'une des causes principales des inégalités professionnelles entre les sexes et de la précarité de nombreuses femmes. Bref, il est loin d'être la solution aux besoins exprimés par les femmes de plus de temps disponible.

La réponse à ce besoin de temps libre, formulé aussi par les hommes, est la réduction du temps de travail pour toutes et tous : la réduction du temps de travail (RTT) est une condition pour le plein emploi par un partage équitable du travail entre tous et toutes et elle permet de rééquilibrer le partage travail-capital [▷ Chapitre 5]. Mais il faut ajouter que l'enjeu

doit être autant le partage du travail rémunéré que celui du travail non rémunéré accompli dans la sphère privée. La RTT peut être un outil pour la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes à condition d'inclure étroitement cette exigence dans sa mise en œuvre, ce qui a manqué lors du passage aux 35 heures. En particulier, le bilan en termes de partage des tâches domestiques (toujours assumées à 80 % par les femmes) a montré que les 35 heures n'ont apporté aucun bouleversement, même si les hommes déclarent participer un peu plus à ces travaux depuis la RTT. En revanche, le temps passé avec les enfants aurait augmenté, et ce de manière quasi équivalente pour les hommes et les femmes. Il est possible et indispensable de promouvoir une politique en faveur d'un partage égal des tâches domestiques¹.

La mise en œuvre de la RTT doit donc s'accompagner de mesures pour lutter contre le temps partiel, profitable aux entreprises, néfaste aux femmes. En même temps, il sert de parade au patronat pour combattre la réduction collective du temps de travail, en donnant l'illusion que les gens peuvent toujours choisir de travailler moins. Réduire l'emploi à temps partiel suppose de permettre à toute personne à temps partiel de passer à temps complet à sa demande. Il est possible d'interdire toute embauche sur des postes à temps partiel² (ce qui laisse la possibilité à la personne nouvelle embauchée de demander un temps partiel). Il faut instaurer une surcotisation des employeurs sur l'emploi à temps partiel, c'est-à-dire la mesure inverse à celle qui en a favorisé le développement. Elle permettra aux salarié-es de ne pas subir de pénalisation sur le montant de leur pension, et modérera voire annulera le bénéfice des employeurs à multiplier ces emplois précaires.

1. Même la Commission européenne en convient et, pour la première fois dans son rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes, affirme le besoin du « partage égal » des tâches domestiques. Autre nouveauté notable dans ce rapport, alors qu'auparavant le temps partiel était présenté comme la solution d'emploi pour les femmes, désormais la Commission reconnaît que le temps partiel est négatif pour l'autonomie des femmes et affirme pour elles la nécessité d'un emploi à temps complet!

2. Cela ne concernerait pas les particuliers employeurs.

D'autre part, la RTT doit aussi être pensée pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris dans les négociations d'entreprises. Il est nécessaire de mener des campagnes nationales de sensibilisation à l'égalité, de dénonciation des stéréotypes sexistes sur les rôles sociaux et d'incitation au partage égalitaire du travail non rémunéré. La campagne sur la sécurité routière (budget 12 millions) par exemple a montré son efficacité. La lutte contre les stéréotypes sexistes et l'éducation à l'égalité doit concerner bien sûr plus largement l'enseignement, l'orientation, la formation professionnelle, la vie économique et politique. La réduction du temps de travail est bénéfique aussi car elle porte un questionnement salutaire sur la qualité de vie, sur les besoins prioritaires de production, les modes de consommation. Elle ouvre une opportunité d'investissement dans la vie politique associative ou militante.

Un enjeu global

Nous avons privilégié dans ce chapitre des propositions qui constituent non pas des mesures pour compenser les inégalités, mais des perspectives pour un vrai changement, en s'attaquant au fonctionnement même de la domination capitaliste et patriarcale. La tâche pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes est tout sauf mince et elle demande un budget à la hauteur. C'est le niveau de ce budget qui témoignera de la volonté politique. Nous avons vu dans les chapitres 1 et 4 que les marges de manœuvre existent pour assurer le financement des politiques publiques, en particulier celles qui répondent aux besoins sociaux et environnementaux et préparent l'avenir. L'émancipation des femmes fait partie des objectifs prioritaires, elle est à la fois un moyen et une condition pour modifier en profondeur la société.

Conclusion

Au début de ce livre, nous insistions sur le caractère global du programme à avancer. De la même façon que Denis Kessler avait annoncé vouloir remettre en cause tout l'héritage du Conseil national de la Résistance et que la Troïka (FMI-BCE-Commission européenne) expérimente en Grèce des recettes qui seront demain transposées dans l'ensemble de l'Union européenne, ce qui est proposé ici est un bouleversement de la logique économique d'ensemble.

Il s'agit en effet d'être à la hauteur de la globalité de la contre-réforme libérale initiée en France par Raymond Barre à la fin des années 1970, reprise (après la parenthèse de 1981-1982) après mars 1983 et amplifiée ensuite.

Cette contre-réforme a :

- modifié le partage de la valeur ajoutée au détriment des salariés ;
- infléchi l'utilisation du profit avec l'augmentation de la part des profits non investis et redistribués sous forme de dividendes ;
- bouleversé le système financier et favorisé la libre circulation sans contrôle du capital ;
- privatisé banques et services publics ;
- introduit la concurrence et la logique marchande dans l'école et l'hôpital public ;
- exploité l'existence des inégalités entre les femmes et les hommes, les stéréotypes sur les rôles sociaux et la sous-valorisation de la main-d'œuvre féminine ;
- transformé le système fiscal et fait exploser les inégalités de revenus ;
- paupérisé l'État du fait des allègements fiscaux, au profit des ménages à revenus élevés et des entreprises ; ces dernières réformes ont aussi contribué à l'explosion de la dette publique ;
- remis en cause les garanties collectives des salariés ;
- développé la marginalisation et l'exclusion de toute une partie de la population ;

- pris appui sur une exploitation des ressources naturelles considérées comme sans limites.

Ces politiques ont conduit à la crise actuelle. Et pourtant ceux qui les préconisent ne semblent avoir rien appris, ils s'enferment (et veulent nous enfermer) dans une logique circulaire bien résumée par Jacques Freyssinet : « *Lorsque la situation s'améliore, cela prouve l'efficacité des réformes réalisées; lorsque la situation se dégrade, cela prouve la nécessité d'en accélérer le rythme*³. » En ce sens, les politiques néolibérales sont infalsifiables ou, plus simplement, irréfutables (ce qui en limite grandement les prétentions scientifiques). Par ailleurs, contrairement à ce qu'espéraient certains économistes hétérodoxes, la profondeur de la crise n'a pas remis en cause ces politiques. Cela car elles correspondent aux intérêts bien réels et bien matériels d'une classe qui déploie une énergie et une opiniâtreté considérables et permanentes dans leur défense. C'est ce qui explique l'autisme des pouvoirs aux niveaux national et européen face aux positions de la Confédération européenne des syndicats, aux protestations citoyennes et aux journées d'action syndicales contre l'austérité qui ont eu lieu dans plusieurs pays.

Partant de ce constat, les mesures proposées dans cet ouvrage reposent sur neuf idées-forces :

- 1 ■ Briser le pouvoir de la finance, en premier lieu par la socialisation des banques et la remise en cause de la dette, et dégager des marges de manœuvre budgétaires pour une nouvelle politique économique et sociale.
- 2 ■ Donner sa place à chacun : exclure quelqu'un du travail, c'est l'enfermer individuellement dans un non-être social, mais c'est aussi une perte pour l'ensemble de la collectivité. Fournir à chacun un véritable emploi et un salaire décent doit être une contrainte que la société doit s'imposer à elle-même.

3. J. Freyssinet, « Trou d'air, récession ou rupture ? Continuités et inflexions dans les politiques de l'emploi », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 78, septembre 2002.

3 ■Reconstruire un droit du travail protecteur et étendre les droits des salariés dans l'entreprise.

4 ■Redonner sa place à la solidarité et à ses supports concrets : les services publics, l'accès à la santé, à l'éducation et au logement.

5 ■Augmenter le pouvoir d'achat des salaires et des prestations sociales, c'est-à-dire assurer le pouvoir d'exister.

6 ■Affirmer la centralité de la lutte contre la domination masculine, et de l'égalité entre les femmes et les hommes comme objectifs autant que comme moyens d'une réelle transformation sociale.

7 ■Recentrer l'appareil productif sur la satisfaction des besoins sociaux domestiques et vers un modèle de développement basé sur le « bien vivre », la qualité et la durabilité des produits et services⁴, pour rompre avec le productivisme, c'est ce que nous nommons la « transition sociale et écologique ».

8 ■Se préparer à surmonter les oppositions auxquelles une telle démarche ne manquera pas de se trouver confrontée, notamment dans l'Union européenne et face aux marchés financiers. Tout en refusant les replis nationalistes, il ne faudra pas hésiter devant des mesures unilatérales et une crise des institutions européennes pour faire pression sur les gouvernements et susciter l'adhésion et la mise en mouvement des peuples.

9 ■Entamer une transition qui fasse de la satisfaction des besoins sociaux et écologiques la *priorité* : il faut « donner la *priorité* aux valeurs d'usage ». Cela suppose de prendre en compte l'ensemble des besoins, y compris de ceux qui ne s'expriment pas à travers une demande solvable. L'objectif est de faire échapper une part grandissante de la satisfaction des besoins à la seule contrainte de l'échange marchand.

4. Sur ce point, voir une publication de l'Institut syndical européen, T. Coutrot & J. Gadrey, « La croissance verte en question », *ETUI-Policy Brief*, n° 3, 2012.

Le rythme de mise en œuvre des réformes n'est pas une question secondaire. Si des contraintes de temps existent, il faut avoir la volonté de les limiter au minimum. Le gradualisme, le « saucissonnage » des mesures à prendre sont des facilités illusives, qui font sans doute reculer, mais pas pour mieux sauter ! Il faut savoir ne pas « refuser l'obstacle » et ne pas hésiter à franchir rapidement des seuils qualitatifs, par exemple en matière de contrôle de la finance ou de revalorisation des salaires. Cette nécessité de franchir des seuils est une question d'efficacité, mais pas seulement : elle renvoie aussi à la capacité qu'a une expérience de transformation sociale à susciter une dynamique de soutien et de mobilisation, qui est indispensable à tout projet de gauche véritable pour ne pas se briser sur le « mur de l'argent ». Il n'y aurait pas eu de Front populaire sans le début de convergences des forces syndicales pour riposter à la manifestation d'extrême droite du 6 février 1934, ni de conquêtes sociales importantes sans la grève générale de juin 1936.

On nous opposera sans doute le caractère « non bouclé » de ce programme. Nous savons bien que ni le tissu productif, ni l'appareil administratif, ni, de façon générale, les processus sociaux, ne sont malléables à merci. Bref, des contraintes existent et il faudra savoir s'en prémunir, ce que n'a pas su ou pas voulu faire la gauche durant le court épisode initial de 1981-1982. Néanmoins, l'utopie, qui n'est que l'expression d'une rupture par rapport aux mécanismes économiques existant, est nécessaire. Car l'économie livrée à elle-même ne sait que reproduire ce qui existe. Ainsi les modèles économétriques de prévision qui s'en veulent l'image fidèle, postulent une stabilité des comportements et ne peuvent donc servir à quantifier une politique économique impliquant des changements structurels et des ruptures. C'est pourquoi il n'est pas possible de présenter un programme de changement réel qui soit complètement « bouclé » c'est-à-dire dont tous les effets seraient équilibrés ex ante.

Comment, enfin, combiner les exigences de contrôle et de cantonnement des mécanismes marchands par la planification démocratique avec les aspirations d'autonomie indi-

viduelle ? Reconnaître ces aspirations n'implique pas que l'on renonce à la nécessité, au niveau global, d'une prise en charge collective des problèmes et des contraintes. Si le salut n'est pas dans l'étatisme, il n'est pas non plus dans les marges du système. C'est au cœur de celui-ci qu'il faut s'attaquer. Et cela suppose un projet global, qui se renforce de l'action de chacun des collectifs et individus concrets concernés.

Ce qui est donc décisif pour la réussite d'une expérience de transformation sociale, c'est que s'engage une dynamique de rupture combinant les décisions au niveau politique central, l'intervention des travailleurs et des populations pour défendre les nouveaux acquis, passant à l'initiative en faisant entériner ces nouvelles conquêtes par des institutions qui devront être très profondément transformées pour les démocratiser.

Un des contributeurs de ce livre a publié en 1984 un ouvrage intitulé *L'audace ou l'enlissement*⁵ sur les politiques économiques menées sous la première présidence Mitterrand. Depuis, les enjeux ont encore augmenté. Le néolibéralisme a été à sa façon une réussite pour les intérêts qu'il sert et qui prospèrent encore malgré la crise ; nous voulons, quant à nous, représenter d'autres intérêts, qui leur sont antagoniques : ceux des travailleurs et des classes populaires. Ce que nous proposons relève donc d'un affrontement avec le néolibéralisme et d'une rupture avec ses politiques.

Le social-libéralisme, quant à lui, s'est révélé une impasse dans tous les pays où il a été au pouvoir ces dernières années. La vraie politique de gauche que nous cherchons ici à dessiner ne peut que se démarquer résolument de cet héritage.

Si ce livre doit avoir une utilité, c'est de contribuer à armer intellectuellement ses lecteurs pour des débats et des mobilisations durables et d'ampleur, qui seront indispensables, sur le traité européen comme sur les revendications sociales et écologiques, féministes et démocratiques. Le nouveau

5. A. Lipietz, *L'audace ou l'enlissement. Sur les politiques économiques de la gauche*, Paris, La Découverte, 1984.

Changer vraiment !

gouvernement de gauche devra être « bousculé » : il s'agit d'éviter un « état de grâce » qui, dans la continuité de la campagne électorale, s'accompagnerait d'une politique de faux-semblants et d'atermoiements face à la finance. Cela ne conduirait qu'à un enlisement aux conséquences catastrophiques, surtout à un moment où, en France comme dans d'autres pays voisins, s'appuyant sur la désespérance, l'extrême droite est en embuscade.

Renouer avec l'espoir, celui de la possibilité d'un avenir collectif maîtrisé, c'est de cela, en définitive, qu'il a ici été question.

Fondation Copernic
Pour remettre à l'endroit tout ce que le libéralisme
fait fonctionner à l'envers

La Fondation Copernic a été fondée en octobre 1998, à l'initiative de 331 chercheurs, universitaires, militants associatifs, culturels, syndicalistes ou politiques. Son appel fondateur constate que « le libéralisme n'a pas cessé d'occuper des positions décisives. Qu'il imprègne aujourd'hui toute la pensée de la droite est dans l'ordre des choses. Qu'il influence encore largement la gauche est plus préoccupant. C'est en effet une imposture que de présenter, face à l'effondrement des économies du socialisme dit réel, le libéralisme comme l'alternative de la démocratie et de la liberté. Les marchés ne sont pas la démocratie : bien au contraire, tout concourt à ce que s'instaurent à travers les marchés des cohérences et des initiatives forgeant un ordre mondial qui fait fi de la liberté des peuples et des citoyens, et de leurs besoins. (...) Il faut (...) rompre avec les politiques anciennes, définir et promouvoir des réformes audacieuses. Nous sommes convaincus qu'il n'y a d'alternative que dans la transformation profonde de notre société. (...) C'est à cette tâche que nous voulons contribuer en montrant (...) sur chaque problème, que d'autres politiques que celles qu'inspire le libéralisme sont possibles ». Plus de dix ans après, en pleines crises, ces lignes sont d'une brûlante actualité.

La Fondation Copernic met en place des groupes de travail sur des questions extrêmement diverses, chaque fois qu'il y a interrogation dans la société, nécessité de changer et de résister aux offensives libérales. Ces groupes de travail sont constitués en tenant compte du pluralisme de la Fondation ; pluralisme politique, syndical, associatif, pluralisme des écoles de pensée, mais aussi des disciplines universitaires et de la recherche. Ces groupes publient leurs résultats sous la forme d'une « Note » ou de « Cahiers » qui sont publiés aux Éditions Syllepse et disponibles en librairie (voir la liste complète des ouvrages parus sur www.fondation-copernic.org).

Fondation Copernic
BP 32 - 75921 Paris cedex 19
fondation.copernic@fondation-copernic.org
www.fondation-copernic.org

